MONTREAL. 21 DECEMBRE 1912

LE CLOU DE LA SAISON

Au *Café Parisien*, l'ouverture de la magnifique salle du premier étage est un fait accompli— Service parfait, musique exquise, fraîcheur désirée.

PARKER BROS.

LE PAYS

—Où dinez vous ce soir?
—Chez DURBEC naturellement.
—Est-ce très cher?
—Non, mais c'est très bon.
—Allons donc au
RESTAURANT SAINT-DENIS.
186 rue St-Denis, Tél. Bell, Est 179
Ouvert de 8 hrs a.m., à 1 hr la nuit

3me Année. No. 50 — Rédigé en Collaboration — Deux Sous le Numéro

LAVAL McGILL

D'après Sir Lomer Gouin, notre université française serait l'égale sinon la supérieure des institutions similaires d'Amérique

C'EST DU ST-JEAN-BAPTISME

Faisons la comparaison entre Laval et sa voisine et l'on verra la différence

Au banquet qui réunissait, il y a une quinzaine, les professeurs de Laval, Sir Lomer Gouin a fait un éloge dithyrambique de notre université française et proclamé que Laval est l'égale sinon la supérieure de toutes les institutions similaires d'Amérique et peut-être même de l'Europe.

Le premier ministre a ajouté, afin de mieux convaincre son auditoire, que si lui-même a fait sa trouée dans le monde, il le doit surtout à l'enseignement de Laval.

Il est évident que Sir Lomer est depuis quelque temps dans une veine de Saint-Jean-Baptisme.

Certes, nous sommes les premiers à rendre hommage à l'oeuvre de la seule université française d'Amérique et nous croyons que cette institution a droit à toute la reconnaissance des Canadiens-Français; elle poursuit à Montréal et à Québec une oeuvre qui n'est pas sans mérite; mais il est exagéré de dire que nous avons là une institution de premier ordre, l'égale sinon la supérieure des autres universités.

McGill est trop près de nous et la comparaison est trop facile pour qu'on se permette de pareilles hyperboles; l'université de Toronto n'est pas loin non plus — ne parlons pas des grandes universités américaines, de Harvard, de Yale, de Princeton, de Brown, etc., etc., il y en a une dans presque chaque état, nous écraserions notre modeste Laval.—

L'égale sinon la supérieure des autres? Un professeur de Laval, M. le docteur Saint Jacques, comparait l'an dernier dans le "Journal de Médecine et de Chirurgie", les deux universités catholiques de Laval et de Lille, France, et y démontrait clairement l'infériorité de notre Laval; bien plus, après avoir étudié l'organisation générale de l'institution canadienne, il écrivait: "nous n'avons pas à proprement parler, droit au titre d'université."

Il faut avouer que pour une supériorité, en voilà une jolie.

Il y aurait beaucoup à dire sur les professeurs et sur le favoritisme qui préside à leur choix, c'est ce que nous étudierons un de ces jours. Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de citer encore le docteur Saint-Jacques: "Plusieurs, écrit-il, se sont demandé quelquefois sur quelle base scientifique ou quelle préparation spéciale reposaient certaines nominations." Ce qui signifie qu'il y a plus d'un professeur incompétent à Laval. Sous la plume d'un des professeurs de la maison, c'est une déclaration qui a quelque force.

Citons aussi le "Devoir" qui disait récemment, le 7 novembre dernier, que les professeurs de Laval ne s'intéressent pas aux choses de l'esprit.

Evidemment, c'est une supériorité que n'ont pas les professeurs des autres universités.

Sans croire que l'on puisse juger d'une institution par l'édifice où elle trouve à se loger, nous sommes cependant forcés de convenir que si l'on compare Laval et McGill sur ce point, l'université française n'est plus ni l'égale ni la supérieure.

Laval étouffe sur la rue Saint-Denis, dans un immeuble où il lui faut trouver de la place pour deux grandes facultés, le droit et la médecine et pour plusieurs écoles, la médecine vétérinaire, la pharmacie, etc.

L'édifice a cinq étages dont un est consacré tout entier à la salle des promotions et un autre à la maison des étudiants, il ne reste donc que trois étages pour les salles de cours des facultés et des écoles, les salles des professeurs, les différentes bibliothèques, littérature, droit, médecine, etc., les laboratoires de toutes sortes, salles de dissection, etc.

Il est évident que l'espace est plus que restreint, et comme, en somme, on ne peut réduire sur les salles de cours ou les salles des professeurs, ce sont les laboratoires qui en souffrent.

Où réside-t-elle la supériorité de Laval? Serait-ce par hasard, dans ses laboratoires, qui n'existent pas ou presque pas?

Nous n'avons pas besoin de décrire par le menu les différents édifices de McGill ni l'installation de ses diverses facultés pour faire éclater la différence.

Pour convaincre nos lecteurs, faudrait-il aussi parler de la compétence des professeurs de McGill, comparés avec ceux de Laval? Nous nous proposons de le faire un jour.

Nous croyons que si nos compatriotes se rendaient bien compte de l'infériorité manifeste de l'université Laval, il se ferait bientôt un mouvement pour relever cette institution nationale, mais ce mouvement ne se fera jamais si on s'ingénie à faire croire que Laval est l'égale ou la supérieure des autres universités, car alors il n'aurait pas sa raison d'être.

Et cela explique pourquoi le "Pays" dit encore ici de dures vérités.

Quand le docteur Saint-Jacques écrivait que Laval est inférieure à Lille, personne n'a crié qu'il "dénigrait" ses compatriotes ou son université; aujourd'hui, le 'Pays' prétend que McGill est supérieure à Laval, se trouvera-t-il quelqu'un pour dire que nous "dénigrons"?

Jean Bruneau

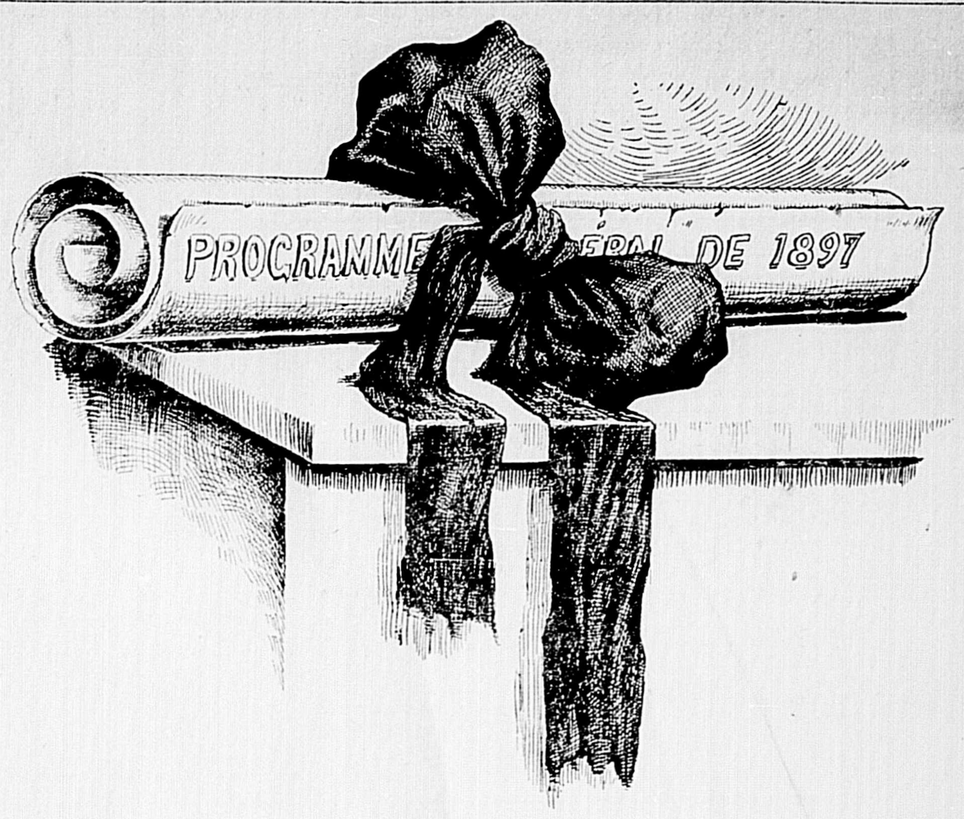

R. I. P.

Le chiffre des taxes

Payées par la ville de Montreal, par la ville de Quebec et le reste de la province

La part de la metropole dans la caisse provinciale

M. Langlois, député de Saint-Louis, a demandé au gouvernement, par voie d'interpellation, quelle était la part respective des taxes payées par la ville de Montréal, par la ville de Québec et par le reste de la province.

Voici les chiffres fournis par le Trésorier provincial:

VILLE DE MONTREAL	$2,626,094.41
VILLE DE QUEBEC	408,038.18
LE RESTE DE LA PROVINCE	781,006.11

Comme on le voit, la métropole fournit au gouvernement de Québec la grosse part des impôts.

Nous commençons à croire qu'il serait peut-être temps de saigner un peu moins la ville de Montréal et un peu plus les autres villes et les campagnes.

Montréal a un budget de neuf millions pour sa propre administration et on lui fait payer en outre, beaucoup plus que sa part pour le reste de la province de Québec.

La ville de Montréal paie à titre de taxes sur les corporations commerciales $652,007.13. La ville de Québec, $44,965.74 seulement.

Ces chiffres comparatifs donnent raison à l'"Evénement" qui reproche aux Québecois d'être endormis et arriérés, de toujours reculer.

Les timbres judiciaires ont produit: $242,709.00 à Montréal; $35-182.80 à Québec et $24,299.50 dans le reste de la province.

Les timbres d'enregistrement accusent d'autre part: $176,205.09 à Montréal, $16,352.20, à Québec, $24,646.50 dans le reste de la province.

Les licences d'hôtels et de restaurants ont rapporté au gouvernement la jolie somme de $900,-061.76. Ce qui montre qu'un gouvernement dit de tempérance tire de l'alcool des revenus extraordinaires.

Ces statistiques comparatives feront réfléchir tous ceux qui se préoccupent d'affaires publiques.

Carnet d'un ignorant

Nous saluons l'apparition du "Travail, l'organe des revendications des classes ouvrières.

Les journaux.

Moi, je ne vois pas d'un si bon œil que ça, l'apparition de ce nouveau journal. Comme mes bons amis de la "Vérité" et de l'"Action Sociale", je dis: Méfions-nous! Méfions-nous; lorsqu'elles se mettent à revendiquer, elles ne savent jamais où ni quand s'arrêter, les classes ouvrières; elles deviennent turbulentes, agressives, incontrolables; elles cessent aussitôt d'être des filles soumises et obéissantes. L'expérience démontre que du moment que les classes ouvrières ne sont plus des filles soumises et obéissantes, il n'y a plus moyen d'en rien faire de bon; le diable lui-même n'arriverait pas à les exploiter et à leur tondre la laine sur le dos, comme un vulgaire emblème national. Or, une province comme la nôtre, fût-elle la plus paisible et la plus patriarcale des provinces, sera bien près de l'anarchie, le jour où les classes ouvrières commenceront à lever audacieusement la tête. Et tout fait craindre que ce jour-là soit arrivé, puisque les classes ouvrières ont le toupet d'exposer en toutes lettres, dans un journal à elles, leur organe, la longue série de leurs revendications, justes, sans doute, mais dangereuses pour la sécurité de tous ceux qui vivent des misères et des privations de ces classes que l'on devrait tenir toujours, avec un soin jaloux, dans l'ignorance et dans l'inertie.

Elles n'y vont pas de main morte, nos classes ouvrières, si j'en juge par cette série de leurs revendications, que j'ai lue dans le premier numéro de leur journal. Quel programme, mon Dieu! C'est à en faire dresser les cheveux sur une tête de contrôleur. A voir l'exposé des quarante-quatre articles que comporte ce manifeste— car c'est tout un manifeste, que ce programme!— on croirait que le fédéral leur appartient, que le provincial leur appartient, que le municipal leur appartient, que le pays tout entier leur appartient. Elles ignorent, ou mieux, elles feignent d'ignorer que le fédéral est la propriété des impérialistes et des lords anglais, leurs maîtres, que le provincial est la chose de monsieur Gouin, que le municipal est le fromage du comité des citoyens et qu'enfin, le pays tout entier est la pature des trusts, petits et grands.

Auraient-elles par hasard, nos classes ouvrières, la prétention de croire qu'il leur suffit de dire: "Nous voulons ci", ou: "Nous voulons ça", pour que, très respectueusement, s'inclinent MM. les impérialistes, M. Gouin, M. Chaput et MM. les tardas? Oh! l'admirable naïveté! Ces messieurs, du premier au dernier, ont l'échine aussi raide que les entrailles d'un millionnaire; et nos classes ouvrières ne tarderont pas à s'apercevoir à qui elles se heurtent en arborant leurs revendications.

Aussi, où diable ont-elles été pêcher tout cela! qui a bien pu leur suggérer de pareilles choses? Par exemple je lis en tête de leur programme: "Nomination d'un ministère de l'Instruction publique, Instruction gratuite et obligatoire." De la franc-maçonnerie toute pure! Elles ne savent donc pas, nos classes ouvrières, que demander au ministère de l'Instruction publique, c'est travailler à la désorganisation du système admirable qui a fait de nos écoles, au dire de M. Magnan et de M. Gouin, ce qu'il y a de mieux dans l'univers? Et puis, c'est contraire à l'enseignement de l'Eglise, paraît-il; les infaillibles de l'"Action Sociale" l'ont dit. Elles ignorent donc aussi que réclamer l'Instruction gratuite et obligatoire, c'est travailler à la désorganisation morale et matérielle de notre peuple afin d'en faire l'esclave d'une secte impie et sacrilège? Et puis, c'est contraire à l'enseignement de l'Eglise, paraît-il: les infaillibles de l'"Action Sociale" l'ont dit aussi. Ah! les malheureuses, dans quel gouffre d'iniquité s'apprêtent-elles à se jeter!

...s qu'est-ce que chantait donc le député de St-Sauveur, le seul vrai et légitime—marque de fabrique garantie—, l'unique honnête représentant des classes ouvrières, quand il s'écriait, en pleine assemblée législative, avec un geste à la Bégin, qu'il protestait au nom des ouvriers de Québec et de Montréal contre toute loi d'instruction gratuite et obligatoire? Il avait donc la berlue, le député de St-Sauveur? Comment si ce brave homme, lui ce modèle du fils soumis et obéissant, a-t-il pu avoir ainsi la berlue? Comment a-t-il pu se tromper ainsi sur les sentiments de ceux-là qu'ils représente, lui, un patron qui emploie assez d'ouvriers pour être capable, me semble-t-il, de se tenir au courant de ce qui se passe au sein des classes ouvrières? Vraiment, le député de St-Sauveur, ce brave J. A. Langlois— comme il doit souffrir, le pauvre, de s'appeler du nom du député de St Louis!— doit être un homme excessivement distrait; ce doit être un savant.....ou un poète. Je parie que c'est plutôt un poète.

Il faut donc accepter la vérité dans toute sa triste réalité. Les classes ouvrières ont un organe. Ce qui signifie qu'elles ont des aspirations. Ce qui signifie qu'elles ont arrêté leurs yeux sur leur propre situation et qu'elles se sont mis dans la tête et dans le cœur de travailler à l'améliorer. La lutte entre le patron insatiable et l'ouvrier opprimé est sur le point de commencer. Je tremble en songeant que, dans cette lutte, l'ouvrier pourrait bien triompher.

Fasse le ciel que ce nouveau journal ne réussisse pas, et qu'avec lui s'écroulent les légitimes ambitions des classes ouvrières; sinon, le radieux soleil du moyen-âge n'éclairerait plus longtemps de ses rayons bénis les rives tranquilles de notre majestueux Saint-Laurent—comme dit si bien M. Chapman.

Népomucène HEBARDOT.

—) o (—

DIFFERENCE D'IDEAL

Après avoir passé quarante ans de sa vie dans la politique dont quinze ans comme ministre, Sir Richard Cartwright ne laisse que quatre-vingt mille piastres.

Nous connaissons plusieurs politiciens qui sont millionnaires et n'ont pas plus de quinze ans de vie politique.

Ce serait des Rockefeller s'ils étaient dans la politique depuis quarante ans.

—) o (—

EVIDEMMENT

On a volé un grand nombre de volumes à la bibliothèque privée du roi de Danemark.

C'est évidemment pour la bibliothèque de Montréal.

—) o (—

COMME ÇA CHANGE

Les journaux annonçaient l'autre jour la mort aux Etats-Unis de Thomas Brennan qui avait été banni de l'Irlande à cause des discours qu'il avait prononcés en faveur du Home Rule.

Brennan n'aura pas vécu assez longtemps pour voir l'Irlande obtenir le Home Rule, mais aujourd'hui l'idée a fait son chemin et aboutira nécessairement.

Aujourd'hui le premier ministre d'Angleterre prononce aux Communes Anglaises des discours qui, il y a vingt ans, l'auraient peut-être fait exiler.

Comme ça change. Dans la province de Québec, il y a vingt ans, le parti libéral réclamait à grands cris un ministère de l'Instruction Publique; aujourd'hui il exile ceux qui lui rappellent ces promesses.

Comme ça change.

—) o (—

O. Normandin

Des Fourrures comme CADEAUX de NOEL

Rien ne sera mieux apprécié qu'une FOURRURE.

SUPERBE MANTEAU EN VISON CANADIEN FONCE. 50 pouces de longueur à..... $1200

MANTEAUX EN MOUTON DE PERSE. 52 pouces de longueur, faits de peaux complètes, à partir de $200

MANTEAUX EN SEAL, HUDSON. Teinture française de qualité supérieure. 52 pouces de longueur, à $225

MANTEAUX EN VERITABLE PHOQUE. 52 pouces de longueur, à partir de $450

Assortiment des plus complets en fait d'étoles et manchons en VISON, HERMINE, RENARD, Etc.

Superbe choix de vêtements d'Opéra à des prix modérés.

O. NORMANDIN

257, Rue Ste-Catherine Ouest,

Téléphone: Up 5897. MONTREAL.

LaLiberté Brodeur LIMITEE

Trois magasins de détail

327 RUE St LAURENT
533 Ste CATHERINE EST
1827 Ste CATHERINE EST

Valeur Speciale

Vous pourrez acheter une service de porcelaine, valant $30.00 pour..... $16.00

Un marbre CASTIGLIONE de $6.00 à $100.

Un bronze d'éclairage de $12.50 à $75.00 et des porcelaines de choix.

Un morceau de verre coupé de $1.25 à $50.00.

Bureaux et Magasins de Gros:

84-86, RUE ST-PIERRE. -:- MONTREAL

LE "PAYS"

paraît aujourd'hui à

12 pages

Nos bureaux :
87, rue Notre-Dame Ouest.
Téléphones :
Rédaction . . . . . Main 6765
Administration et publicité Main 3557

NI LES UNS NI LES AUTRES

Si ça va mal à l'hôtel de ville, s'il y a des difficultés entre échevins et contrôleurs, l'échevin Lapointe en rend responsable les employés de la ville et les journaux.

Ceux surtout qu'il ne faut pas blâmer, ce sont ni les échevins ni les contrôleurs.

——) (——

VOUS DÉNIGREZ

Sir Lomer Gouin aurait dit "que le fait le plus évident pour tous, c'est que la ville de Montréal est la plus mal administrée. (Le "Devoir", 17 Décembre 1912).

Vous "dénigrez" Sir Lomer, vous "dénigrez".

——) o (——

FORT PEU

La "Tribune" de Saint-Hyacinthe déclare que dans la province de Québec le nombre des illettrés est fort minime.

En effet sans compter les enfants au dessous de cinq ans, il n'y a que 20 pour cent de notre population qui soit illettrée.

C'est fort peu.

——) o (——

LE VEAU D'OR

La "Vérité", exprime un souverain dédain pour les "esclaves de la piastre".

Mais elle a beau affecter de l'indifférence mystique, "les mugissements du veau d'or trouvent un écho" jusque chez elle.

Au bas de presque chaque colonne, de chaque numéro de la sainte feuille, nous lisons des appels déchirants à la bourse des abonnés: "L'abonnement, dit-elle, sur tous les tons, est payable d'avance."

——) o (——

Etrennes utiles

Voici l'époque à laquelle chacun songe à choisir des cadeaux.—Le livre est assurément le présent par excellence. Il en est à la portée de toutes les bourses, et de toutes les intelligences. Depuis l'album d'images pour enfants jusqu'à la collection Nelson admirablement reliée pour Déom vous trouverez chez ce libraire, 47 Ste Catherine Est, Montréal, tout ce que les éditeurs modernes offrent d'amusant et d'intéressant.

——) o (——

L'IMPOT

La "Gazette" dit que les contribuables de Montréal n'ont pas été entrainés au paiement de l'impôt, comme le sont les contribuables d'autres villes.

La "Gazette" a oublié de noter vue dans ces autres villes la propriété immobilière n'est pas seule assujettie à ta taxe, mais que la propriété mobilière paie aussi l'impôt.

——) o (——

Le bill de Longueuil

La semaine dernière, Sir Lomer Gouin faisait rayer du bill de Longueuil, par l'Assemblée Législative une clause adoptée unanimement par le comité des bills privés à l'effet d'assujettir l'église, le couvent, le collège et autres maisons religieuses de Longueuil aux impôts concernant les trottoirs, les canaux d'égout et les pavages.

Le premier ministre se déjugeait ainsi publiquement, car il avait fait insérer une clause semblable dans le bill Rimouski, il y a quelques années, en dépit de certaines inventions qui avaient semblé paralyser un moment la députation, mais que la pression ministérielle fit échouer.

Le Conseil Législatif a voulu racheter la faiblesse de M. Gouin en rétablissant dans le bill de Longueuil la clause qu'y avait insérée le comité des bills privés de la Chambre d'Assemblée.

Naturellement, l'Hon. M. Chapais, défenseur attitré du trône et de l'autel, a combattu cette initiative, mais sa proposition a été rejetée par le vote suivant:

Pour la clause: Hon. MM. Turgeon Gilman, Turner, DeVarennes, Dupont, Bergevin, Berard, Roberge, Amyot et Smith—10.

Contre la clause: Hon. MM. Chapais, Sharples, de Boucherville, Girouard, Berthiaume, Cormier et Garneau—7.

Il convient d'ajouter que cette clause d'égalité, devant certains impôts, réclamée par les contribuables de Longueuil, et accordée à la ville de Rimouski, a déjà depuis longtemps son application dans les petites villes de Trois-Rivières, St Jérome, Farnham, Sherbrooke, etc.

Le recensement de 1911 donne à la province de Québec

311,631 ILLETTRÉS

QUE PENSER DU REGIME SCOLAIRE QUI A PRODUIT DE PAREILS RESULTATS ?

Québec toujours en arrière

L'"Evènement" dit des vérités à ses concitoyens

Sous ce titre, qui ne manquera pas de scandaliser à la fois Sir Lomer Gouin et M. Tellier, l'"Evénement" publiait, ces jours derniers, quelques articles pour montrer à l'aide de statistiques que la ville de Québec s'attarde dans la routine et l'inertie. Voici la conclusion de l'un de ces articles:

"Quelle est la portée de ces chiffres? Ils signifient que partout ailleurs qu'à Québec, dans le Dominion, on est généralement prompt à se servir des améliorations modernes pour rendre plus efficaces les relations commerciales, industrielles et sociales. Ils témoignent surtout de l'activité qui règne dans l'Ouest et de l'inertie qui caractérise la capitale de notre province. **Ici, on reste dans la routine. On ne piétine pas sur place car cela demanderait de l'effort. On se contente de reculer.** Nous oublions le premier devoir de toute nation forte désirant devenir plus forte encore.

Taine disait il y a cinquante ans: "Aujourd'hui la lutte est partout... Chacun a sa position à faire... La vie **n'est plus une fête dont on jouit, mais** un concours où l'on rivalise... La vie n'est plus un salon où l'on cause, mais un laboratoire où l'on pense."

L'"Evénement" a le droit de dire des vérités aux gens de Québec et même à toute la population de la province. Personne ne s'en offense. L'"Action Sociale" elle-même rest muette. Mais quand c'est le "Pays" qui publie des statistiques blessant notre vanité nationale, on crie partout: mais vous êtes un dénigreur.

L'"Evénement" lui-même s'arroge le droit de mettre les points sur les i et nous le refuse, car il se voile la face devant ce qu'il appelle les **libelles** de notre journal.

Quand le "Pays" dit des vérités, c'est du libelle. Quand l'"Evénement fait la même chose,c'est de la critique.

Notre confrère de Québec peut jouer la comédie ou faire de l'hypocrisie, mais, quoiqu'il fasse, ses articles justifient toute la campagne du "Pays".

Citons encore quelques paragraphes de l'article, qu'il publiait dans son numéro de mercredi dernier:

"Deux ou trois de nos confrères sont tout-à-fait mal édifiés de ce que nous osions, à l'occasion, dire des vérités à nos concitoyens. Ils ne voient pas au juste la différence entre nos critiques et les libelles du "Pays" et déclarent avec indignation que nous calomnions notre ville.

Voilà qui n'est pas juste. Nous dénonçons les défauts de nos amis, mais nous espérons bien que nous ne dépassons pas la mesure, même lorsque nous blaguons un peu. Nous aimons notre race et notre ville. Nous trouvons les Canadiens-Français supérieurs à bien d'autres au point de vue de l'intelligence et du coeur; mais nous constatons que, dans la lutte pour la vie, individuellement et en corps, ils **n'apportent pas l'ambition, le travail, l'initiative, l'activité intellectuelle et physique qui caractérisent nos concitoyens anglais.**

Et ce défaut est plus sensible à Québec que partout ailleurs. On est bohème en notre ville. On flane, on chante, on discute, et on travaille le moins possible. Pendant ce temps, les Anglais s'agitent, s'unissent, se poussent dans tous les champs de l'activité et accaparent les influences et les profits.

. . . . . .

Sans prétendre que notre système d'instruction publique soit parfait, nous sommes sûrs qu'on en pourrait en tirer plus de profit, si nous n'étions pas si apathiques dès l'enfance et si les parents s'occupaient plus de stimuler l'ambition de l'enfant et de seconder l'oeuvre du maître.

Dans le domaine intellectuel et dans le domaine physique, nous perdons en vaines discussions spéculatives un temps précieux et qui ne revient *jamais*.

. . . . . .

Les conditions géographiques et des circonstances locales ont contribué à cette quasi décadence, mais c'est notre très grande faute de n'avoir pas réagi contre les accidents de la fortune. Notre esprit de famille est encore excellent; **notre esprit public** est à peu près nul."

——) o (——

Si nous sommes supérieurs

Il faut que les autres provinces soient vraiment inférieures

Le discours de Sir Lomer Gouin n'a pas convaincu tout le monde

Le discours de Saint Jean-Baptiste prononcé par Sir Lomer Gouin lors du débat sur l'instruction obligatoire ne semble pas avoir convaincu tout le monde de l'écrasante supériorité de la province de Québec.

Cela fait très beau de crier que l'Europe même envie nos institutions et notre système, encore faut-il le prouver!

Le "Witness", un journal libéral, qui donne au gouvernement Gouin son appui le plus sincère et le plus désintéressé, est l'un de ceux qui ne croient pas aux phrases ronflantes de Sir Lomer Gouin.

Et voici ce que ce journal écrivait à ce propos la semaine dernière:

"Si la province de Québec est un des pays les mieux pourvus du monde sous le rapport de l'instruction, comme l'a dit le premier ministre, d'après ce que l'on a rapporté, alors les autres pays doivent être dans une condition vraiment inférieure. Nous ne croyons pas que les instituteurs qui fournissent des statistiques de leurs écoles, cherchent à les amoindrir; mais d'après ces rapports, la moyenne d'assistance actuelle est moins des deux tiers du nombre entré sur leurs régistres;; évidemment, les parents sont apparemment très indifférents pour l'instruction de leurs enfants, ou bien tellement à court d'aide à la maison, qu'ils ne peuvent pas envoyer ou n'envoient pas leurs enfants à l'école de façon à ce que ceux-ci puissent en retirer quelque bénéfice. Ce qui explique pourquoi il y a tant d'ignorance parmi notre population indigène. Lire et écrire! Oh oui! on se contentera d'une manière quelconque de savoir lire et écrire. Mais ils ne comprennent pas ce qu'ils perdent en manquant des connaissances que l'on peut acquérir à la moindre école élémentaire.

Mais la question se présente sous un autre aspect. Les enfants apprendraient tout de même fort peu de chose quand même ils assisteraient à l'école régulièrement, car dans certains districts, six institutrices sur dix n'ont pas de certificats d'aucune sorte et la plupart de ceux qui ont des permis sont comptés comme incompétents."

——) o (——

QUELS SONT-ILS ?

Certains messieurs de la Saint-Jean-Baptiste auraient retiré pendant des années des profits personnels

Nous lisons dans l'"Action" au sujet de ce que ce journal appelle: "le COUP de l'Association Saint-Jean-Baptiste", les lignes suivantes:

"Si l'on persiste à vouloir imposer à la société des directeurs inamovibles, irresponsables à l'assemblée générale, celle-ci n'aura plus, pour se justifier, qu'à ordonner une enquête complète sur les profits et avantages personnels retirés pendant des années, directement ou indirectement, de la Saint-Jean-Baptiste, par certains de ces messieurs, par leurs parents, ou par des institutions financières où ils sont intéressés. On verra alors en quoi consiste le dévouement de ces pharisiens. Il y aurait en particulier de belles choses à faire connaître, sur les circonstances de certains prêts de la Caisse Nationale d'Economie."

Et ajoute l'"Action", "ces déclarations intéresseront sans doute les membres de l'Association Saint-Jean-Baptiste, et particulièrement ceux qui sont inscrits à la Caisse d'Economie."

En effet! Nous serions très heureux de connaitre ceux qui se sont servis de la Société Saint-Jean-Baptiste pour leurs petites affaires personnelles.

Quels peuvent bien être ces patriotards qui sous prétexte de "rendre le peuple meilleur" songeaient surtout à encaisser ?

L'"Action", qui n'a pas la réputation d'un journal craintif devrait devoiler ce qu'elle sait à ce propos.

Ah! c'est très drôle! ces messieurs marchaient fièrement derrière le mouton le 24 juin; cela se comprend d'autant mieux que le reste de l'année, ils devaient se cacher pour suivre le veau d'or.

Dénoncez les pharisiens !

——) o (——

La Marseillaise

Au sacre de Mgr Leblanc

L'"Action Sociale" rendant compte de la manifestation si sympathique faite à Mgr. Leblanc à son arrivée à Saint-Jean, N.-B., dit:

"La foule acclama partout Monseigneur Leblanc sur son passage. "En arrivant à la cathédrale la fanfare joua la "Marseillaise", tandis "que le carillon des cloches exécutait "l'"Ave Maris Stella".

La "Libre Parole" souligne, comme in convient ce fait divers, et y met en marge le commentaire suivant:

"Comment? Voilà que l'on se met à jouer la "Marseillaise", l'hymne révolutionnaire de la France au sacre d'un évêque! Si notre confrère de la rue Ste-Anne fait une enquête, comme c'est son devoir, vous verrez qu'il finira par découvrir, que le chef de cette bande de musique était tout simplement un infâme franc-maçon !

Qui sait si le nouvel évêque, Mgr. Leblanc, n'est pas au fond de cette affaire? Aurait-il des ramifications avec la franc-maçonnerie? Serait-il un adepte de feu le Cardinal Taschereau et de Mgr. Hamel?

Au congrès du Parler Français, l'on a refusé d'envoyer une simple dépêche de courtoisie au Président de la République Française, et voici qu'à Saint-Jean, au sacre d'un évêque, le carillon des cloches s'est mêlés aux mâles accents de la "Marseillaise"!

Ah! si les principaux officiers du Congrès du Parler Français avaient été là, ils n'auraient pas mis de temps à arracher la corde des mains du bedeau, pour faire cesser un pareil scandale....."

——) o (——

L'ENVERS DU JOURNALISME

Nous avons le plaisir d'annoncer l'apparition de l'"Envers du Journalisme", le nouveau volume dû à la plume de M. Alfred Mousseau, de la "Presse". Il sera mis en librairie cette semaine.

AUGMENTATION DE L'INDEMNITE POUR SURESTARIES

Sur un ordre du bureau des Commissaires des chemins de fer du Canada, les taux des wagons sont augmentées de $1.00 le wagon par jour à $2.00 pour les premières 24 heures ou toute partie de cette période, et $3.00 pour chaque 24 heures subséquentes ou toute partie de ce temps, excluant les dimanches et les jours de fête, pour le retard au delà du temps gratuit alloué jusqu'ici.

Cet ordre prendra effet le 26 décembre 1912, sur l'Intercolonial.

La dent de lait

CHRONIQUE

—Tu vois Tante, mes dents branlent est-ce que j'aurai un dentier que l'on ôte chaque soir. Oh! que ce sera amusant, on a tout le bec rentré et l'on parle ch! ch! Nous irons chez le dentiste et je vais m'asseoir dans une chaise longue:— Où est cette vilaine dent, qu'on la voit un peu? dira le docteur et pendant que je m'apprêterai à la lui montrer, le docteur tirera son instrument de dans sa manche, et psst! C'est fini! Voici votre quenotte mademoiselle, car tu sais c'est menteur un arracheur de dents, Simonne me l'a dit.....

—Et c'est vrai! Est-ce qu'on a besoin d'un dentiste pour extraire des dents de lait! Faut aimer à gaspiller de l'argent! Tu vas voir comme on faisait dans mon temps. Pauvre trésor, lui laisser massacrer la bouche par ces instruments sanguinaires! Sans compter le danger qu'il y a de perdre la dent et tu sais ce qui arriverait...

—Je ne pourrais pas me faire faire un joli collier avec mes dents de lait.

—Ce n'est pas encore ça, mais si un chat ou un chien venait à la manger, tu aurais une dent de chien ou une dent de chat.

—Est-ce que je verrais clair la nuit aussi pour attraper les souris ?

—Oh! non !

—Et si un cheval mangeait ma dent...ou bien un éléphant, est-ce que j'aurais une défense.

—Qui sait. C'est moi qui va te faire l'opération et je ne te ferai pas mal, ma petite chérie.

—Oh ! je n'ai pas peur, vois je ris.

—Dans l'ancien temps, on attachait une ficelle après la dent et l'autre extrémité à la patte du poële, et on tirait.

—Et quand la dent ne voulait pas venir ?

—La tête venait toujours !

—Brr !.....

—Mais pour toi j'ai choisi un fil de soie. Ouvre ta bouche!— La voici dans le nœud coulant, la méchante petite dent, tire sur le fil !

—Tiens c'est comme quand le bedeau sonne la cloche: Ding ! Ding ! Dong !.....

—Plus fort, les gens dorment dur!

—Aie !.....ma dent! la voilà !.....

Et moitié pleurante, moitié riante, la petite contemple la menue perle; la tourne et l'examine sur tous les sens, tandis qu'un fil de sang coule aux coins des lèvres pâles.

—Je suis raisonnable je n'ai pas crié !

—Pauvre bebé !

—Maintenant nous allons enterrer ma dent, dis.

—Nous la brûlerons.

—Non, par exemple !...

—Pourquoi, s'il vous plait, mademoiselle.

— D'abord parce que les chiens pourraient la déterrer et la gober.

Mais, Tante, pourquoi qu'elles tombent nos dents.

—C'est comme la première neige, ça ne reste jamais.

—Pourquoi, encore ?

—C'est pour qu'il en pousse d'autres.

—Si on les avait mises tout de suite celles qui doivent durer.

—Si tu étais à ma place, mignonne, tu trouverais cela plus triste encore. Dans les sillons ouverts de tes jeunes genaises, gît l'espérance des blés futurs, d'autres quenottes lèveront, tandis que mes alvéoles noires, fermées à jamais, restent veuves de leurs petites tombes blanches, sans espoir de renouveau!.....

—Alors nous sommes pareilles toutes les deux, laisse voir!.....

Et ces deux brèches se regardèrent en riant.

Fantasio

——) o (——

AVIS

Avis est par les présentes donné que John Henry Hutchison, entrepreneur, Arthur Jarvis Darling, fabricant, William Walter Williamson, négociant, Walter Edward Julius Luther, courtier, William d'Oyley Hutchins, comptable, William George Kent, fabricant et Edward Soulby Jaques, exportateurs, tous de la Cité de Montréal, feront demande à la législature de la province de Québec à sa session prochaine pour leur incorporation en un Club pour les fins de récréation sous le nom de "The Whitlock Golf Club."

Montréal, 2 novembre, 1912.

BLAIR, LAVERTY & HALE,
Procureurs des requérants.

46—5

Caisses de Vins et Liqueurs de FRASER,

Spéciales pour les fêtes.

Les caisses de vins et liqueurs de Fraser our les fêtes sont connues dans tout l'est du Canada—chaque caisse contient une douzaine de bouteilles de vins et liqueurs de haute qualité, choisies parmi des milliers de caisses entamées durant l'année. Nous prenons ce moyen pour écouler tous ces lots dépareillés et de plus nous faisons la livraison par express, pour aucun point dans Ontario, Québec et les Provinces Maritimes.

FRASER, VIGER & CIE., Limitée.

Voici nos prix et comme valeur cescaisses ne pourraient pas être remplacées par aucune maison dans le Dominion.

CAISSE NO 1, A $7.50 CONTIENT

2 bouteilles Walker's Old Rye	1 bouteile de Club Brandy
2 bouteilles de bon Scotch	2 bouteilles de whisky blanc
1 bouteille de Whisky en esprit	1 bouteille de Port No. 2
1 bouteille de Gin Bols	1 bouteille de Port Sherry
1 bouteille de rhum de Jamaïque	

CAISSE NO. 2 A $9.50 CONTIENT

2 bouteilles de V. O. Rye de Walker	1 bouteille de brandy Salamandre
2 bouteilles de bon Scotch	1 bouteille de whisky blanc
1 bouteille de Burke's Irish	1 bouteille de liqueur
1 bouteille de Gin Bols	1 bouteille de T. Sherry
1 bouteille de rhum Jamaïque	1 bouteille de Port No. 4

CAISSE NO. 3 A $11.50 CONTIENT

2 bouteilles de brandy Salamandre	1 bouteille de Old Tom Gin
2 bouteilles de vieux Scotch	1 bouteille de liqueur
2 bouteilles de V. O. Rye de Walker	1 bouteille de S. D. Sherry
1 bouteille de gin Bols	1 bouteille de Port No. 10
1 bouteille de Gilbey's Rum	

CAISSE SPECIALE NO. 4 DE GILBEY A $12.25 CONTIENT

2 bouteilles de Gilbey's Port Wine	1 bouteille de Gilbey's Tom Gin
1 bouteille de Gilbey's Claret	1 bouteille de Gilbey's Plymouth Gin
1 bouteille de Gilbey's Dry Gin	1 bouteille de Gilbey's Rum
1 bouteille de Gilbey's Brandy 5 étoiles	1 bouteille de Gilbey's Sherry
2 bouteilles de Gilbey's Strathmill	1 bouteille de Bourgogne Pommard.

Fraser, Viger & Cie, Limitée

DEUX MAGASINS
211 RUE SAINT-JACQUES et 235-237 AVENUE LAURIER OUEST

:-: POUR LES FETES :-:

Pianos à bon marché

CHEZ

LAYTON BROS.

WORMWITH—Grand Cabinet droit. Belle boîte en acajou, 7 1-3 octaves, ton riche, presque neuf. Bon marché à....$295.

STEINBERG—Grand piano droit, magnifique boîte, 7 1-3 octaves, ton excellent. Réduit à $275

LAYTON BROS.—Grand cabinet, qualité superbe, presque neuf, 7 1-3 octaves, joli ton. Bon marché à $265

GABLER, N. Y.—Piano droit, boîte unie, pleine portée, bien monté, beau ton. Bon marché à $245

PIANO COTTAGE anglais, boîte en bois de rose, pieds sculptés, très beau ton. Une aubaine à $185

WEBER—Piano carré, petite grandeur, boîte en bois de rose, pleine portée, pieds sculptés, très beau ton. Seulement.. $125

BURTON—Piano cottage, boîte en bois de rose, en bon ordre. Peut être échangé pour piano neuf d'ici à trois ans. Bon marché à $75

Conditions de paiements convenables.

Chaque instrument garanti pour 5 ans.

Si vous ne pouvez venir, écrivez ou téléphonez pour un catalogue et de la littérature descriptive.

Seuls agents pour les

Piano-Pianolas Automatiques

Comprenant: STEINWAY, WEBER, STECK, ETC. PIANOS MASON & RISCH, PIANOS WORMWITH, ETC. ORGUES MASON & HAMLIN ET THOMAS.

LAYTON BROS.

550, Ste-Catherine Ouest,

Téléphone : Uptown 5941. Coin de la rue Stanley.

Maison E. Girardot

46, Rue Ste Catherine Est, Montréal.

Charcuterie, patisserie française et restaurant.

Table d'hôte à 35cts et repas servis à la carte.

Escargots de Bourgogne, 50c. la doz.

La maison Girardot sera ouverte durant la nuit du 24 au 25 décembre et servira un copieux réveillon après la messe de minuit à 50 sous.

Théatre Strand,

Coin Sainte-Catherine O. et Mansfield. :-: :-: :-:

SEMAINE DU 23 DECEMBRE 1912

Les vues animées les plus artistiques.
La meilleure musique. Le plus grand confort.

Matinée tous les jours. Prix: Matinée, 10c. Soirées, 10c et 20c. Loges, 25c.

MALADIES DES VOIES URINAIRES

Dr P. E. LALANNE

Des hopitaux de Paris

Tél. Est 540. 159, Rue St-Denis

Consultations de 2 à 4 p.m.—7 à 8 p.m.

RIGA ? !!

A LE GOUT QUE LE WHISKY DEVRAIT AVOIR

CORBY'S SPECIAL SELECTED WHISKY

Rue City Councillors

A vendre une propriété près de la rue Ste Catherine comprenant une résidence de 12 pièces, sur un lot de 20 x 72 pieds. Le fait que le nouvel édifice Sommer est près de ,à, cela indique que ce district qui devient commercial, assure une hausse dans la valeur des terrains.

The Cradock Simpson Company,

Aucune liaison avec d'autres compagnies auxiliaires.

THE TRANSPORTATION BUILDING

120, Rue Saint-Jacques, Tél. Main 8090

PRENEZ L'HABITUDE
de vous donner rendez-vous au Restaurant et au Bar du
"CAFE REGAL"
Coin Ste-Catherine et St-Justin
JOS. GRAVEL, Président
LOUIS PARISOT, Gérant

LE PAYS

Cadeaux de fin d'année.
Pardessus sur mesure pour $14.50.
Valeur réelle au moins $20.00.
Collets en loutre et en mouton de Perse pour des prix dérisoires. De suite, pour quelques jours seulement, CHEZ
ALEX. LANGLOIS, Tailleur
Tel. Est 1596 48 Ste-Catherine Est, Montréal

UNE TACHE

Dans les lois de 1912 au Parlement de Québec

A L'AIDE D'UN MENSONGE, ON MET LES CANADIENS-FRANCAIS PROTESTANTS AU BAN DE LA RACE CANADIENNE-FRANCAISE.

De defaillance en defaillance, de reculade en reculade.

La Chambre des députés de Québec vient de commettre une iniquité en adoptant le paragraphe A., de la Clause 3 du bill de la Société Saint-Jean-Baptiste:

3. Cette corporation succède à l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, constituée en corporation en vertu de la loi 12 Victoria, chapitre 149, et dans les biens, droits, pouvoirs, privilèges et obligations de la dite association;, et ELLE POURSUIT LE MEME BUT, savoir:

a. L'UNION ET LA PROTECTION, AU POINT DE VUE NATIONAL, DES CANADIENS CATHOLIQUES DE LANGUE FRANÇAISE, et DES ETRANGERS CATHOLIQUES DE LANGUE FRANÇAISE NATURALISES CANADIENS OU CONSIDERES COMME CANADIENS;

b. L'union et le secours mutuel de ses membres;

c. La diffusion de l'instruction publique, l'aide aux œuvres de bienfaisance et de prévoyance sociale.

"Elle poursuit le même but" en 1912 qu'en 1848, dit cette clause.

Or, si nous ouvrons les statuts de 1848-49 (12 Victoria, chap. 149) que l'on invoque dans le texte ci-dessus, nous constatons que l'affirmation faite dans cette clause est **mensongère.**

Voici le préambule de la loi de 1848-49 constituant l'Association Saint-Jean-Baptiste:

"Attendu que le président et les membres de l'association qui existe depuis plusieurs années à Montréal, dans la cité, paroisse et district de Montréal, ont, par la pétition qu'ils ont présentée à la législature, exposé que la dite association a été établie DANS LE BUT D'AIDER ET SECOURIR LES PERSONNES EN CETTE PROVINCE, D'ORIGINE FRANÇAISE, soit du côté de leur père ou de leur mère, ou celles de toute autre origine, qui se sont mariées à des personnes d'origine française, et se trouvent dans la nécessité de recourir à l'assistance de leurs concitoyens, par suite d'accidents ou d'autres malheurs qu'elles auraient éprouvés ainsi que pour répandre l'éducation parmi elles, et CONTRIBUER A LEUR PROGRES MORAL ET SOCIAL, ET POUR D'AUTRES OBJETS DE BIENFAISANCE, et ont demandé pour mieux atteindre ce but, que la dite association fût revêtu des pouvoirs d'une corporation; et attendu qu'en conséquence du bien et des avantages qui résultent de la dite association, il est expédient d'accéder à la demande des pétitionnaires: à ces causes, qu'il soit statué par la Très-Excellente Majesté de la Reine, par et l'avis et consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un acte passé dans le parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et intitulé: Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada; et il est par le présent statué par la dite autorité, que l'Honorable Joseph Bourret, Louis Marchand, E. R. Fabre, Pierre Jodoin, Jean Bruneau, Olivier Berthelet, Ludger Duvernay, R. Trudeau, Joseph Grenier, Joseph Boulanger, Charles Joseph Coursol, Amable Prévost, B.H. Lemoine, G. Peltier, Joseph L. Brault, A. Larocque, George Etienne Cartier, René Auguste Richard Hubert, Joseph Féréol Pelletier, J.B. Homier, J.L. Leprohon, F.X. Brazeau, A. Matte, Jules R. Berthelot, L.-P. Boivin, V. Hudson, Guillaume Levesque, Rouer Roy, Robert S.M. Bouchette, écuiers, et telles autres personnes qui sont maintenant membres de la dite association, ou qui pourront le devenir ci-après, en vertu des dispositions de présent acte et des règlements en force ou établis en vertu d'icelui, seront et ils sont par le présent constitués corps politique et incorporé sous le nom de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal; et ils auront, sous ce nom, droit de succession perpétuelle, et un sceau commun qui sera le sceau actuel de la dite association portant l'inscription "rendre le peuple meilleur", et ils pourront poursuivre et se défendre dans toutes les cours de justice ou d'équité, acquérir et posséder des biens mobiliers jusqu'à un montant quelconque, et des immeubles n'excédant pas le revenu annuel de mille cinq cents louis courant, etc."

Ainsi donc, il n'y a rien dans la loi de 1848-49, constituant la Société Saint-Jean-Baptiste, qui dit que le but de cette association est l'union et la protection au point de vue national des Canadiens catholiques de langue française.

En 1848, sous la direction de Sir George Etienne Cartier, de Ludger Duvernay, de C. J. Coursol, de E. R. Fabre et autres, la Société Saint-Jean-Baptiste ouvrait ses portes à toutes les personnes d'origine française, sans distinction de croyance.

En 1912, sous l'inspiration de M. Thomas Gauthier, le parlement de Québec oblige la Société Saint-Jean-Baptiste à fermer ses portes aux Canadiens-Français protestants.

Et on obtient un pareil décret de la Chambre à l'aide d'un mensonge, en trompant le législateur.

Sir Lomer Gouin et ses collègues ont fait ainsi mettre les protestants de langue française en marge de notre nationalité.

Il y a quinze ou vingt ans, certains groupes dans la Société Saint-Jean-Baptiste tentèrent de faire adopter un règlement comportant pareille proscription. Feu Honoré Mercier et quelques amis libéraux firent échouer cette tentative.

Sir Lomer Gouin, qui aime souvent à se réclamer de Mercier, s'est écarté encore cette fois des vieilles traditions et il a foulé aux pieds les enseignements de l'ancien chef libéral.

De défaillance en défaillance, de reculade en reculade, voilà où nous en sommes rendus en 1912.

Les Canadiens-Français ne sont pas déjà trop forts dans la province de Québec pour s'amputer ainsi de tout le groupe protestant français.

Sir Lomer aurait dû relire les chapitres tragiques qui racontent les effets de la révocation de l'Edit de Nantes en France, avant de faire mettre au ban de notre race les groupements français de foi protestante qui constituent parmi nous des forces vives, des éléments d'action et de progrès, d'initiative et de liberté.

La loi de la Société Saint-Jean-Baptiste sera une tache dans les statuts de 1912.

UN ANCIEN.

—) o (—

S'il fallait de toute nécessité être catholique pour faire partie de la Société Saint-Jean-Baptiste, un homme comme Papineau, s'il vivait de nos jours, en serait exclu et ne serait plus un Canadien-Français, et un homme comme feu Joly et Lotbinière — qui était protestant — ne pourrait pas non plus en être.

BAPTISTE—: Vous avez pourtant été un grand patriote, mon bon Monsieur Papineau; ben, ça empêche pas qu'aujourd'hui, vous pourriez tant seulement pas vous faire recevoir d'la Saint-Jean Baptiste!

PAR BREVET ROYAL

Fournisseurs de Sa Majesté Le Roi.

CHAMPAGNES
G.H. MUMM & CO.
EXTRA-DRY
Le Vin des Connaisseurs

Un vin sec grandiose, d'un type de qualité incomparable. Le favori des gourmets et de tous ceux qui apprécient un vin de qualité supérieure.

CORDON ROUGE
Le Vin des Rois

Le plus fin de tous les champagnes bruts. Le préféré de toutes les Cours Royales et Impériales d'Europe ainsi que des Connaisseurs de Londres, Paris et autres villes d'Europe.
Le "Cordon Rouge" de la Récolte 1906, actuellement sur le marché est le meilleur crû récolté depuis bien des années.

G. H. MUMM & CO.
REIMS, France

Fournisseurs de Champagne de

Sa Majesté le Roi Georges V
Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne
Sa Majesté l'Empereur d'Autriche
Sa Majesté le Roi d'Italie
Sa Majesté le Roi de Suède
Sa Majesté le Roi de Danemark
Sa Majesté le Roi des Belges
Sa Majesté le Roi d'Espagne.

S. B. TOWNSEND & COMPANY, MONTREAL, Seuls Agents.

Il faut être logique

On demande à Sir Lomer d'affilier a Laval les écoles Techniques en meme temps que les Hautes Etudes

Nous ne croyons pas qu'il puisse refuser

L'"Evénement" et à sa suite l'"Action Sociale" demandent maintenant à Sir Lomer Gouin d'affilier les écoles Techniques à l'Université Laval.

Venant après la promesse du premier ministre d'affilier les Hautes Etudes Commerciales, les espérances de l'"Evénement" sont tout-à-fait logiques et nous ne voyons pas bien comment en effet M. Gouin pourrait donner à Laval le contrôle des Hautes Etudes sans lui donner celui des écoles Techniques. Quel argument invoquer qui ne s'appliquerait qu'aux Hautes Etudes ?

Non, du moment que Sir Lomer s'engage à affilier l'Ecole des Hautes Etudes, il ne peut pas refuser d'affilier les écoles Techniques.

Ou alors, quelle raison donner !

Puisque le premier ministre se met à céder aux exigences des "castors", il n'y a pas de raison pour qu'il s'arrête; puisque le parti libéral de concessions en concessions en est rendu à être encore plus "castor" que les "castors", on peut s'attendre à tout.

Nous ne désespérons donc pas de voir un jour Sir Lomer Gouin, pour se faire pardonner son libéralisme d'antan, sa sortie contre l'abbé D'Amours, remettre à Laval la direction des écoles Techniques en même temps que la direction de l'Ecole des Hautes Etudes.

Nous ne pouvons pas dire que cela soit notre plus ardent désir, mais tous ceux que cela chagrinerait peuvent en prendre leur parti, cela viendra sûrement.

—) o (—

MAUVAISE FOI

Le "Soleil" reproche à l'opposition d'avoir fait une critique oiseuse lors du vote de crédits à l'instruction publique, au montant de $700,000.

La critique visait surtout les octrois à l'Ecole Normale et elle avait pour objet d'obtenir des informations que le secrétaire provincial a été impuissant à donner.

Les reproches du "Soleil" sont injustes et montre la mauvaise foi que ce journal apporte trop souvent dans les polémiques.

—) o (—

AU NATIONAL

"LA LOI DU PARDON"

de Maurice Landay

C'est une très belle pièce de théâtre que la "Loi de Pardon" de M. Maurice Landay à l'affciche au National cette semaine, et c'est surtout une œuvre utile.

M. Landay réclame pour l'homme qui, dans un moment d'égarement, dans une minute d'oubli, a commis une faute, une loi de pardon afin de lui permettre de se réhabiliter complètement et de pouvoir se refaire une vie honnête.

Condamné à la prison, cet homme qui se repent sincèrement, qui en est à sa première faute, et qui pourrait se racheter trainera sa vie durant le boulet de cette condamnation; il ne trouvera d'emploi nulle part et d'avance il est voué à une existence de paria.

La loi ne pourrait-elle pas, demande M. Landay, pardonner à cet homme ?

En France, il y a déjà la loi Bérenger dont peuvent bénéficier les jeunes coupables repentants, mais ils sont d'abord condamnés; ils ne font pas de prison, tout de même leur casier judiciaire n'est plus immaculé.

M. Landay demande le pardon complet, et après avoir entendu sa belle pièce, qui pourrait bien s'y opposer?

Voici en peu de mots comment il proclame la nécessité de cette loi:

Un jeune homme Mériex, pour sauver la vie de sa maîtresse qu'il adore, a volé mille francs à son patron. Pris immédiatement, il se rend compte de la grandeur de sa faute et surtout des terribles conséquencss.

Sa mère s'offre à désintéresser le patron lésé, mais celui.ci refuse de retirer sa plainte. Mériex est condamné à un an de prison.

A sa libération, il tente vainement de se retrouver une position; partout on lui demande son casier judiciaire. Il se présente un jour au début d'une campagne électorale chez un candidat qui est justement en réunion intime avec quelques personnes influentes des quartiers et devant lesquelles il se pose en ardent protecteur des faibles. Mériex raconte sa triste histoire et Lerault—le candidat— qui ne peut le jeter dehors à cause de ses vantardises d'il y a un instant l'engage comme secrétaire. La nouvelle se répand vite que le citoyen Lerault a engagé un voleur et la campagne électorale se fait sur le dos de Mériex devenu l'homme de confiance de Lerault. De part et d'autre on se jette à la face ce voleur, cet échappé de prison et Lerault sans se douter de la torture morale de Mériex, promène et exhibe partout celui qu'il appelle sa bonne œuvre.

Lerault est élu député, mais sa fille qui a partagé avec Mériex les fonctions de secrétaire de son père durant la campagne, s'est éprise de Mériex. Elle refuse d'épouser un jeune homme qu'on lui présente, et son père qui devine aussitôt la raison, renvoie Mériex.

Se pourrait-il que lui Lerault député donnât sa fille en mariage à un voleur, à un ancien forçat? Allons donc.

Mériex qui aime Berthe Lerault et qui entrevoit la misère et les luttes d'autrefois, pris de découragement se suicide.

Il devrait y avoir une loi de pardon, sanglote Berthe Lerault, afin de permettre à un homme qui a commis une faute, une seule faute de se relever.

C'est une œuvre saisissante et très bien construite; l'auteur y fait preuve de grandes qualités scéniques.

La "Loi de Pardon" est fort bien interprétée au National. Il n'y a pour ainsi dire que quatre rôles importants M. Mme et Melle Lerault et Mériex; ce sont M. Brain, Mme Devoyod, Melle Briant et M. Robi.

M. Brain a silhouetté avec une fantaisie très sobre et très juste le personnage du député Lerault. Caricatural mais sans charge, exhubérant mais naturel, il s'est montré artiste de grande envergure et il s'est taillé un très beau succès. Il faut noter surtout la souplesse du talent de M. Brain qui lui a permis, par exemple, d'être si intensement dramatique au quatrième acte après avoir été d'une si épique fantaisie au troisième. C'est un rôle travaillé, fouillé.

M. Robi est convenable dans le rôle de Mériex; seulement il donne parfois des bouts de rôles si finement étudiés— notamment le député de la "Robe Rouge" et ce jeune indiscret de "Cœur à cœur"—que ceux où il n'est que convenable ne nous satisfont pas. Avec un peu de travail, M. Robi peut faire mieux. Certes son Mériex se détonne pas au milieu des autres rôles, il n'est ni bien ni mal, il manque de vie simplement, mais, je viens de le dire, M. Robi pourrait faire bien mieux.

Mme Devoyod est une Mme Lerault tout-à-fait dans la note, très naturelle, énervée quelquefois par son mari, avec qui elle se dispute toujours. Sans éclat de voix, sans grandes tirades, sans phrases à effet, plutot d'une charmante simplicité, Mme Devoyod, est très bien.

Melle Briant trouve dans le quatrième acte seqlement l'accosion de déployer tout son talent. Soyez certain qu'elle ne la manque pas; elle est une Berthe Lerault sans apprêt dans les premiers actes, mais au quatrième elle est émouvante et toute frémissante.

MM. Lombard, Scheler, Chanot, Pelletier et Filion contribue à la perfection de l'ensemble en tenant avec leur talent habituel et leur autorité des rôles épisodiques.

Je conclus: une belle pièce, une belle interprétation, une belle représentation.

Pour deux semaines, le National retourne à ses anciennes amours: Les "deux orphelines" et la "Grande Marnière". Après le jour de l'An, il parait que nous aurons des nouveautés et l'une des plus agréables sera certainement la "Flambée" de Kistémaeckers que l'on jouera peut-être.

Baptiste POQUELIN

—) x (—

Attention Attention
Chapeaux :-: Chapeaux

Achetez vos chapeaux pour Noel et le Jour de l'An chez nous et vous épargnerez de l'argent. De l'argent épargné, c'est de l'ARGENT GAGNE.

CHAPEAUX durs, valeur régulière $2.00 et $3.00, pour
$1.25 et $1.50
Chapeaux mous de toutes formes et de toutes couleurs, poilus, chameaux, velours, etc., des meilleurs fabricants, . . $1.50 et $1.75
CASQUETTES de seal, valeur régulière $2.00, pour . . . $4.00
CASQUETTES en tweed écossais, 35 cents en montant,
Chapeaux en tweed, $1.25 et $1.50.

D'ici au jour de l'an, notre magasin sera ouvert tous les soirs jusqu'à minuit.

Stock Port Hats Importers Co.
32, BOULEVARD ST-LAURENT.

His Master's Voice
Concert Gratuit
ET DEMONSTRATION DU CELEBRE
VICTROLA
Au Théâtre National Français
DIMANCHE, LE 22 DECEMBRE,
A 8 heures p.m.
Le programme comprendra nombre des célèbres chansons par Caruso, Clément, Tétrazzini, Melba et autres artistes français.
Admission Gratuite
VENEZ DE BONNE HEURE.

Y aura-t-il un VICTROLA dans votre Maison pour Noel?

"La Voix de Son Maitre" TRADE MARK

Vous pouvez chercher dans le monde entier et vous ne trouverez pas un cadeau qui donnera autant de plaisir à chaque MEMBRE de la famille.

$20 $32.50 $52 &65
$100 $135 $200 $250

Venez à nos nouveaux salons de Gram-o-phone, 355 rue Ste-Catherine Ouest, ou à n'importe lequel de nos magasins et nous ferons jouer, avec plaisir, la musique que vous voudrez. Régistres doubles à 90 cents pour les deux sélections.

Toujours en mains le plus grand choix de régistres français par les artistes français les plus célèbres.

Berliner Gram-o-phone Co., Limited
TROIS MAGASINS
355, Rue Ste-Catherine Ouest, Phone Up 572.
415, Rue Ste-Catherine Ouest, Phone Up 2418.
488, Rue Ste-Catherine Est, Phone Est 2972.
OUVERT TOUS LES SOIRS EXCEPTE LES MERCREDIS ET JEUDIS.

Victor Victrola $200.00. Acajou ou Chêne.

L'exemple de la Suisse

Dix-sept illettrés seulement sur 28.000 recrues

Les résultats de l'instruction obligatoire

Un publiciste français crut devoir étudier sur place en Suisse les résultats accomplis par l'éducation obligatoire depuis quarante ans.

Il demanda et obtint du Bureau fédéral de statistique une collection complète de fascicules donnant les résultats des examens pédagogiques des recrues parus depuis 1875; il étudia à fond ces publications, il y suivit pas à pas les progrès que réalisait l'instruction primaire et secondaire, et il tira de ces études des conclusions nettes et précises.

Dès qu'il fut rentré à Paris, ce publiciste entreprit une campagne énergique en faveur de l'institution en France des examens des recrues. Plus de deux cents députés de toutes les nuances républicaines appuyèrent cette initiative et, le 29 juillet 1910, fut adoptée la loi qui a institué le "bachot des bleus", titre par lequel dans les casernes françaises on désigne le nouvel "examen annuel de l'instruction primaire des conscrits". Cette institution est entrée désormais en vigueur.

La Suisse est un pays qui, pour ses vingt-cinq cantons, a vingt-cinq législations scolaires différentes, chacune jalouse de son autorité, laquelle d'ailleurs n'empêche pas l'autonomie municipale. Comment exercer sur ce monde mouvant, divisé et insaisissable une action directrice commune et efficace? Coment forcer cantons et municipalités à faire de l'instruction obligatoire une réalité aussi impérieuse que celle de l'impôt ou du service militaire?

La seule arme dont disposait le pouvoir fédéral était un vague texte lui permettant de faire une statistique de l'instruction. Il se mit à l'oeuvre, et, sous prétexte de statistique, obtint que les recrues, le jour de leur arrivée au corps, subissent un examen écrit et oral sur quelques unes des matières essentielles de l'enseignement primaire. L'autorité primaire s'y prêta sans trop d'enthousiasme. Personne d'abord n'y prit garde. Les premiers rapports donnant par cantons et par districts le relevé des résultats passèrent presque inaperçus. Ils attestaient environ 600 illettrés.

Mais à mesure que l'on avance dans le dépouillement de ces procès-verbaux, l'on s'aperçoit que, d'année en année, ils ont soulevé des discussions, des querelles, des polémiques de presse, des réclamations, des recherches de responsabilités. Le tableau final, classant les cantons par ordre, d'après le degré d'instruction des conscrits, puis les tableaux analogues classant les communes dans le canton, montrent assez vite des déplacements notables. Certains pays rougissent d'occuper les derniers rangs dans l'échelle. Dix ans ne se sont pas écoulés que nous les voyons monter de quelques échelons. Les plus arriérés instituent des cours de répétition et de revision, tout exprès pour se défendre contre l'humiliation des notes publiques, qui font du tort aux soldats dans l'armée, à la commune, dans le canton, au canton dans la Confédération. Et à mesure que l'on arrive aux fascicules de 1900 à 1912, on voit, on touche du doigt ce qu'un homme d'Etat français appelle avec raison le "pouvoir magique" de ce simple moyen d'émulation par la publicité.

Deux manières de mesurer le progrès sont simultanément employées dans ce "recrutement intellectuel" de la jeune armée suisse.

L'une permet d'apprécier la diminution de l'ignorance: les 600 illettrés de 1875 se réduisent aujourd'hui à 17 sur 28,000 recrues. De plus, et surtout les très mauvaises notes, celles qui trahissaient, sinon l'analphabétisme, du moins une instruction par trop rudimentaire, baissent en trente ans dans toutes les parties de la Suisse d'une façon saisissante.

D'autre part, les notes très élevées, celles qui attestent une culture primaire et plus que primaire solidement acquise et susceptible d'un développement continu, se multiplient tellement, qu'on peut dire, aujourd'hui, que dans beaucoup de cantons suisses, les deux-tiers de la population ouvrière et paysanne possèdent une instruction supérieure à celle de notre petite bourgeoisie.

Voilà un joli sujet de méditation pour Sir Lomer Gouin et l'"Action Sociale."

—) • (—

L'Instruction obligatoire

Pointe Aux Trembles,
14 Décembre, 1912.

Monsieur le dédacteur,

N'ayant suivi depuis longtemps, les intéressants articles sur les bonnes causes que défend votre journal, je suis tout heureux de venir donner mon opinion sur un sujet qui intrigue tant de gens, et qui fait l'objet de tant de controverses: "L'instruction Obligatoire".

Si seulement, tous pouvaient raisonner la chose au vrai point de vue, si tous pouvaient porter un sain jugement dans cette cause, l'on ne pourrait faire autrement qu de seconder les efforts de ceux qui veulent, qui travaillent à établir dans notre belle province ce nouveau régime. Mais, tous nous ne sommes pas doués du même esprit.

Nous devons viser à développer notre intelligence et ce n'est que par l'étude et le travail que nous obtiendrons les meilleurs résultats. Il ne faut pas entendre par "Instruction Obligatoirr", faire un cours commercial ou classique, devenir bachelier. Non, il faut entendre avoir les notions, la base qui aideront à tous, quelque soit le métier qu'ils aient. Prenez deux hommes, ils ont tous deux des bras, donnez leur un ouvrage à faire. Un d'eux possède l'instruction, l'autre n'en a pas. Vous verrez que le premier exécutera son travail en moins de temps et avec plus d'exactitude que le second. Celui-ci pourra se perfectionner et améliorer sa situation; celui-ci restera toujours au bas de l'échelle. L'ignorance l'empêchera de monter.

L'instruction rend les hommes plus aptes à former une opinion et à porter un jugement, parce qu'ils peuvent différencée le vrai du faux. N'est-il pas regrettable d'entendre dire: "Ah! les Canadiens, ils sont incapables de penser par eux-mêmes". Eh! bien il ne faut plus que cela existe, nous avons un moyen, le seul qui soit digne, le seul, instruire notre peuple. Et quand un homme viendra devant lui avec de belles paroles, de beaux gestes, il saura juger ses paroles, les pèser et on ne pourra plus leur faire croire qu'une chose est blanche, quand elle est noire.

Oui, avec "L'instruction Obligatoire", nous formerons des hommes qui sauront défendre leurs opinions et leurs droits. Nous abolirons cette vilaine jalousie qui règne entre nous Canadiens-Français, car nous comprendrons mieux que l'union fait la force tandis que tout royaume divisé, tombe en ruine. Nous formerons des hommes qui sauront préparer l'avenir.

Je ne comprends pas comment un Canadien puisse comdamner une si noble idée: Instruire ses semblables. Voyons, un bon mouvement mérite d'être secondé, donnons-nous la main, chassons cet égoisme, et nous n'aurons qu'à nous féliciter d'avoir donné à César ce qui est à César.

LIBFRAL

—) o (—

Excursions des fêtes

On a pris des arrangements pour permettre aux résidants de Boston, Worcester, Springfield et autres endroits de la Nouvelle Angleterre de visiter Montréal et Québec durant la saison des fêtes à des taux considérablement réduits. Ces taux seront en force aux gares du Central Vermont, etc. qui font le service avec le chemin de fer du Grand Tronc. Des billets seront en vente à partir du 27 décembre au 2 janvier inclusivement et seront bons pour revenir le 10 janvier 1913. Des permis d'arrêt seront accordés sur ces billets à toutes les stations intermédiaires en Canada. Ces excursions donneront, aux Canadiens demeurant sur le territoire de la Nouvelle Angleterre, une grande occasion de visiter leurs parents et amis en Canada à des taux très réduits.

Theatre National

Semaine du 23 Décembre 1912.

Les deux Orphelines

Le populaire drame

DE D'ENNERY

par la troupe du National.

Nouveautés

Semaine du 23 Décembre 1912.

Harmant et toute sa troupe dans

Les Gaietés du Veuvage

Comédie en 3 actes.

par

GRENET-DANCOURT.

Mon succès est dû au fait que je suis un opticien, rien de plus qu'un opticien dans toute l'acceptation du mot. Vos yeux sous mes soins sont en sureté.

BERNARD R. SEGAL

Optométriste gradué et opticien fabricant.

508, Blvd St-Laurent, MONTREAL
Tél. Est 1875.

NATIONOSCOPE

Semaine du 23 Décembre 1912.

"Roger-la-Honte"

Drame en 5 actes

par

JULES MARY ET G. GRISIER.

Mme BELLA OUELLETTE dans Mde LAROCQUE.
M. VALHUBERT dans ROGER.

PRINCESS

Semaine du 23 Décembre 1912.

Le plus important drame de la saison.

LEWIS WALLER

dans

A Marriage of Convenience.

PRIX, 25 cts à $2.00

Parc Sohmer

Ouvert tous les dimanches

REPRESENTATIONS A

3 P. M. et 8 P. M.

Vaudeville, Fanfare Militaire.

Admission, 10c.

A VENDRE

Propriétés, terrains, hôtels, magasins de cigares, épiceries, maisons meublées pour louer des chambres ou pour tout autre commerce. Jean Castelli & Cie., 117 Ste-Catherine, en face de la "Patrie".

Cadeaux pour Noel et le Jour de l'An

En s'adressant au seul magasin d'art

"La Décoration Moderne"

698, Rue Saint-Denis. -:- Tél. Est 5713.

On est toujours certain d'avoir un article de bon goût en fait de Grès Flammés, Gravure, Sculpture, Peinture, Encadrement, Appareils et Accessoires photographiques, etc.

Tél. Main 4582

INSTITUT MEDICAL

DES

Docteurs DORVAL et MALO

Spécialistes pour les

MALADIES VENERIENNES

208 ST-LAURENT

Ouvert tous les jours—De 10 heures du matin à 9 heures du soir
Le dimanche de 2 heures à 4 heures.

TEL. BELL EST 3381
" " " 3382

ETABLIE EN 1880

Epicerie St-Laurent

SUCCESSEUR DE L'EPICERIE ST-CHARLES.

Le plus grand assortiment de marchandises importées ou domestiques dans les Epiceries, Vins, Liqueurs.

Spécialité: Clarets, Fromages importés, Huile d'Olive, etc. Nous délivrons dans toutes les parties de la ville.

Nous donnons des coupons, valant 4 p.c. — Attention spéciale pour les ordres par la poste pour la campagne.

414, Boulevard St-Laurent

MONTREAL

Patinage à Glace et à Roulettes

Tous les après-midi et soirs

AU **FORUM**

Musique de fanfare tous les soirs et les samedis et dimanche après-midis.

Il reste encore quelques soirs de pratique pour les clubs de hokey.—Voir le Gérant.

Dr L. NOLIN TRUDEAU

CHIRURGIEN-DENTISTE

389, Rue Saint-Denis, Tél. Bell, Est 3616

De 9 hrs à 5 hrs tous les jours, et les mardis, mercredis et vendredis, de 7 hrs à 9 hrs du soir.

LA GARANTIE DU CONSOMMATEUR

¶ Il se vend, sous le nom de Cognac, des Eaux-de-Vie de grains très communes, cuisinées avec art, aromatisées à l'aide d'essences artificielles et fort dangereuses pour la santé.

LE COGNAC

MARTELL

est le type du fin Cognac, pur jus de raisins de la Charente, distillé et conditionné suivant les procédés qui ont fait la réputation du bon Cognac, et dont la qualité supérieure a fait depuis plus de deux siècles les délices des gourmets.

EN VENTE CHEZ LES
PRINCIPAUX MARCHANDS DE VIN.

N'ESSAYEZ PAS D'EPARGNER DE L'ARGENT

en achetant du café de qualité inférieure. Avec un demi-sou ou un sou de plus par jour vous aurez du

Seal Brand

et vous connaitrez la saveur exquise du meilleur café qu'on puisse obtenir.

Empaqueté dans des canistres de une et deux livres seulement.

CHASE & SANBORN
Montreal

Otis-Fensom Elevator CO., Limited

Constructeurs des Ascenseurs

"OTIS-STANDARD"

Ascenseurs Hydrauliques
Ascenseurs Electriques
Ascenseurs à Vapeur
Ascenseurs à la Main.

Bureau Principal: Edifice Traders
..Bank, Toronto, Ont.
Bureau de Montréal:

368 Rue ST-JACQUES Montréal

Milton Hersey Cie

LIMITEE

Chimistes et Ingénieurs des Mines

Essais et analyses de tous matériaux industriels. Expérimentation de ciment, d'acier, de fer, etc. Rapports fournis sur mines et carrières.

JAMES G. ROSS, M. Amer. Inst. M. E.
Dr MILTON L. HERSEY,
Directeur-Gérant.

171 St. Jacques, Montreal

J. G. Duhamel A. R. Wilson

DUHAMEL & WILSON

Comptables et Liquidateurs

3 Notre Dame E.

Tél. Main 7575

Telephone Bell MAIN 6495

Antoine Marchand

TRAVAUX GENERAUX

108 HAMILTON Quartier Emard
Montréal.

HAMON & HESS

ENTREPRENEURS

Spécialité de travaux en tuiles mosaïque et ciment.

207 rue St-Jacques,

MONTREAL.

Tél. Main 4165.

OCCASIONS D'AFFAIRES

ACHAT et vente de stocks, bons, débentures, etc. Prêts sur hypothèques. Propriétés à vendre ou à échanger contre lots à bâtir. Terrains, terres, limites à bois. Administration de successions. J. B. D. LEGARE, 11 Rue St-Jacques. Main 6629. 1 an.

I. L. LAFLEUR

LIMITEE

IMPORTATEURS DE

Quincailleries, Peintures, Verreries, Vernis, etc. Aussi chaloupes et Yachts à Gazoline. Moteurs à Gazoline VIM.

Bateaux en acier MULLIN

362-366 Notre-Dame O.
43 à 57 rue Dupré
Montreal

JOS. BRUNET

Propriétaire de Carrières de Granit

Manufacturier et Importateur de

Monuments en Marbre et Granit

OUVRAGES DE BATISSES ET DE CIMETIERES, ETC

Estimations données sur application.

Bureau et Atelier: 675 Chemin Cote des Neiges

Tél. Bell Up 1466. Montréal.

ETABLIE EN 1885

A. JETTE & CIE.

Courtiers et experts en propriétés. Argent à prêter sur 1ère et 2ième hypothèque. Propriétés et terrains à vendre. Collections. Achats des balances de prix de vente.

EDIFICE DU CREDIT FONCIER,

35 rue St-Jacques. Ch. 10, Montréal.
TEL. BELL MAIN 7097.

Joseph Fortier

Limitée.

Fabricant-Papetier, Négociant

Atelier de Reliure, Typographie, Gaufrage et Relief.

Magasin de Papeterie Mercantile Exportation, Fabrication, Importation

210 NOTRE-DAME OUEST Coin St-Pierre

Phone Bell Main 444—445.

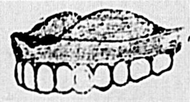

Nos dents sont très belles, naturelles, garanties

INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN

162, Rue St-Denis
Montréal

VOIES URINAIRES

Dr C. SAINT-PIERRE

Des Hôpitaux de Paris.

Tél. Bell Est 3825. 486, St-Denis

Heures de bureau: 2 à 5 et 7 à 9 p.m.

GENDREAU & GENDREAU

Chirurgiens-Dentistes
117 ST-DENIS, Coin Dorchester.
Tél. Bell Est 2916.

Dr J. G. A. Gendreau Dr Conrad Gendreau

6—1 an.

Paul Rainville, L.L.L.

AVOCAT

703 Edifice New-York Life

Tel. Main 1258 MONTREAL.

Combustible à vendre

Un million de Bois Combustible,—Bois d'allumage, $2.25; bûches, $3.25; blocks de moulin, $2.00 la mesure.

J. C. Macdiarmid, 402, rue William.
Téléphone Main 452.

H. CONTANT.

Entrepreneur-plâtrier

599 Rue Berri, Montréal
Tél. Est 1177

Boucher & Mercier

Marchands-Tailleurs

Monument National.

292, Rue St-Laurent. Montréal.

Tél. Bell: Main 1466.

6-1 an.

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.

VICTOR HUGO.

LE PAYS

A. DU CASTEL Tél. Main 3670 — A. PAYETTE Tél. Main 6334

ROYAL HOTEL

Près du Palais de Justice

12-14 rue St-Jacques, — 58-66 rue St-Gabriel

Prix spéciaux pour pensionnaires Repas à 35c et à la carte

BAR : Tél. Main 6306 — MONTREAL, P.Q.

Le coup de pied de l'âne

Un journal qui a plus d'un dénigrement à son crédit se permet de reprendre le mot favori de M. Gouin à notre adresse

Pourquoi les journaux "castors" ne protestent-ils pas quand le "Devoir" ou l'"Evènement" disent des vérités ?

A la suite de Sir Lomer Gouin et de M. Tellier, une foule de petits journaux castors ont répété à l'adresse de M. Godfroy Langlois et de notre journal le mot "dénigreur."

Cela ne nous surprend guère.

Grâce à la vigoureuse campagne que nous avons mené contre les endormeurs et les épris du Saint-Jean-Baptisme, nous avons réussi à réveiller quelque peu notre peuple et à forcer le gouvernement à faire des réformes. Aujourd'hui les Canadiens-Français se rendent compte qu'ils ne sont pas le plus grand peuple de la terre et que même pour rejoindre les autres nationalités ou les autres provinces du Dominion, ils ont fort à faire. Oh! nous ne voulons pas dire qu'ils soient "sortis de leur engourdissement", pour nous servir d'une expression de M. l'abbé Perrier, mais il est incontestable que les phrases ronflantes et ampoulées qui proclament la supériorité de notre race sur les autres races du Canada ou même sur toutes celles du monde ne trompent plus beaucoup de monde.

Pour nous qui avons combattu presque seuls, nous sommes émerveillés du résultat, quel qu'il soit.

Comment un petit journal hebdomadaire, malgré toutes sortes d'appels aux préjugés a-t-il pu pénétrer partout et convaincre peu à peu nos compatriotes qu'ils ne sont ni les plus instruits, ni les plus capables, ni les plus avancés, ni les mieux outillés?

Evidemment, c'est qu'en face des réalités, en face des chiffres et des faits il faut bien se rendre à l'évidence.

Mais cela ne fait pas l'affaire des éteignoirs et des "castors" qui vivaient précisément de la léthargie de notre peuple et tous leurs organes ont sauté avec joie l'occasion que leur a donnée Sir Lomer Gouin de crier que nous sommes des "dénigreurs."

N'y a-t-il pas jusqu'à la "Tribune", de St-Hyacinthe, qui vient donner, en se signant, le coup de pied de l'âne.

La "Tribune" a pris d'un "dénigrement" à se reprocher, et elle devrait être le dernier journal à chercher noise au "Pays" à ce sujet.

N'écrivait-elle pas au commencement de juillet 1911:

"Il est nécessaire d'étudier un peu où nous en sommes comme nationalité canadienne-française. Devons-nous continuer à être bafoués et "blackboulés" sur tous les terrains? Sommes-nous une tribu d'esclaves que l'on mène au bout du pied, sous un oeil courroucé? Quelle est la cause de l'état de choses actuel, qui nous place au dernier degré de l'échelle sociale en ce pays où nous avons pourtant été les pionniers et les enfants du sol?

Mais c'est dénigrer et calomnier ses compatriotes que de dire qu'ils sont rendus "au dernier degré de l'échelle sociale dans ce pays."

Ne disait-elle pas au mois d'avril, 1912:

"Nous descendons depuis quarante ans, et sans arrêt, une pente qu'il va être difficile de remonter. Le courage de nos hommes publics s'est amolli, et le peuple berné, trompé tour à tour, par les deux partis, se désintéresse de son devoir national. Et pourtant de quels dangers, n'est-il pas menacé?"

Et c'est ce journal qui nous accuse de dénigrer la province de Québec et les Canadiens-Français? Allons donc!

Mais nous n'avons jamais osé en dire autant.

"Au dernier degré de l'échelle sociale en ce pays"? C'est une calomnie.

x x x

L'"Evènement" qui jadis ne fut pas tendre pour nous, dit depuis quelque temps d'assez dures vérités à nos compatriotes. Nous en avons reproduites quelques-unes. Mais en voici une nouvelle, parue lundi dernier:

"La province de Québec est en arrière des autres provinces quant à la longueur de son réseau de chemins de fer. En fait, elle est la lointaine seconde après l'Ontario qui a deux fois plus de chemins de fer que nous; mais, en proportion de son étendue et de sa population, elle est loin en arrière du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Voici la statistique, en milles, pour chacune des provinces du Canada:

Ontario	8,322
Québec	3,882
Manitoba	3,466
Saskatchewan	3,121
Alberta	2,494
Colombie-Anglaise	1,892
Nouveau-Brunswick	1,548
Nouvelle-Ecosse	1,354
Ile du Prince-Edouard	269
Yukon	102

Si l'"Evénement" continue à "dénigrer" ainsi notre province, nous allons livrer ses rédacteurs à M. Tellier qui a commis lui aussi une sortie contre les "dénigreurs", à la "Tribune", à l'"Action Sociale" et à tous les petits journaux "castors".

Et bientôt, l'"Evénement" qui a l'audace de dire de telles vérités à ses compatriotes, passera sûrement pour un journal franc-maçon.

Chose extraordinaire, sauf quand on les lit dans le "Pays", ces "dures vérités" ne choquent personne, et il ne se trouve pas une bonne âme pour protester.

Pourquoi, par exemple, l'"Action Sociale" ne donne-t-elle pas une leçon à l'"Evénement" qui prétend que l'Ontario, le Manitoba, le Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Anglaise, cinq provinces, sont en avant de Québec?

Pourquoi le docteur Dorion, qui ne peut pas souffrir que le 'Pays' dise: il y a 300,000 illettrés dans la province de Québec n'a-t-il pas un haut le coeur quand la "Tribune" prétend que nous sommes "rendus au dernier degré de l'échelle sociale dans ce pays?

Pourquoi l'"Action Sociale" ne se rebelle-t-elle pas quand M. Bourassa écrit dans le "Devoir" que les députés Canadiens-Français à Ottawa "lèchent les assiettes et se pourvoient dans le panier aux restes et la boîte aux vidanges" qu'ils "se disputent les os" tandis que les Anglais "prennent les gros morceaux"?

Oui pourquoi?

A. LABELLE

Le Dr. Louis Laberge, directeur du service d'hygiène à Montréal, a condamné une partie des locaux de la Cour de Police comme dangereux pour la santé des magistrats, des fonctionnaires et du public.

—Ma conscience, pauv' Monsieur le Juge, j'ai manqué me trouver faible quand j'ai paru devant vous, l'aut' jour, à la Cour de Police. Venez donc siéger icite, c'est extra sus tous les rapports.

C'EST GENTIL.

Nous relevons dans le dernier numéro de la "Croix" les expressions suivantes à notre adresse:

Impies.
Gens qui n'ont de goût que pour la pourriture.
Gens qui voient de la beauté où il n'y a que des ordures.
Canailles célèbres.
Hypocrites.
Sournois.
Anti-patriotes.
Renégats.
Régularisateurs du vice.
Hommes sans aveu.
Hommes dont les plus hautes visées se bornent à boire et à manger.
Fielleux.
Hères assoiffés de ténèbres.
Gens qui ne vivent que selon leurs caprices et leurs instincts brutaux.
Canaille libre-faiseuse.
Gens qui manquent de pudeur instinctive.
Cervelles exaltées.

Dans un seul numéro!
C'est gentil, n'est-ce pas?

VOIES URINAIRES
Maladies de la Peau
Maladies Vénériennes
Dr. G. ARCHAMBAULT
HEURES DE BUREAU
8 à 10 a.m. 1 à 3 p.m. 7 à 9 p.m.
377 ST-DENIS, Tel. Est 3953.

Culture Physique

Prof. J. Roumageon
Le seul Professeur de Culture Physique à Montréal.
303, Rue St-Denis

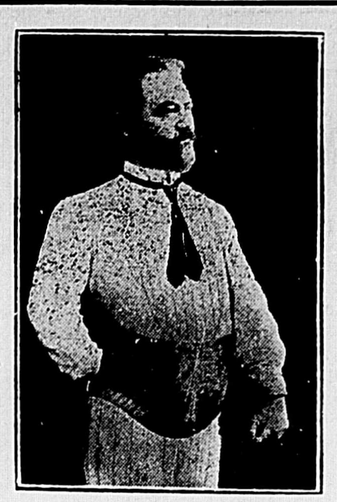

La Ceinture anatomique du Dr NAMY

n'est pas un luxe; c'est un besoin impérieux

pour tous ceux QUI COMMENCENT A GROSSIR; pour tous ceux QUI SOUFFRENT DES REINS; pour tous ceux QUI SE TIENNENT DEBOUT LONGTEMPS.
Elle REDUIT LE VENTRE et PREVIENT L'OBESITE.
Elle SOUTIENT LES REINS.
Elle ASSURE L'AISANCE DE LA DEMARCHE.
Elle DONNE UNE DIGESTION PLUS FACILE.
Elle PROCURE UN BIEN-ETRE GENERAL et un CONFORT DELICIEUX.

A Paris, depuis leur lancement, qui remonte à 3 mois a peine, 15,000 de ces ceintures ont été vendues.

A titre exceptionnel, JUSQU'AU 15 JANVIER SEULEMENT, LA CEINTURE ANATOMIQUE DU Dr. NAMY sera vendue aux prix très réduits de $4.50, $5.50 et $6.50, suivant les modèles.

VOUS NE POUVEZ PAS MANQUER DE LES ESSAYER

A. CLAVERIE, - 174 St-Denis

Office privé en face de l'Université Laval. Tel. Est 2833.

Etre toujours jeune et belle, cela veut dire

Aimée et Admirée

s'acquiere à

$5 00 Seulement

GUARANTIE PAR NOTRE TRAITEMENT COMPLET "BIO-KINETIQUE".

Sur réception de $5.00 on fournit notre crême "VENUS" et nos pilules "BISSO" en quantité suffisante pour le développement du buste, l'opulence de la gorge et la fermeté des seins, ainsi que toutes les instructions et vignettes.

Ce traitement fait par soi-même dure trente jours environ et ceci comprend pour tout ce temps les pilules et la crême pour finir le traitement. Des leçons gratuites sont données sur la personne même pour lui indiquer la manière de se masser seule.

Consultations strictement confidentielles et gratuites.

S'ADRESSER AU

Traitement Bio-Kinétique Cie,

Enrégistrée

391, rue St-Denis, MONTREAL. Tél. Bell, Est 5698

Argent retourné s'il n'y a pas SATISFACTION.

Si la qualité seule détermine le choix d'un vin de Champagne, la marque

POMMERY

expédiée par la grande maison française Lse Pommery Fils & Cie, de Reims, l'emporte sur toutes les autres marques.

Le Champagne Pommery obtient toujours les plus hauts prix sur les marchés de PARIS et de LONDRES.

HOTEL RIENDEAU

Le rendez-vous des Canadiens-Français

En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice. A quelques pas des bateaux et des gares de chemin de fer.

SERVICE DE PREMIERE CLASSE.

58 et 60, PLACE JACQUES-CARTIER. MONTREAL

J. ARTHUR TANGUAY, Propriétaire.

Costumes et Manteaux de Haute Qualité pour l'Automne, par petits acomptes.

Nous désirons avoir votre visite aujourd'hui, pour que vous les examiniez. Nous en avons un mille à choisir parmi lesquels vous trouverez sûrement ce qu'il vous faut. Robes d'automne pour les dames, dans les plus nouveaux modèles. Complets, pardessus d'automne, manteaux de caoutchouc pour les hommes qui s'habillent bien, en une grande variété.

Une promesse de $1.00 PAR SEMAINE conclut l'achat.

La maison populaire de crédit de

H. Cohen & Son, 263 RUE AMHERST 2ème porte de la rue Ste-Catherine

Une Simple Visite

vous convaincra que nous vendons les plus nouveaux vêtements de dames et de messieurs à

$1.00 par semaine

GARMAISE BROS. 673 Rue Ste-Catherine Est.

3ième porte à l'ouest de la rue Visitation.

Pour Noel et le Jour de l'An

Le cadeau chic par excellence pour Dames, pour Messieurs et pour Enfants, c'est une boîte de véritables

GANTS PERRIN

—Glacés ou Suède—ou Doublés en Fourrure —de Coupe Impeccable, de Longue Durée—Dans toutes les nuances à la mode. Toutes les pointures. Une jolie boîte de fantaisie ajoute encore à l'attrait du cadeau.

Le Magasin est ouvert tous les soirs.

PARIS KID GLOVE STORE

140 RUE PEEL, Phone: Up. 1068. MONTREAL.

Calendriers - Réclames

Nous avons les plus attrayants calendriers sur le marché à la disposition du public annonceur pratique.
Nous sommes en mesure de donner satisfaction aux plus exigeants.
Nous avons les plus beaux modèles venant directement des grandes maisons françaises, anglaises et allemandes.

Royal Lithographing Company,

E. P. Paradis, prop.

Telephone: Main 599. 56 Notre Dame Est.

"DOMINION MEDICAL INSTITUTE"

— ET —

Musée d'Anatomie

206, Boulevard St-Laurent, Téléphone: Main 5192.

Traitement radical des maladies vénériennes, d'après les plus récentes découvertes scientifiques, à l'aide de l'installation moderne la plus perfectionnée.

Pour le "Dominion Medical Institute", il n'y a pas de cas incurable.

Consultations privées.—Discrétion absolue.

Nos Clients sont nos Amis

Ils savent qu'en achetant leurs nouveaux vêtements à ce magasin, ce n'est pas comme s'ils les achetaient ailleurs. Ils savent que nous ne vendons que les derniers et les plus beaux vêtements. Ils savent que nos prix sont les plus raisonnables de la ville. Et ils savent qu'on peut payer tous les vêtements dont on a besoin d'après notre mode de paiements hebdomadaires.

NOUS VOULONS VOUS PLAIRE— ET NOUS VOUS PLAIRONS

Vêtements et Fourrures pour Dames et Messieurs à

$1 00 PAR SEMAINE

J. GARMAISE & KAHN Bros.

829-831 rue Ste-Catherine Est.

Arrêtez coin de la rue Maisonneuve) Pas de succursales.

H. Beauregard,

Entrepreneur général en construction

Tel. Bell, Main 735. 70, rue St-Jacques,

MONTREAL

LIBRAIRIE SAINT-LOUIS

"On offrira cette année, pour le Jour de l'An, le livre de l'auteur en vogue au lieu des bonbons du grand confiseur." -:- -:-

L'ARTICLE QUI A LANCE LA MODE.

—Qu'est-ce que je vais bien lui offrir pour le Jour de l'An?

On pourrait compter ceux de nos contemporains qui ne se posent pas en ce moment cette question pénible. Il est vrai que la plupart la résolvent de la façon la plus banale et la plus expéditive; une liste d'adresses, une commande chez le confiseur; en cinq minutes, c'est réglé. Mais, si vous préférez autre chose, ne songez-vous pas que les femmes de vos amis peuvent être aussi écoeurées par tant de sucreries? Au lieu de marrons glacés, pourquoi, par exemple, de ne pas leur offrir un livre? Ce n'est ni plus difficile ni plus coûteux.

—Comment! Un livre comme aux enfants?

—Sans doute; posez-vous en principe que les enfants sont seuls assez sérieux pour aimer la lecture? Poussez-vous le mépris des femmes jusqu'à imaginer qu'elles sont capables de goûter que les bonbons?

Dans le choix d'un livre, on peut mettre une intention, un nom.mage, un souvenir, une jolie pensée. On suppose que le destinataire a de l'esprit ce qui la dispose aussitôt à vous en prêter.

Et puis, si pour lancer cette mode nouvelle, s'il faut invoquer un argument décisif: ça se fait beaucoup en Angleterre. **Gustave TERY.**

("Le Journal", 14 décembre.)

L'envoi d'un livre, spécialement choisi et adapté aux goûts du destinataire, est, en effet, une attention plus personnelle et et moins coûteuse qu'un envoi de fleurs ou de bonbons. C'est un cadeau qui ne se consomme pas par l'usage, mais un souvenir que l'on garde.

Livres à offrir

Les derniers romans parus, essais de critique et d'histoire.

RECUEILS DE POESIE.—Spécial: Anthologie des Poètes Français, 3 magnifiques volumes, reliure cuir souple. Chaque volume se vend séparément $1.25

POUR ENFANTS.—Grande variété d'Albums d'Images, en couleurs, 25c., 40c., 50c., 75c., ... $1.00

Fables de LaFontaine et Fables de Florian en Images. Albums de Peinture. Bibliothèque Rose.

Librairie Saint-Louis

288, Rue Ste-Catherine Est, Montréal.

Remettre à neuf

Avec l'hiver qui s'en vient, vous avez sans doute des choses dans votre garde-robe à faire nettoyer, vos fourrures, vos manteaux ou même vos toilettes. C'est chez

Déchaux Frères,

Teinturiers et Dégraisseurs

62 et 710, Rue Ste-Catherine Est. MONTREAL

Est 301. - Téléphones Bell - Est 51.

Nous donnerons presque le lustre du neuf à vos toilettes défraichies ou tachées. Apportez-les nous.

NETTOYAGE DES GANTS DE CHEVREAU

Nous nettoyons les gants de chevreau et nous les mettons brillants et clairs—presque neufs. Notre système de nettoyage ne leur fait pas perdre leur forme, ni décolore, ni n'endommage le cuir le moindrement.

LES DEBITS CLANDESTINS

M. le juge Choquet a porté à la connaissance de la Commission Royale des licences qu'il existe à Montréal plus de cinq cents débits clandestins.

Nous croyons qu'il serait plus sage d'entreprendre la guerre à ces établissements borgnes où l'on vend des liqueurs frelatées que de vouloir ruiner un commerce légitime qui verse chaque année près d'un million dans la caisse provinciale.

—) o (—

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province, de Québec, des lettres patentes, en date du neuvième jour de décembre 1912, constituant en corporation MM. George H. Thibault, agent d'immeubles, de la cité de Montréal, Séraphin Gauthier, hôtelier, Jean-Baptiste Bisonnette, propriétaire d'écurie de louage, Adélard G. Giroux, forgeron, et Ernest J. Comeau, oculiste, de la ville de Farnham, dans les buts suivants:

Faire commerce d'immeubles dans toutes ses branches;

Exercer l'industrie de courtier d'immeubles dans toutes ses branches;

Acquérir par achat, bail, échange ou autrement et posséder, améliorer, diviser, subdiviser, construire sur, utiliser, administrer, louer, vendre, échanger toute sorte d'immeubles et propriétés immobilières et mobilières et en disposer;

Tracer et disposer toutes rues, ruelles, carrés ou terrains aux termes et conditions que la compagnie peut juger à propos et faire et entrer en tous arrangements ou contrats (avec toutes personnes, municipalités, corporations, compagnies) pour construire, diminuer la pente, paver, macadamiser et réparer les rues, chemins publics et trottoirs, ou pour construire, ouvrir et réparer les conduits, citernes, drainages et égoûts, aider par des avances d'argent à la construction et l'entretien des chemins, rues, ruelles, aqueducs, drainages, égoûts et autres travaux propres à donner un meilleur accès à la propriété de la compagnie et pour augmenter sa valeur;

Agir comme agents et courtiers pour l'achat, la vente, l'échange et le louage d'immeubles et pour autres transactions de même nature;

Prêter de l'argent aux clients, propriétaires de lots et autres ayant des affaires avec la compagnie;

Prendre et détenir des hypothèques, obligations, garanties et charges sur propriété immobilière pour garantir toutes dettes dûes à la compagnie projetée ou avances faites par icelle;

Faire les affaires de prêts et placements de toutes sortes à l'exception des affaires de banque;

Agir comme agents et courtiers d'assurance;

Faire toutes autres affaires, qui peuvent paraître à la compagnie projetée capables d'être convenablement conduites en rapport avec les susdits objets, ou calculées directement ou indirectement pour augmenter sa valeur ou rendre profitables les biens ou droits de la compagnie;

Acquérir par achat, bail ou autrement, toutes ou aucune partie des affaires, biens et obligations de toute personne ou compagnie faisant toutes affaires que la compagnie projetée pourra être autorisée et est autorisée de faire ou possédant des biens jugés convenables pour les fins de cette compagnie projetée;

Entrer en société ou en aucun arrangement pour le partage des profits, union d'intérêts, coopération, risque conjoint, concession réciproque ou autrement, avec toute personne ou compagnie faisant ou engagée à faire ou sur le point de faire ou d'être engagée à faire dans toutes affaires ou transactions que cette compagnie est autorisée à faire ou engagée, ou toutes affaires ou transactions qui peut indirectement pour le bénéfice de la compagnie lui prêter de l'argent, garantir ses contrats ou aider autrement toute telle personne ou compagnie et clients ou personnes ayant des intérêts ou relations d'affaires avec la compagnie, et prendre ou acquérir autrement des actions et garanties de toute telle compagnie et les vendre, détenir, émettre de nouveau, avec ou sans garantie, ou en faire le commerce autrement;

Acheter, prendre ou acquérir autrement et posséder des actions, obligations ou autres garanties et débentures de toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie ou faisant toutes affaires capables d'être conduites directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie et établir, promouvoir ou aider autrement toute telle compagnie ou compagnies;

Entrer en arrangement avec toutes administrations ou autorités municipales, locales, ou autres, qui peuvent paraître utiles aux objets et fins de la compagnie ou aucun d'eux, et obtenir de toutes telles administrations ou autorités tous les droits privilèges et concessions et la compagnie jugera à propos d'obtenir et faire, exercer et exécuter tous tels arrangements, droits, privilèges et concessions;

Promouvoir toute compagnie ou compagnies dans le but d'acquérir tous ou partie des biens et obligations de cette compagnie, ou pour toutes autres fins qui peuvent paraître directement ou indirectement, pour le bénéfice de cette compagnie, et garantir et placer ou aider à placer le stock, obligations ou garanties de toute telle compagnie ou compagnies;

Construire, maintenir et changer toutes bâtisses ou travaux nécessaires ou utiles à la dite compagnie, et construire, et mettre en opération des chars et autres véhicules mus par la vapeur, l'électricité ou autrement pour les fins de la compagnie projetée;

Placer les argents non immédiatement requis par la compagnie, en la manière qui pourra être déterminée de temps en temps, et en faire le commerce;

Emettre des actions acquittées, obligations et débentures ou autres garanties en paiement ou partie de paiement pour toute propriété mobilière et immobilière, meubles et immeubles, services, droits, baux, affaires, franchises, entreprises, pouvoirs, privilèges, licences ou concessions que cette compagnie peut légalement acquérir, et en paiement ou en partie de paiement d'iceux ou en échange pour actions, obligations, débentures ou autres garanties de toute autre compagnie faisant des affaires semblables à celles de cette compagnie projetée ou y ayant rapport;

Rémunérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou qui peuvent être rendus en plaçant ou aidant à placer ou garantissant le placement de toutes actions du capital de la compagnie ou toutes débentures ou autres garanties de la compagnie, ou dans ou au sujet de la formation ou l'avancement de la compagnie ou la conduite de ses affaires;

Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets promissoires et lettres de change, connaissements, mandats et autres instruments négociables ou tranférables;

Vendre l'entreprise de la compagnie ou toute partie d'icelle pour telle considération que la compagnie jugera à propos, et en particulier pour actions, débentures ou garanties de toute autre compagnie ayant des droits ou des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie, ou en disposer;

Faire toutes ou aucune des susdites choses comme patrons ou agents soit seule ou conjointement avec d'autres;

S'amalgamer avec d'autres compagnies ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de la compagnie projetée;

Distribuer par dividendes ou autrement tous ou partie des biens de la dite compagnie en espèces ou nature, parmi les membres de la compagnie et en particulier des actions acquittées, débentures ou stock de débentures de tout autre compagnie;

En général acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou acquérir autrement toute propriété mobilière ou immobilière et tous les droits et privilèges que la compagnie peut juger nécessaires ou utiles pour les fins de ces affaires, et les vendre selon qu'il sera jugé à propos ou en disposer autrement;

Faire, signer et consentir, exécuter et accepter tous actes, contrats, documents quelconques qui peuvent découler des pouvoirs mentionnés aux présentes et propres aux fins et objets que la compagnie projetée a en vue; faire toutes autres choses qui peuvent être en rapport ou utiles pour l'accomplissement des susdits objets et les faire toutes ou chacune comme patrons, agents et procureurs et exercer tous les pouvoirs conférés par la dite loi des compagnie, sous le nom de "Townships Land Company Limited", avec un capital de quarante-neuf mille piastres ($49,000.00) divisé en quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce neuvième jour de décembre 1912.

C. J.SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

50—4 Ins.

La Compagnie du Parc Napoléon Limitée

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 18e jour de novembre 1912, constituant en corporation Edouard Napoléon Hébert, manufacturier, Joseph Philippe Lacroix, Edmond Morin, et Joseph Nantel, commerçants, Georges Amédée Duclos, agent d'immeubles, Alphonse Lalonde, marchand de provisions, Odilon Létourneau, marchand, Angela Daigneault, hôtelier, Victor Levesque, pharmacien, Charles Larin, et Joseph Courtois, agents tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes:—(a) Faire le commerce général d'immeubles, et ériger, gérer et vendre des maisons et lots à bâtir, agir en qualité d'agents généraux et courtiers d'immeubles, de placements et d'assurances; (b) Acquérir et prendre la totalité ou une partie de l'industrie, la propriété et les engagements de toutes personnes ou compagnies exerçant une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ou en possession de propriété convenable aux fins de la présente compagnie; (c) Conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou sur le point d'exercer ou d'entreprendre une industrie ou transaction, pouvant être conduite de manière à profiter directement ou indirectement à la présente compagnie, et prendre ou autrement acquérir des actions ou valeurs d'une telle compagnie, et les vendre, détenir, réémettre, avec ou sans garantie, ou en disposer autrement nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi; (d) Vendre la totalité ou une partie de l'entreprise de la compagnie pour la compensation que la compagnie jugera à propos et en particulier pour les actions, débentures et autres valeurs de toute autre compagnie à responsabilité limitée, ayant des objets en totalité ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie et distribuer entre les actionnaires de la présente compagnie tous deniers, valeurs ou autre compensation reçue de cette manière; (e) Acheter ou autrement acquérir et détenir des actions de toute autre compagnie dont les objets sont semblables à ceux de la présente compagnie, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi; (f) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir toute propriété mobilière et immobilière et tous droits ou privilèges que la compagnie jugerait nécessaires ou convenables pour les fins de ses opérations, et en particulier tous terrains et propriétés au nom de la compagnie; (g) Conclure des conventions avec toute personne, gouvernement ou autorité suprême, municipale, locale ou autre qui sembleront avantageuses aux objets de la compagnie ou l'un d'eux et obtenir de ce gouvernement ou autorité tous droits, privilèges, baux et concessions que la compagnie croira désirables d'obtenir, et accomplir, exercer et se conformer à ces conventions, droits, privilèges, baux et concessions; (h) Placer et disposer des fonds de la compagnie qui ne sont pas immédiatement requis de la manière qui sera décidée de temps à autre; (j) Vendre, gérer, embellir, développer, arrenter, céder, faire valoir ou autrement disposer de la totalité ou d'une partie de la propriété de la compagnie; (j) Payer la totalité ou une partie des dépenses encourues au sujet de la formation, promotion ou incorporation de la compagnie ou s'entendre avec toute personne, maison ou compagnie pour les payer, et passer des marchés avec des courtiers ou autres pour souscrire, placer, vendre ou garantir la souscription de toutes actions, débentures ou valeurs de la présente compagnie et payer une commission ou rémunération aux personnes avec lesquelles ces marchés peuvent être conclus; (k) Faire toutes les autres choses avantageuses à l'accomplissement des objets ci-dessus ou s'y rapportant. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "La Compagnie du Parc Napoléon, Limitée", avec un capital-actions de cinquante mille dollars, divisé en 20 actions de 2,500 dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 21e jourde novembre 1912.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

Paquet & Perrault, notaires,
Procureurs des requérants.

49—4 54 Notre Dame Est.

Farrell, Belisle & Co., Limited

Avis est donné au public que d'après la première partie du chapitre 79 des Statuts Refondus du Canada, 1906, connu sous le nom de "Loi des Compagnies", des lettres patentes ont été émises sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, portant la date du vingt-huitième jour de Novembre mil neuf cent douze, constituant en corporation Amos Alfred Senft et Joseph William Belisle, de la cité de Westmount dans la province de Québec, marchands; Michael Frederick Farrell, de la ville d'Outremont, dans la dite province de Québec, marchand; Aurèle Denis Poitras, marchand, et Leslie Hale Boyd, Conseil en loi du Roi, de la cité de Montréal dans la province de Québec, pour les fins suivantes, savoir: (a) Faire affaire comme importateurs en gros et manufacturiers de modes, et nouveautés de fantaisie, manufacturer, acheter et vendre tous les articles que la fabrication ci-haut concerne, et faire affaire comme négociants généraux en marchandises; (b) Acheter, acquérir et manufacturer tous ateliers, machineries, équipement, et autres choses nécessaires au commerce de la compagnie, en considération de quoi, payer soit en argent, soit en actions entièrement acquittées, obligations, toutes autres sécurités de la compagnie; (c) Prendre et accepter des titres mobiliers ou immobiliers en paiement ou considération, en tout ou en partie du prix de marchandises fabriquées ou à être fabriquées comme ci-haut, et vendues ou à être vendues à des acheteurs, et garder et maintenir tels titres mobiliers ou immobiliers, les transporter, les vendre ou autrement en disposer comme il sera jugé opportun dans le temps; (d) Acheter, prendre à bail, ou autrement acquérir tous terrains, constructions, droits de servitude ou propriété mobilière ou immobilière, qui peuvent être requis pour les fins de la compagnie, ou utiles par rapports à tous ou chacun de ses objets, et vendre, et aliéner les dits biens en aucun temps lorsque la compagnie le jugera à propos; (e) Acheter, louer, ou acquérir un pouvoir d'eau, et exploiter par suite tous pouvoirs hydraulique, électrique ou mécanique quelconque, et s'en servir pour ses affaires, transmettre, vendre, louer, tout excédent de pouvoir, et faire les installations nécessaires à ces fins pour d'autres compagnies, personnes, maisons, ou corporations, soit comme force motrice, ou comme éclairage électrique, établir, opérer et maintenir toute installation pour l'éclairage, le chauffage, ou la force motrice par électricité, vendre et transmettre l'éclairage, le chauffage, et la force motrice obtenus par l'électricité, pourvu cependant que les droits et privilèges accordés à la compagnie de produire, vendre l'énergie électrique pour l'éclairage, le chauffage et la force motrice, soient et demeurent sujets à toute loi ou tous règlements provinciaux et municipaux, lorsque ces droits et privilèges s'exerceront en dehors des propriétés de la compagnie; (f) Acheter, ou autrement acquérir, détenir, vendre, ou autrement aliéner, les actions, obligations ou autres sécurités, dans tout autre compagnie, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi; (g) Faire affaire, manufacturer, ou faire tout autre chose, qui paraîtra opportun de faire en rapport avec les fins de la compagnie, et nécessaires pour permettre à la compagnie de poursuivre avec profit son entreprise; (h) Demander, obtenir, patenter, acheter, louer, ou autrement acquérir, et détenir posséder, utiliser, exploiter, mettre en vente, et vendre, aliéner une ou toutes marques de commerce, formules, recettes procédés secrets, raisons sociales et marques distinctives et toutes patentes, permis, inventions, machines, devis, découvertes, améliorations, et procédés utilisés en vertu de lettres patentes ou autres autorisations du gouvernement canadien, ou de tout autre pays, que la compagnie croira directement ou indirectement bénéficier à aucune des fins de son négoce, et en considération de quoi payer soit en argent, soit en actions entièrement acquittées, obligations ou autres securités de cette compagnie; (i) Acheter ou autrement acquérir, négocier, et assumer en tout ou en partie, l'actif, le commerce, les biens, les privilèges, les contrats, les droits, les obligations, et le passif de toute personne, maison ou compagnie, faisant des affaires analogues à celles que cette compagnie est autorisée à faire, ou toute propriété présentant un avantage quelconque pour le commerce de la compagnie, en considération de quoi, payer, soit en argent, soit en actions entièrement acquittées, obligations ou autres sécurités de cette compagnie, ou détenir et aliéner de quelconque façon, en tout ou en partie, de toute telle propriété; (j) S'entendre pour le partage des profits, la réunion des intérêts, la coopération, les risques communs, les transactions avec toute personne ou compagnie, faisant, présentement, ou qui pourront dans la suite faire toute affaire, ou commerce, que cette compagnie est autorisée à faire; (k) Se fusionner avec toute compagnie poursuivant les mêmes fins que cette compagnie; (l) Céder à bail, vendre, ou autrement aliéner, les biens et l'actif de la compagnie en tout ou en partie pour toute considération jugée opportune, y compris les actions, obligations ou toutes autres sécurités d'autres compagnies; (m) Faire tous actes, exercer tous droits et faire toute affaires découlant des véritables affaires que la compagnie peut faire en vertu de son incorporation, et nécessaires pour permettre à la compagnie de poursuivre son entreprise; (n) Distribuer parmi ses actionnaires en espèces, au moyen de dividences, ou obligations ou de toute autre façon jugée bonne, tout ou partie des biens de la compagnie, ou tout produit de la vente ou de l'aliénation de tout bien de la compagnie, ou toutes actions, obligations, garanties de toute autre compagnie qui pourront avoir acheté, et pris la direction, en tout ou en partie des biens, de l'actif et du passif de cette compagnie; (o) Rémunérer toute personne ou compagnie pour services rendus dans le placement, l'assurance, ou la garantie des placements de toute action du capital-actions de cette compagnie, à la formation, ou au sujet de la formation de la compagnie, y compris les honoraires légaux et avec l'approbation des actionnaires, et de payer, à ces fins, soit en argent, soit en actions de la compagnie.

Les opérations de la compagnie se feront par tout le Dominion du Canada et ailleurs, sous le nom de "Farrell, Belisle & Co., Limited", avec un capital actions de trois cent mille dollars, divisés en trois mille actions de cent dollars chacune, et le principal bureau d'affaire de la compagnie sera dans la cité de Montréal, province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada ce vingt-neuvième jour de novembre mil neuf cent douze.

THOMAS MULVEY,
Sous secrétaire d'Etat.

LESLIE H. BOYD, C. R.
48—4 Avocat des requérants.

Canadian Filter Faucet Co. Limited

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des Compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 19e jour de novembre 1912, ronstituant en corporation John Rollo Middlemiss de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, ex-commissaire des Cours Fédérales des Etats-Unic, William Joseph Poupore, entrepreneur, Sir Edward Robert Murray, baronnet, et John George Adami et Herbert Brydges Yates, physiciens et chirurgiens, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes:—(a) Acheter, vendre, manufacturer, importer, exporter et agir comme agent pour d'autres pour la vente de filtres, robinets, ouvrage de plomberie, et installations et inventions hygiéniques, ferronnerie et autres articles de ce genre; (b) Acheter, acquérir, manufacturer et faire le commerce de tout outillage, machinerie et équipement nécessaire pour exercer l'industrie de la compagnie, et les payer en deniers comptants, actions ou obligations ou autres valeurs de la compagnie; (c) Manufacturer et faire le commerce du bois de construction et de service et du métal, et de tous articles dans la manufacture desquels entre du bois ou du métal, et toutes sortes de produits naturels et leurs produits secondaires, et à cette fin faire le commerce général des marchandises; (d) Demander, acheter et autrement acquérir toutes patentes, licences, concessions et choses semblables conférant un droit exclusif ou limité d'utiliser, ou tout renseignement secret ou autre au sujet d'une invention capable d'être utilisé pour toutes les fins de la compagnie ou dont l'acquisition sera censée profiter à la présente compagnie, et utiliser, exercer, développer ou accorder des licences à leur sujet ou autrement faire valoir les biens, droits, intérêts ou renseignements ainsi acquis; (e) Acquérir par achat, bail ou autrement, et détenir, exercer ou disposer de toute autre industrie manufacturière ou non, que la compagnie jugera capable d'être avantageusement exercée en rapport avec son industrie, ou censée accroître directement ou indirectement la valeur de la propriété ou des droits de la compagnie, ou les rendre profitables; (f) Acheter ou arrenter ou autrement acquérir et détenir, utiliser, posséder, développer, changer, vendre ou autrement faire valoir la propriété mobilière, les concessions, droits, privilèges, permis et franchises convenables et propres aux fins de la présente compagnie; (g) Acquérir par achat, bail ou autrement et ériger, entretenir et exploiter tout outillage, bâtiments et machinerie qui pourrait être utile ou nécessaire en rapport avec l'industrie de la compagnie, et généralement améliorer, et gérer, développer, échanger, céder, vendre, louer ou autrement disposer de la totalité ou d'une partie des dites propriétés ou des droits de la compagnie; (h) S'associer ou conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement, avec toute personne ou compagnie engagée ou exerçant ou à la veille d'exercer ou entreprendre une industrie ou transaction que la présente compagnie est autorisée à exercer ou entreprendre ou toute industrie ou transaction pouvant être conduite de manière à profiter directement ou indirectement à la présente compagnie, promouvoir et aider à promouvoir et constituer, former ou organiser des compagnies, syndicats ou sociétés de toutes sortes dans le but d'acquérir et entreprendre toute propriété et engagement de la présente compagnie, ou favoriser directement ou indirectement ses objets, et pour toute autre fin que la présente compagnie jugera à propos; (i) Vendre et disposer de la totalité ou d'une partie des entreprises de la compagnie pour la compensation que la compagnie jugera bon, soit pour des deniers comptants, ou des actions et débentures de toute autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie, et, si la chose est jugée désirequivalant, entre les actionnaires de la présente compagnie; (j) Conclure des conventions avec toute autorité fédérale, provinciale, municipale, locale ou autre qui sembleront avantageuses à l'un ou à plusieurs des objets de la compagnie, et obtenir de cette autorité tous droits, privilèges et concessions que la compagnie croirait désirables d'obtenir, et accomplir et exercer et se conformer à ces conventions, droits, privilèges et concessions; (k) Prendre ou autrement acquérir et détenir des parts de toute autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la compagnie ou engagée dans une industrie capable d'être conduite de façon à profiter directement ou indirectement à la compagnie, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi, (l) Etablir et supporter ou aider à l'établissement et à l'entretien d'associations, institutions, fonds, fidéicommis et chose de nature à profiter aux employés ou ex-employés de la compagnie (ou ses prédécesseurs en affaires) ou les personnes dépendant ou alliées à ces personnes, et accorder des pensions et allocations et faire des paiements de deniers dans un but d'assurance, et souscrire ou garantir des fonds dans un but de charité ou de bienveillance ou pour toute exposition ou pour tout objet public, général ou utile, (m) Prêter des fonds aux clients et autres ayant des relations d'affaires avec la compagnie, et se porter garant de l'excédent de contrats par toutes telles personnes; (n) Prendre les moyens de faire connaître les produits de la compagnie que la compagnie jugera à propos, et en particulier au moyen d'annonces dans la presse, de circulaires, l'achat et l'exposition d'œuvres d'art ou d'intérêt, par la publication de livres, de magazines et de périodiques, et en accordant des prix, récompenses et dons; (o) Faire tous les actes et choses ci-dessus en qualité de principaux, d'agents, d'entrepreneurs, de fidéicommissaires, ou autrement et soit seuls ou conjointement avec d'autres; (p) Faire tous les actes et choses qui seront de nature à atteindre les objets ci-dessus; (q) Demander et obtenir de toute autorité législative, municipale et autres pouvoirs et corps à l'étranger de confirmer, enregistrer et reconnaître la compagnie et ses droits, pouvoirs, concessions, privilèges, fonctions et objets, et faire tout ce qui sera nécessaire et opportun pour se conformer, de temps à autre, à tous et chacun des statuts, ordonnances, décrets, règlements existant actuellement ou qui existeront plus tard. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "The Canadian Filter Faucet Company, Limited", avec un capital-actions de deux cent cinquante mille dollars, divisé en 25,000 actions de dix dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Mont-

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 22e jour de novembre 1912.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

FOSTER, MARTIN, MANN & MAC KINNON, Avocats des réquérants
48-4

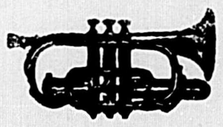

Charles Lavallée

Maison Fondée en 1852
35 BOULEVARD SAINT-LAURENT
Téléphone Main 554
INSTRUMENTS DE MUSIQUE et MUSIQUE EN FEUILLES
Assortiment le plus complet et meilleur marché du Canada. Réparations de toutes sortes faites sur les lieux
Agents pour Besson & Cie, Londres, Ang., Pollasou, Guinot & Cie de Lyon France. York & Sons, de Grand Re

WHEN IN New York STOP AT
THE NEW FIRE-PROOF
NAVARRE
Seventh Ave. & 38th Street
BUSINESS MEN FAMILIES TOURISTS
Maximum of Luxury at Minimum of Cost.

ACCESSIBLE—QUIET—ELEGANT
Within Five Minutes' Walk of Theatres, Shops and Clubs. 300 Feet West of Broadway.
New Dutch Grill Rooms Largest in the City. Electric Cars pass Hotel to all Railroads.
EUROPEON PLAN
$1.50 per Day WITHOUT BATH $2.00 per Day WITH BATH
Suites, $3.50 and upwards
SEND FOR COLORED MAP OF NEW YORK
EDGAR T. SMITH, Managing Director
Plaza Hotel, Chicago, under same management.

LE PACIFIQUE CANADIEN

FETES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE
pour voyage aller et retour
Départ, 24 et 25 décembre;
Limite de retour, 26 décembre.
Départ, 31 déc. et 1er janvier;
Limite de retour, 2 janvier, 1913.

BILLET DE PREMIERE CLASSE EN UN TIERS
pour aller et retour
Départ, 21 déc. au 1er janvier;
Limite de retour, 3 janvier, 1913.
Ville de Québec, Nouveau-Brunswick et l'Est.

BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE.
pour aller et retour
Départ, du 21 déc. au 1er janvier;
Limite de retour, 3 janvier, 1913.

BUREAU DES BILLETS.
141-143 rue Saint-Jacques. Téléphone Main 8125, ou aux gares Viger ou de la gare Windsor.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

LA PLUS LONGUE DOUBLE VOIE FERREE CONTINUE DE L'UNIVERS SOUS LA MEME ADMINISTRATION.

A TORONTO

En 7½ heures par "L'International Limité"

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada quitte MONTREAL à 9.00 a. m., tous les jours

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

MONTREAL, TORONTO et l'OUEST.
9 a.m., 9.40 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m
Wagons-buffet, salon et bibliothèque aux trains du jour; wagons-lits "Pullman" éclairés à l'électricité aux trains de nuit.
PLUS HAUTE CLASSE D'EQUIPEMENT.

Bureaux des billets en ville: 122 rue Saint-Jacques, Tél. Main 6905. Ou à la gare Bonaventure

CIE. GENERALE TRANSATLANTIQUE

LIGNE POSTALE FRANÇAISE.
NEW-YORK HAVRE PARIS
Départs tous les jeudis à 10h. a.m.
La Provence, 26 déc.; La Touraine, 2 janv.; La Lorraine, 9 janv.; La Savoie, 16 janv.; La Provence, 23 janv.; La Lorraine, 30 janv.

DEPARTS SUPPLEMENTAIRES
Tous les samedis à 3h. p. m.
Vaquebots ne transportant qu'une seule classe de passagers de cabine.
Niagara 28 déc.; Rochambeau, 11 janv.

De HALIFAX à NEW-YORK
Caroline 1er janvier à midi.

Pour passages, s'adresser à GENIN, TRUDEAU ET CIE. LTEE., agents généraux pour le Canada, 22 Notre-Dame Ouest, Montréal.

Compagnie des Tramways de Montreal

LIGNES SUBURBAINES

Horaire du service d'hiver, 1912-1913

LACHINE:
Du Bureau de Poste—Service de 20 minutes de 5.40 a.m. à minuit.
De Lachine—Service de 20 minutes de 5.10 a.m. à 12.45 a.m.

SAULT ET ST-VINCENT DE PAUL:
De la gare St-Denis:
Service de 15 min. de 5.15 a.m. à 9.00 a.m
Service de 30 min. de 9.00 a.m. à 4.00 p.m
Service de 15 min. de 4.00 a.m. à 8.
Service de 30 min. de 8.00 a.m. à minuit

De St-Vincent de Paul
Service de 15 min. de 5.40 a.m. à 9.30
Service de 30 min. de 9.30 a.m. à 4.30.
Service de 15 min. de 4.30 a.m. à 8.30.
Service de 30 min. de 8.30 a.m. à minuit
Les tramways partant de la gare St-Denis à minuit et minuit et quarante se rendent à Henderson seulement.

MONTAGNE:
De l'avenue du Parc et Mont-Royal—Service de 20 minutes de 5.40 a.m. à minuit et vingt.
De Victoria—Service de 20 minutes de 5.50 à minuit et trente.

CARTIERVILLE:
De la Jonction Snowden—Service de 20 minutes de 6.00 a.m. à 8.40 p.m.
De Cartierville—Service de 20 minutes de 5.40 a.m. à 9.00 p.m.
Service de 40 min. de 2.00 à 12.20 a.m.

BOUT DE L'ILE:
Service de 30 min. de 5.03 a.m. à 9.03 a.m
Service de 60 min. de 9.03 a.m. à 1.03 p.m
Service de 30 min. de 1.03 p.m. à 8.03 p.m
Service de 60 min. de 8.03 p.m. à 12.00.

TETRAULTVILLE:
Service de 15 min. de 5.00 a.m. à 6.30 a.m
Service de 30 min. de 6.30 a.m. à 8.00 p.m

VIS-A-VIS LES CHUTES

TOWER HOTEL

L'hôtel des jeunes mariés
NIAGARA FALLS, N.Y.

Plan européen, $1.00 et plus.
Plan américain, $2.50 et plus.

A une minute de marche des chutes; juste en face du New-York State Park

Taux spéciaux pour groupes nombreux.

GRATIS—Envoyez 5 cts. en timbres pour payer les frais et je vous enverrai une des plus belles cartes-postales doubles en couleurs, qui aient été faites des chutes Niagara, et ce sont des beautés.

M. J. HOENIG, Prop.

The Sun Trust, Limited

Avis est par les présentes donné au public que sous la première partie du chapitre 79 des Status refondus du Canada 1906, connu comme "Loi des Compagnies" des lettres patentes ont été émises sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada portant la date du 2 décembre 1912, constituant en corporation James Panet Remington, commis; John Christopher McKay, courtier d'immeubles; Winfield Scott Weir, jr., rentier, Ernest Stephens Kent, agent, et Napoléon Adélard Mihette, avocat tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes, savoir (a) d'accepter, remplir ou exécuter aucun fidéi-commis qui sera confié à la charge de la compagnie par aucune personne ou personnes ou par aucune corporation ou par aucune cour de justice, sur aucune conditions qui peuvent être approuvées par la cour, et de prendre, recevoir, retenir et transférer tous les crédits et les propriétés immobilières ou personnelles qui pourraient être échues ou transmises à la compagnie avec son consentement, sur tel dépôt ou dépôts; (b) agir comme dépositaire en ce qui concerne aucune débenture, bons, mortgage, hypothèque ou autres sécurités émises suivant la loi d'aucune corporation, municipalité ou autrement; posséder de la propriété hypothéquée ou engagée pour assurer le paiement de telles débentures, bons, mortgage, hypothèque ou autres garanties et de disposer de telle propriété suivant les actes qui la constituent; (c) acheter ou autrement acquérir, tenir et vendre ou autrement disposer de la propriété mobilière ou immobilière; (d) souscrire pour, assurer, acheter, prendre ou autrement acquérir et tenir soit comme principal ou agent et absolument comme propriétaire ou par voie de garantie subsidiaire et jouir, vendre, échanger, engager ou autrement transiger avec des corporations municipales, industrielles ou financières, nonobstant les conditions contenues dans la section 44 de la loi des compagnies; (e) promouvoir, organiser, gérer ou développer ou aider à la promotion, l'organisation, la gérance ou le développement d'aucune corporation, compagnie, syndicat, entreprise ou engagement et faire tous les actes nécessaires ou s'y rattachant; (f) agir comme agent, courtier pour placer, faire valoir, prêter, payer, transmettre et collecter de l'argent et accepter et remplir aucune responsabilité confiée à la compagnie par aucune personne, corporation, maison de commerce ou cour de justice, et prendre, recevoir, détenir, transférer et transporter toute propriété immobilière et personnelle qui pourraient être confiées à la compagnie avec son consentement sur ou en rapport avec tel dépôt; (g) s'enquérir, examiner, auditer et faire rapport sur les livres, états perspectives, commerces, affaires et la situation d'aucune personne, maison de commerce ou corporation et de s'enquérir, examiner et faire rapport sur le titre et la valeur des propriétés immobilières ou personnelles, privées ou publiques; ou sur la légalité de l'émission de bons, débentures ou autres garanties d'aucune corporation, ou sur les circonstances d'aucune maison de commerce ou entreprise et généralement sur des crédits, propriétés et droits; (h) agir comme agents ou procureurs pour la transmission d'aucune affaires, la gérance de successions, vente de propriété, placements et collections d'argents, de droits, d'intérêts, de dividendes, de mortgages, de bons, comptes, billets et autres garanties; (i) accepter et tenir la position et remplir les devoirs de receveur, commissaire, curateur et exécuteur pour le bénéfice des créanciers, liquidateur, dépositaire pour le bénéfice des créanciers, liquidateur, exécuteur, administrateur et curateur pour les succession insolvables et administrer, gérer, clore et liquider les affaires de successions, personnes, sociétés, associations ou corps incorporés et faire les actes se rapportant et nécessaires pour telles fins; (j) agir comme agents pour les fins d'enrégistrer, émettre et contresigner le transport et le certificat d stock, bons, débentures ou autres obligations d'aucune associations o corporation municipale ou autre et de recevoir, gérer aucun fond d'amortissement s'y rapportant à de telles conditions sur lesquelles on peut s'entendre et de garantir le paiement d'aucune débenture, stock, bons, obligations ou autres garanties o l'intérêt s'y rattachant; (k) faire demande pour l'achat ou autrement acquérir aucuns brevets, licences, concessions ou de semblables conférant aucun droit exclusif ou inexclusif ou limité, se servir de tout ou aucun renseignement secret concernant aucune invention et les convertir, vendre, louer ou autrement faire le commerce de tels brevets, licences ou concessions; (l) vendre ou autrement disposer de la propriété et de l'entreprise de la compagnie, ou aucune partie s'y rattachant, pour telle considération que la compagnie peut convenir et en particulier pour des actions, débentures, bons et garanties d'aucune autre compagnie; (m) s'entendre pour partager les profits ou union d'intérêt, avec aucune personne ou compagnie faisant le commerce ou sur le point de faire le commerce ou dans aucun commerce ou transaction que cette compagnie est autorisée à faire, ou de prendre ou autrement acquérir des actions, garanties d'aucune telle compagnie et de vendre, détenir reémettre avec ou sans garantie ou autrement faire le commerce dans la même compagnie; (n) distribuer parmi les actionnaires de la compagnie aucune propriété de la compagnie et particulièrement aucune actions, débentures, ou garanties d'autres compagnies appactenant à la compagnie ou que la compagnie peut avoir le pouvoir de disposer, et de faire toutes les actes et exercer tous les droits de faire aucun commerce se rapportant au bon fonctionnement des buts pour lesquels cette compagnie est incorporée; (o) s'amalgamer avec aucune autre compagnie ayant des buts semblables en entier ou en partie à ceux de cette compagnie; (p) acheter, louer ou autrement acquérir aucun commerce semblable dans son caractère ou ses buts ayant trait aux affaires de cette compagnie; (q) faire tous les actes nécessaires pour l'entreprise, le fonctionnement ou l'accomplissement d'aucunes des affaires que la compagnie est autorisée de faire ou d'entreprendre et pour tous les services, devoirs et dépôts en gage, collecter et recevoir toute rémunération convenable, et de frais, charges et dépenses, légales et habituelles; (r) aucun pouvoir accordé par ce fait devra être limité ou restreint par l'application ou l'interprétation d'aucun autre pouvo r ainsi accordé. Les opérations de la compagnie devant être faites dans tout le Dominion du Canada et ailleurs sous le nom de "Sun Trust Company, Limited", avec un capital actions de cinq cent mille dollars, divisé en 5000 actions de cent dollars chacune, et le bureau chef de la dite compagnie devant être en la cité de Montréal dans la province de Québec.

Daté au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce sixième jour de décembre, 1912.

THOMAS MULVEY,
Sous secrétaire d'Etat.

N. A. Millette,
49—4 Avocats des requérants.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnie de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du quatorzième jour de mai 1912, constituant en corporation MM. William Langley Bond, Conseil en loi du Roi, John Bicknell Johnson, teneur de livres, James McBride, agent, Frederick Charles Orr, comptable, de la cité de Montréal, et James Edouard Coulin, avocat, de la ville d'Outremont, dans les buts suivants:

Acquérir par achat, bail ou autrement et tenir et posséder des immeubles;

Faire, bâtir et construire aucun et tous travaux publics et privés, bâtisses, entreprises et opérations, maisons d'habitation, manufactures, ateliers et autres bâtisses;

Vendre, louer, transporter, échanger les dits immeubles ou toute partie d'iceux, en disposer ou en faire le commercem et développer, améliorer, exploiter et disposer toute telle propriété en rues, terrains, carrés, lots ou autrement;

Aider à la construction et à l'entretien, ou construire ou entretenir des ruelles, chemins, rues aqueducs ou autres travaux et améliorations calculés à rendre la propriété de la compagnie plus accessible et profitable;

Acheter, acquérir, posséder, transférer, vendre des actions, stocks, débentures, obligations ou autres garanties de toute autre compagnie ayant des objets en aucune manière semblables à ceux de cette compagnie, et en disposer autrement;

Vendre les entreprises de la compagnie ou aucune partie d'icelles aux termes et conditions que la compagnie jugera à propos, et accepter des actions, obligations, stock ou autres garanties de toute compagnie en paiement ou partie de paiement d'icelles, ou en disposer autrement;

Acquérir, posséder et vendre affaires, franchises, droits, privilèges, baux, contrats, actif et autres droits que la compagnie peut légalement acquérir, ou en disposer autrement, et les payer en tout ou en partie en argent, en tout ou en partie en stock, obligations ou autres garanties de la compagnie, et dans ce but émettre des actions acquittées et non sujettes à appel de cette compagnie à toute personne, société ou corporation, en paiement de toutes affaires, franchises, entreprises, biens, droits, privilèges, baux, contrats, immeubles, stock, actif ou autres droits que la compagnie peut acquérir;

Produire ou acheter l'électricité et la vendre et distribuer pour éclairage, manufacture ou autres fins en rapport avec aucune partie de la propriété de la compagnie, dans le comté de Stanstead;

S'amalgamer avec toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie;

Distribuer parmi les actionnaires de la compagnie en espèce toutes actions, débentures, garanties ou biens appartenant à la compagnie;

Placer le surplus de ses fonds dans le rachat de ses propres actions, obligations ou autres garanties;

Agir comme agent en général, mandataire, agent d'immeubles et d'assurances, et faire en général aucun et tous les actes qui peuvent être nécessaires pour l'avancement des affaires de la compagnie et la mise en opération de ses entreprises;

Les opérations de la compagnie devant être faites dans toute la province de Québec et ailleurs, sous le nom de "Hermitage Land Company, Limited", avec un capital total de quarante milfe piastres ($40,000.00), divisé en quatre cents (400) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce quatorzième jour de mai 1912.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

Atwater, Duclos & Bond,
49—4 Procureurs des requérants.

The Chateauguay Garden City Company Limited

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 10e jour de décembre 1912, constituant en corporation Jean-Baptiste David Légaré, agent d'immeubles, Joseph Victor Desaulniers, gérant, Joseph Cléophas Lamothe, et Joseph Dominique Camille Tessier, avocats, et Joseph Lenoblet Duplessis, comptable, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes:—(a) Entreprendre, construire, ériger et équiper des travaux publics et privés de tous genres, et à cette fin, acheter des immeubles, construire des maisons et les vendre, et acquérir, acheter, détenir, vendre, céder, fournir, manufacturer et produire toutes sortes de matériaux pour être employés à la construction et l'équipement de ces dits travaux publics et privés et sous-louer ces contrats en totalité ou en partie; (b) Agir en qualité d'agents pour l'achat et la vente de toute machinerie, outils, appareils, matériaux pour tous genres de travaux, installations et exploitations, et à cette fin, acheter, vendre et faire le commerce de telles commodités et choses, et agir en qualité de marchands, manufacturiers et agents; (c) Acquérir par achat, bail ou autrement des terres boisées, tourbières, terrains, mines minéraux et droits miniers ou intérêts en ces choses, et les exploiter, travailler, développer et entretenir ou autrement faire le commerce de leurs produits naturels et produits secondaires manufacturés ou non; (d) Acquérir par achat, bail ou autrement et équiper, entretenir, posséder et mettre en service des facilités de transport, soit par terre ou par eau, et les vendre, arrenter ou autrement en disposer, et acquérir par achat, bail ou autrement et posséder et exploiter des chutes d'eau, privilèges hydrauliques et droits riverains, et les développer pour la production d'électricité ou autre force motrice pour mettre en opération les installations et usines de la compagnie, avec la faculté de la vendre, de la louer ou d'en disposer autrement; (e) Conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autres avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée dans une industrie ou transaction que la présente compagnie est autorisée à exercer, et prendre ou autrement acquérir, des actions des valeurs de telle compagnie et les vendre, détenir, réémettre avec ou sans garantie ou en disposer autrement; (f) Rénumérer toute personne ou compagnie pour services rendus en plaçant ou en aidant à placer ou en garantissant le placement des parts du capital-actions de la compagnie ou de toutes débentures ou autres valeurs de la compagnie ou au sujet de la conduite de ses affaires; (g) Faire tout ce qui sera nécessaire, convenable ou propre à l'accomplissement de l'un ou plusieurs des objets mentionnés dans la présente charte ou propre à les atteindre. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "The Chateauguay Garden City Company, Limited", avec un capital-actions de cent mille dollars, divisé en 1,000 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 12e jour de décembre 1912.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

50—4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du dix-huitième jour de novembre 1912, constituant en corporation MM. William Langley Bond, Conseil en Loi du Roi, John Bicknell Johnson, teneur de livres, Harry A. Dorsey, gérant, Leonard Ross Cooper, secrétaire, tous de la cité de Montréal et James Edouard Coulin, avocat de la ville d'Outremont, dans les buts suivants:

Manufacturer, acheter, vendre, louer des automobiles, chars à moteur, camions à moteur, cycles, moteurs, engins, voitures et transports de toute sorte mûs par la vapeur, l'électricité, le naphte ou autrement, et tous les articles employés dans la construction d'iceux, et en faire le commerce en général;

Faire les affaires de mécaniciens;

Agir comme agents pour l'achat, la vente et le loyer des automobiles, chars moteur et camions et autres voitures et transports semblables;

Acheter, acquérir, détenir, transporter, vendre des actions, stocks, débentures, obligations od autres garanties de toute autre compagnie ayant des objets en aucune manière semblables à ceux de cette compagnie, et en disposer;

Vendre les entreprises de la compagnie ou toute partie d'icelles, aux termes et conditions que la compagnie jugera à propos, ou en disposer autrement, et accepter des actions, obligations, stock ou autres garanties de toute compagnie en paiement ou partie de paiement d'icelles;

Acquérir, posséder et vendre toutes affaires, franchises, entreprises, droits, privilèges, baux, contrats, actifs et autres droits que la compagnie peut légalement acquérir, et en disposer, et les payer en tout ou en partie en argent, en tout au en partie en stock, obligations ou autres garanties de la compagnie, et dans ce but émettre des actions de cette compagnie comme acquittées et non sujettes à appel, en faveur de toute personne, société ou corporation, en paiement de toutes affaires, franchises, entreprises, propriété, droits, privilèges, baux, contrats, immeubles capital actions ou autres droits que la compagnie peut acquérir;

S'amalgamer avec toute autre compagnie ayant des objets, en tout ou en partie, semblables à ceux de cette compagnie;

Distribuer parmi les actionnaires de la compagnie en espèces toutes actions, débentures, garanties ou biens appartenant à la compagnie, sous le nom de "The Mathewson Automobile Company of Canada, Limited", avec un capital total de cinquante mille piastres ($50,000.00), divisé en cinq cents (500) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-huitième jour de novembre 1912.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

Atwater, Duclos & Bond,
47-4 Avocats des requérants.

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du dix-huitième jour de novembre 1912, constituant en corporation MM. Francis George Bush, teneur de livres, George Robert Drennan, sténographe, Michaël Joseph O'Brien, commis, Herbert William Jackson, commis, et Daniel Percy Gillmor, étudiant, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Manufacturer, acheter, vendre des planchers de toute sorte et description et en faire le commerce; mosaïques en bois, terrano, couvertures en tuile, asphalte et les matériaux pour iceux;

Manufacturer, acheter, vendre des nattes de toute sorte et description pour les planchers des bâtisses, voitures, wagons de toute description, et en faire le commerce;

Faire les affaires comme compagnie de construction en général et comme entrepreneurs en général pour la construction et érection de travaux, publics et privés, bâtisses et constructions;

Acquérir, faire et prendre des contrats de toute description, et transporter, céder tout contrat ou toute entreprise de la compagnie, en tout ou en partie, ou en disposer autrement, et faire, effectuer, exécuter et sous-louer des contrats pour travail fait et fourniture de matériaux y yant rapport;

Acquérir, détenir, vendre des actions et garanties de toutes autres compagnies autorisées à faire aucune des affaires que cette compagnie est autorisée à faire, et en disposer;

Acheter et acquérir toutes affaires de même nature et acheter et acquérir tout intérêt ou contrôle dans toutes affaires semblables à celles que cette compagnie est autorisée à faire, et les payer, en tout ou en partie, en argent, obligations ou stock acquitté de cette compagnie;

Entrer en société ou en aucun arrangement pour le partage des profits, union d'intérêts, co-opération, risque conjoint, concession réciproque ou autrement avec toute personne ou compagnie faisant ou engagée ou sur le point de faire ou d'être engagée dans toutes affaires ou transactions que cette compagnie est autorisée à faire ou engagée, ou toutes affaires ou transactions capables d'être conduites, directement ou indirectement, pour le bénéfice de cette compagnie;

Vendre, louer toutes ou aucune branche ou partie des affaires, entreprises, biens, obligations, franchises de la compagnie à toute autre personne ou compagnie, pour telle considération que la compagnie jugera à propos, et en particulier pour actions, débentures ou garanties de toute compagnie ayant des objets, en tout ou en partie, semblables à ceux de cette compagnie, ou en disposer autrement;

Distribuer en espèce ou autrement tous les actifs de la compagnie parmi ses membres, et en particulier les actions, obligations, débentures et garanties de toute autre compagnie formée pour prendre tous ou aucune partie des actifs ou obligations de cette compagnie;

Faire toute branche ou branches d'affaires concernant la mise en opération convenable des susdits objets et auxiliaires y ayant rapport, qui peuvent être jugées nécessaires pour permettre à la compagnie de conduire ses entreprises avec profit;

Les pouvoirs spécifiés dans aucun des susdits paragraphes ne seront en aucune manière limités ou restreints par les déductions ou termes de tout autre paragraphe, et en général faire toutes telles autres choses qui peuvent être en rapport à la mise en opération des objets de la compagnie, sous le nom de "Hadrian Flooring Company of Canada, Limited", avec un capital total de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-huitième jour de novembre 1912.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

Brown Montgomery & Mc Michael,
47—4 Avocats des requérants.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies minières de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du vingt-sixième jour de novembre 1912, constituant en corporation MM. Edward Walter Barlow et Jean-Baptiste Horace Mongenais, marchands, Charles Godfroi de Tonnancour, manufacturier, Norman Allen Edwards, agent d'assurance, George Adélard Dion, explorateur, Joseph Gervais, explorateur et George Henry Bishop, agent, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Chercher et explorer des mines et minéraux;

Faire toutes opérations par lesquelles ont peut miner, fouiller, charrier, laver, passer au crible, fondre, épurer, broyer ou traiter, de quelque autre manière que ce soit, le sol ou les terres, les roches ou les pierres, dans le but d'en extraire des minérais quelconques; donner une valeur marchande à ces minérais par quelque procédé que ce soit, et les vendre ou autrement en disposer;

Acquérir, louer, posséder et aliéner des mines, terrains miniers, droits de mines, droit de préemption, ou tout autre intérêt en iceux; des appareils mécaniques, des brevets d'invention ou le droit de se servir de ces appareils ou des inventions brevetées, se rapportant aux objets susdits;

Construire, entretenir, exploiter sur ses propriétés ou sur celles dont elle a le contrôle, des lignes de télégraphe ou de téléphone, jetées, digues, biez, canaux, pouvoirs hydrauliques, pouvoirs électriques et autres, aqueducs, chemins, usines, bâtiments, moulins, entrepôts et hangars nécessaires ou utiles pour ses opérations;

Exercer tous les pouvoirs énumérés dans les articles 6735 à 6741 des statuts refondus en la manière y prescrite;

Fabriquer, acheter et vendre toutes espèces d'effets, marchandises, outils et appareils requis par la compagnie ou par ses employés et ouvriers;

Construire, acquérir, posséder, affréter, et employer les navires nécessaires pour ses opérations et pour transporter ses produits;

Recevoir en paiement de minérais, de terrains, de marchandises ou d'ouvrages faits, des actions, bons, débentures, ou autres valeurs émis par une compagnie minière et les garder ou en disposer;

Acquérir l'actif, l'entreprise, les biens, privilèges, franchises, contrats ou droits d'une personne ou d'une compagnie exerçant une industrie ou faisant un commerce que peut exercer ou faire une compagnie constituée en vertu de cette loi, et les payer, au moyen d'actions libérées en tout ou en partie si elle le désire, et se charger des dettes et charges y afférentes;

Faire tous les actes et opérations qui sont un accessoirc de ceux ci-dessus énumérées, ou qui peuvent faciliter la réalisation des fins de sa constitution en corporation, sous le nom de "The Mountain Creek Gold Fields Limited", avec un capital total de quarante mille piastres ($40,000.00), divisé en quatre cents (400) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-sixième jour de novembre 1912.

C. J. SIMARD,
48—4 Sous-secrétaire de la province

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-sixième jour de novembre 1912, constituant en corporation MM. William Henry Blair, marchand, Charles Hamilton Ross, voyageur de commerce, Jeremiah William O'Shaughnessy, commis, Charles Albert Hale, avocat, et James Dunlop, jr., étudiant en droit, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire les affaires de tailleurs, marchands de vêtements et de draps;

Manufacturer, importer et faire le commerce en gros et en détail de toute sorte de hardes pour hommes, vêtements, échantillons, merceries, marchandises sèches, tissus, articles de fantaisie et autres objets et marchandises pour usage personnelle et consommation domestique, et faire toutes affaires semblables aux susdites affaires ou qui peuvent paraître à la compagnie capables d'être conduites convenablement en rapport avec ses affaires, ou calculées directement ou indirectement pour augmenter la valeur des biens ou droits de la compagnie ou les rendre profitables;

Acquérir et détenir, nonobstant les dispositions de la section 44 de la dite loi, et vendre les stocks, actions, garanties ou entreprises de toute autre compagnie ayant pour un de ses objets l'exercice d'aucun des pouvoirs de la compagnie, et céder ses entreprises ou actifs à toute telle compagnie ou s'amalgamer avec icelle, ou en disposer autrement;

Entrer en aucun arrangement pour le partage des profits, union d'intérêts, coopération, risque conjoint, concession réciproque ou autrement, avec toute personne ou compagnie faisant ou ayant l'intention de faire toutes affaires que cette compagnie est autorisée à faire, ou capables d'être conduites directement ou indirectement pour le bénéfice de la compagnie;

Louer, vendre tous ou aucune partie des biens, actifs, droits, entreprises ou clientèle de la compagnie, et accepter, en tout ou en partie, de l'argent, des obligations, du stock, ou autres garanties de toute corporation ou compagnie, en paiement d'iceux, ou en disposer autrement;

Distribuer parmi les actionnaires de la compagnie, en espèce, tous les biens de la compagnie, et en particulier toutes actions, débentures ou garanties d'aucune autre compagnie appartenant à la compagnie dont elle peut avoir le pouvoir d'acquérir;

Placer les argents non immédiatement requis de la compagnie, dans telles garanties et en la manière qui pourront être déterminées de temps à autre, et en faire le commerce;

Faire toutes ou aucune des susdites choses comme patrons, agents, entrepreneurs, fidéi-commis ou autrement, soit seule ou conjointement avec autres;

Les pouvoirs spécifiés dans aucun des susdits paragraphes ne seront pas limités par les déductions ou termes de tout autre paragraphe, sous le nom de "Blair, Ross, O'Shaughnessy, Incorporated", avec un capital total de quarante-cinq mille piastres ($45,000.00), divisé en quatre cent cinquante (450) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province ce vingt-sixième jour de novembre 1912.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la Province.

Blair, Laverty & Hale,
48—4 Avocats des requérants.

Les systèmes de chauffage modernes ne sont pas établis d'après un principe convenable; l'idée n'est que de chauffer l'air et l'on néglige dans tous les cas de produire de l'humidité. Corrigez de suite ces défectuosités en installant un

Hyge-Donor Humidifyer

Pour tous renseignements, s'adresser à

W. J. WALL

134-136 rue Bleury. Montréal.
Téléphone: Main 3090.

CHATEAU DUPERE

TERMINUS DES TRAMWAYS.
Rue Notre-Dame, Longue Pointe

SALLE POUR BANQUETS.
REPAS A LA CARTE.
CHEF FRANÇAIS.

Kiosque sur le bord du fleuve. Service de premier ordre

Le 'Welland Hotel'

Nos 17 a 25 ave. McGill College

L'hôtel le mieux adapté pour accommoder les familles qui désirent une installation permanente pour les mois d'hiver. Chambres à la suite avec bain, eau chaude et eau froide.

S'il vous plait, venez me voir.

GEO. E. FULLER,
Proprietaire

DEMANDEZ la Biere populaire MOLSON Embouteillée

dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis

125 ANS

Salon d'Optique Franco-Britannique

Carriere Senecal — Opticiens et Opt'ometristes

Grand choix de ce qu'il y a de mieux en LORGNONS et LUNETTES.
YEUX ARTIFICIELS, Salons privés pour l'ajustement des yeux artificiels.
SATISFACTION GARANTIE.

Assortiment complet de+ derniers modèles en THERMOMETRES, BAROMETRES, JUMELLES, Etc.
Ajustement parfait, verres de première qualité, montures de toutes sortes.

Consultations: à l'Hotel-Dieu, de 9.30 à 11 hrs, excepte le mercredi et samedi aux Salons d'Optique de 1 a m, à 8 p.m. Appointements par téléphone Bell Est 2257.

Spécial: Nous venons d'augmenter un département d'instruments de photographies, marque: "ENSIGN", ainsi que tous les accessoires et fournitures pour photographes amateurs. Une visite est sollicitée.

205-207 STE-CATHERINE Est, Entre Ste-Elizabeth et Sanguinet.

EXAMEN DES YEUX GRATIS Guérison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nos "Verres Toric", nouveau style A ORDRE, sont garantis pour bien VOIR de LOIN et de PRES, tracer, coudre, lire et écrire. Consultez le meilleur de Montréal . . . . LE SPECIALISTE **BEAUMIER**
A L'INSTITUT D'OPTIQUE 144, rue Ste-Catherine Est Coin Av. Hôtel-de-Ville MONTREAL.
AVIS.—Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en lunetterie. Spécialité: Yeux artificiels. N'achetez jamais des "pediers," ni aux magasins "à tout faire" si vous tenez à vos yeux.

Le Restaurant de... l'Hotel Windsor

L'on peut y faire preparer des Lunchs et Diners particuliers.

En s'adressant au Maitre d'Hotel.

Tel. Bell Main 6273 Tél. Marchands 533

F. DURAND

RESTAURANT

REPAS COMPLET 15 CENTS.
A toute heure
Vins, Liqueurs et Cigares de Choix.

139 RUE CRAIG OUEST Montréal

Tout homme d'affaires soucieux de luncher vite et bien, sait que c'est au

Restaurant Terrapin

15, Rue Notre-Dame Ouest

qu'il trouve le meilleur service.

Victoria Hotel

Angle des rues
ST-JACQUES ET WINDSOR,

Vis-à-vis la Gare Bonaventure, à proximité de la rue Windsor.

Changements très importants pour le public voyageur. Eau chaude et froide dans toutes les chambres, ainsi que téléphone.

Plan Américain: prix $2. par jour.
Prix spéciaux aux voyageurs de commerce.

HOTEL "LE RELAIS"

82 rue BERRI. Tél. MAIN 5814
En face de la Gare Viger. Chambres spacieuses de 50c à $2.00. Repas 35c.
Nap. GEOFFROY, Prop.

Baby's Own Soap

Est fait avec des huiles végétales spécialement purifiées et raffinées. Il ne peut faire que du bien même à la peau la plus délicate. Refusez tout autre produit

Albert Soaps Limited Fabricants Montreal. D511

Tel. Marchand: 1671 Tel. Bell: 2641

N. SEGUIN,

EPICIER
Spécialités:
Thé, Café, Beurre, Fromage, Vins et Liqueurs.

1458, Ontario Est,

COIN FRONTENAC.

The Arbour Hotel

CO'Y. LTD.
Johnny BERTRAND
Gérant
185 et 187
Boulevard St-Laurent
Liqueurs et Cigares de 1er choix.
Tél. Bell Est 4810 Montréal

Le "Pays" est imprimé par The Mercantile Printing Co., 806 rue St-Paul.
H. LEROUX, Gérant.

Le prochain president de la Republique Francaise

M. Dubost ou M. Deschanel

A défaut de M. Léon Bourgeois, le premier candidat à la présidence de la République qui se présente à l'esprit est M. Antonin Dubost, président du Sénat.

M. Dubost est un candidat sérieux.

Il y a des parieurs prêts à ponter sur lui et cher. Il est vrai qu'il en est aussi qui sont prêts à ponter ferme contre.

Dans son entourage, on trouve le reflet de ces deux tournures d'esprit. Una partie de ses collaborateurs intimes sont convaincus qu'il accédera à la magistrature suprême et que bientôt ils seront installés à l'Elysée avec leur patron.

Etudions impartialement les performances de M. Antonin Dubost.

C'est un vieux républicain. Il a connu Gambetta. Il a donné son aide au gouvernement de la Défense nationale. Il a été garde des sceaux pendant peu de temps il est vrai, mais il l'a été. Il fut longtemps rapporteur général du budget au Sénat, et nul ne donna avec autant de persistance des conseils aussi salutaires et aussi peu suivis. Enfin, il préside la Haute-Assemblée, il est ainsi le second personnage de la République et il peut invoquer l'exemple de ses deux prédécesseurs, MM. Loubet et Fallières.

D'un autre côté, il est, paraît-il, nettement antiproportionnaliste et, en cette qualité, il a l'appui de MM. Combes et Clemenceau.

On a dit, ces jours-ci, que M. Clemenceau serait lui-même candidat. C'est peu probable.

Non. Le vrai candidat de M. Clemenceau est M. Dubost. Oh! il ne donne pas son candidat pour irrésistible. Mais il invoque son expérience, son long dévouement.

Or, M. Clemenceau est passé depuis trente ans grand électeur.

Voilà pour les chances de M. Antonin Dubost.

M. Paul Deschanel est aussi candidat à la présidence de la République. Cela est connu longtemps. Pendant un certain nombre d'années, sa fortune a semblé pâlir. Mais depuis qu'il Cela est connu depuis longtemps. Pendant un certain nombre d'années, sa fortune a semblé pâlir. Mais depuis qu'il a accédé à nouveau à la présidence de la Chambre, beaucoup de parieurs sont disposés à ponter sur lui.

Voyons, comme pour M. Antonin Dubost, quelles sont ses chances.

D'abord, ce qu'il a contre lui:

Il a toujours appartenu à la partie modérée de l'opinion républicaine. Il n'a jamais été ministre et n'a connu ni les difficultés ni les responsabilités du pouvoir. Peut-être même les a-t-il évitées. Il n'a pas pris une part active aux grandes luttes des quinzes dernières années. Il est proportionnaliste. Il a contre lui M. Clemenceau.

Voilà ses "tares" politiques.

Il faut y ajouter le fait qu'on l'a toujours dit candidat, qu'il ne s'en est pas défendu, et qu'on n'aime pas au Parlement ces carrières trop tendues vers un même but, comme une marche à l'étoile.

Il faut y ajouter aussi sa mondanité, son titre d'académiclen, ce qu'on a dit des succès qu'il avait dans les salons et aussi qu'il est de la "noblesse républicaine", puisque son premier titre à entrer dans la politique fut d'être fils d'Emile Deschanel, proscrit de l'Empire.

Il faut y ajouter encore, car ces petites choses ont leur importance, sa réputation d'élégance qui choque certains esprits ultra-démocratiques et même l'amabilité qu'il témoigne à ses collègues et dans laquelle on veut voir le sourire de commande du candidat.

x x x

Voici maintenant ce que font valoir les partisans de M. Deschanel.

Au point de vue politique; il n'a jamais été ministre, c'est vrai, mais il a été longtemps président de la commission des affaires extérieures et rapporteur pendant deux législatures du budget des affaires étrangères. Il connait donc admirablement les questions internationales et il pourrait avoir d'utiles conversations avec les chefs d'Etat étrangers. Il les a presque tous approchés autrefois quand il était président de la Chambre. Il en a revu plusieurs au cours de ses voyages. Il est très connu non seulement en France, mais dans le monde. On n'aurait pas besoin d'apprendre son nom à l'Europe.

Ne s'étant pas mêlé directement aux luttes récentes, il a pu garder toute son impartialité et ne sera pas porté à favoriser une fraction du parti républicain plutôt qu'une autre.

Il est d'ailleurs profondément respectueux de la Constitution.

Proportionnaliste, il n'a pas donné à son opinion un caractère agressif, et il est le proportionnaliste qui pourrait le mieux faire oublier ce titre, et qui pourrait en même temps le mieux rallier les proportionnalistes inavoués qui existent dans les deux Assemblées.

Reste l'hostilité de M. Clemenceau: c'est une gêne évidemment, mais elle peut n'être pas décisive.

Au point de vue personnel, on ajoute que M. Deschanel est jeune, qu'il a l'apparence de la jeunesse, qu'il est souriant et aimable, qu'il a la main large et qu'il serait, en somme un président décoratif.

Telles sont les performances de M. Deschanel. Il peut, du reste, être servi ou desservi par les circonstances.

Si l'élection se fait sans préparation méthodique, comme ce fut le cas pour la succession de M. Brisson, il a les chances les plus sérieuses de passer entre les divers candidats radicaux.

S'il n'a contre lui que M. Antonin Dubost, ses chances sont également sérieuses.

Mais si le parti républicain tient un congrès préalable, comme cela s'est passé pour M. Fallières contre M. Doumer, ses chances diminuent sensiblement, et c'est pourquoi les amis de M. Deschanel s'efforcent de faire écarter l'idée d'une désignation préalable de candidat, tandis que ses adversaires prêchent la nécessité de donner comme en 1906.

Paris.

—) o (—

L'inspection des écoles

St X..... 8, dec, 1912.

Monsieur le rédacteur,

Puis-je réclamer le secours de vos colonnes pour une remarque qu'il est bon de faire. Comme la cause "instruction" forme la base actuelle, j'ose dire de la vie de votre journal, Voici ce dont il s'agit.

Monsieur le Surintendant ordonne à ses inspecteurs de visiter les écoles de leur district. Très bien, n'est-ce pas? Il leur demande même de faire cette visite deux fois l'an, afin de se rendre compte de la marche des classes. Bien encore. Mais, sachant que l'élève a besoin du maître et que re dernier a aussi besoin d'être éclairé sur ses devoirs professionnels, il leur impose l'obligation de donner aux instituteurs et institutrices de leur ressort une leçon, mieux une conférence où seront signalés les défauts de préparation et les défectuosités des méthodes employés. Cette conférence, vous l'admettez, est nécessaire, surtout pour certaines institutrices de campagne, dont la préparation pédagogique s'est souvent bornée aux leçons de l'école modèle et qui sont jetées au milieu d'une classe comme dans un pays inconnu. Or dans notre district scolaire, l'inspecteur actuel, qui jadis faisait sa conférence avant Noël, n'a pas encore exécuté cette partie de son programme, et il est peu probable qu'il y songe. Dans sa première visite il se contente de prendre les renseignements auprès des professeurs. Bon moyen pour plusieurs de donner un faux exposé de la situation, d'où nécessairement conférence plus ou moins en rapport avec les besoins actuels des classes. Pourrait-il nous dire, Monsieur l'inspecteur pourquoi sa conférence n'a pas eu lieu? Est-ce faute de temps pour la préparer. Alors, qu'il sacrifie quelques moments de sa seconde profession et qu'il consacre quelques-unes des heures de son bureau à l'étude des besoins de ses écoles.

Si je ne me trompe, la conférence de cette année doit appuyer spécialement sur l'agriculture dans nos écoles rurales. Je crois qu'elle est tout à fait nécessaire dans notre comté et j'ose espérer que Monsieur l'Inspecteur nous fera part de ses vues sur un sujet si important et si vital pour notre race.

En vous remerciant de votre obligeance, croyez-moi, Monsieur, votre tout dévoué,

A. R.

—) o (—

Promotion

M. J. F. Loisel vient d'être nommé surintendant des ventes de la maison Greenshields, Ltée.

C'est un poste de confiance que le titulaire a conquis par son activité éclairée, son sens des affaires et son esprit pratique.

M. Arthur Meyer auteur dramatique

Rencontré, à la première des "Flambeaux", notre distingué confrère et ami M. Arthur Meyer, l'éminent directeur du "Gaulois". Causé du succès de M. Bataille. Puis, à brûle-pourpoint:

—Et vous-même? Votre pièce. Où en est-elle ?

— Terminée d'hier: partie chez le copiste.

—Le titre ?

—Changé. La pièce s'appellera : "Ce qu'il faut taire."

—Après "Ce que mes yeux ont vu" et "Ce que je peux dire"... Vous choisissez vos titres dans la même gamme.

Le sujet ?K

—Laissez à ma pièce l'attrait de la surprise, son meilleur atout, si jamais elle est jouée.

—Si jamais... Vous ne la porterez donc pas à un directeur ?

—Je m'en garderais bien.

(Du "Figaro").

Cadeaux

....DE....

NOEL et du JOUR de l'AN

Variété de BIJOUX Extraordinaire

Bagues à un seul diamant, pour dames .....$5 à $500

Bagues à un seul diamant pour monsieur .....$25 à $1200

Bagues à trois diamants, ...$22 à $800.

Bagues à deux diamants, Jumelles .....$15 à $150

Epinglettes pour dames, perles et diamants .....$25 à $175

Epinglettes pour dames, perles (or fin) .....$4.75 à $50

Colliers de perles, très jolis modèles (or fin) .....$15 à $200

Epinglettes pour faux-col, pour monsieur, un diamant .....$10 à $150

Epinglettes pour faux-col, (or fin), jolis dessins .....$2.25 à $40

Epinglettes pour faux-col, (or fin,) une perle .....Prix Assortis

Montres en or. pour dames, or fin de .....$18 à $200

Montres en or pour monsieur, or fin, de .....$35 à $225

Montres filled case, pour dames, de .....$6.35 à $55

Montres filled case pour monsieur, de .....$8.50 à $70

J'ai quantité immense d'autres articles, tels que Horloge Carillon, Horloge fantaisie, Verre coupé, Bronzes, Boites à Bijoux, objets argent solide pour Dames et Messieurs, convenables pour un joli cadeau; boites pour cigarettes et cigares, en argent et doublés en argent, Rasoir de Sûreté Gillette, Argenteries, Coutelleries, Cabinets Coutelleries, jolies Lampes en verre coupé et autres de fantaisie, etc.

Nos bracelets, Colliers doublés en or, Epinglettes, Boutons de Manchettes, Epingles de Col, sont de très jolis modèles à des prix très modestes.

Venez nous rendre visite, si vous tenez à faire un joli cadeau a prix défiant toute compétition

HENRI SCOTT, MAISON DE CONFIANCE 479 rue Ste-Catherine Est

TEL. EST 761

"Si ce n'est que par égard pour votre santé et votre digestion."
SHAKESPEARE . Othello

SUPERIEUR AUX VIEILLES RESERVES

De quelque manière que le whisky soit préparé, on ne peut le boire tant qu'il n'a pas eu l'occasion "d'être éprouvé" et de produire certaines modifications que le temps seul peut effectuer. Il y a une période durant laquelle le whisky est meilleur pour la consommation pratique — et l'expérience a démontré que le

SANDY MACDONALD

SPECIAL LIQUEUR

SCOTCH WHISKY

(10 ans d'âge)

à l'âge garanti de dix ans est en parfaite maturité — et est supérieur à aucun whisky plus vieux et plus dispendieux, qui est trop fort, "trop ligneux" pour être digestible.

GOUTEZ-LE—La qualité fera le reste.

ALEXANDER & MACDONALD, Distillateurs, LEITH, Ecosse

Santé, Beauté

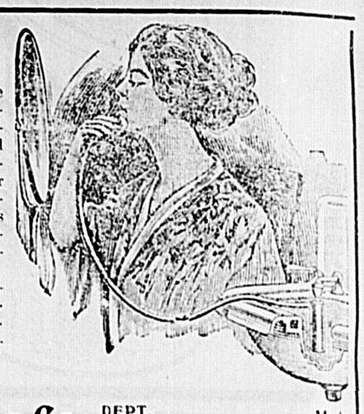

La plus gentille et la plus belle invention pour la toilette; l'instrument "Blackstone" pour massage, s'adapte à n'importe quel robinet à eau, s'attache et se détache à volonté. Très bon pour guérir toutes sortes de rhumatismes. Pourquoi payer 50 cents pour un massage quand vous pouvez vous procurer notre instrument pour $5.00.

Nous vous l'enverrons sur réception de ce montant et si l'instrument ne vous donne pas satisfaction, nous vous rembourserons votre argent.

AGENTS DEMANDES

Eureka Importing Co. DEPT. C 378 Craig O. Main 4681

IVROGNERIE GUERIE RADICALEMENT

Et d'une manière permanente à $1.00 Seulement.

Le Traitement Complet "ANTI-METHE"

Employé chez soi secrètement.

L'Argent est retourné s'il n'y a pas satisfaction.

Guérissez vos êtres chéris; ne laissez pas la misère régner dans votre logis; nous vous donnons les armes pour la combattre efficacement.

Envoyez immédiatement $1.00 par la malle ou VENEZ NOUS VOIR. En vous adressant au

Traitement Bio-Kinétique Cie,

ENREGISTREE

301, Rue St-Denis, MONTREAL. Tél. Bell, Est 5608

CHEZ

FREEMAN LUNCH SPECIAL

Pour les Hommes d'Affaires

PRIX POPULAIRES

NOUVEL EDIFICE TRANSPORTATION

Devenez Capitalistes!

Les plus grosses fortunes n'ont pas été acquises par ceux qui ont travaillé le plus fort— mais par ceux qui ont fait les meilleurs placements.

Si vous pouvez économiser quelques sous sur votre salaire, achetez des contrats dans le "Prêt Immobilier, Limitée", et il vous sera facile d'atte,ndre l'aisance, la fortune.

Par notre système de coopération des capitaux, nous vous mettons en possession d'un capital qui vous permettra d'acheter une propriété ou de vous bâtir. Ce capital est remboursable à raison de $5.75 par mois, sans intérêt.

Demandez notre brochure.

Agents demandés.—Le "Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agents dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

Le "PRET IMMOBILIER LIMITEE"

244, Ste-Catherine Est, Montréal.

Tél. Bell, Est 5779.

GANTS POUR NOEL ET LE JOUR DE L'AN

GANTS PERRIN 6½

Le Cadeau Préféré des Dames et des Jeunes Filles.

Si vous êtes embarrassé pour le choix d'un cadeau, offrez une boîte assortie de VERITABLES

GANTS PERRIN

Les grands favoris du Monde Elégant.

Evitez la contre-façon! Vérifiez la marque: l'As de Trèfle à l'intérieur du gant et la chevrette sur le fermoir.

En vente dans toutes les Maisons de Premier Ordre.

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du septième jour de décembre 1912, constituant en corporation MM. Albert D. Denis, marchand de nouveautés, Tancrède Denis, bourgeois, L. Elzéar Beauregard, avocat, J. Ovila St Pierre, agent d'immeubles, de la cité de Montréal, Procul Cardinal, cultivateur, de la paroisse de Saint-Rédempteur, comté de Vaudreuil, dans les buts suivants:

Faire le commerce d'immeubles dans toutes ses branches;

Exercer l'industrie de courtier d'immeubles dans toutes ses branches;

Acquérir par achat, bail, échange ou autrement et posséder, améliorer, subdiviser, construire sur, utiliser, administrer, louer, vendre, échanger toute sorte d'immeubles et propriétés immobilières et mobilières et en disposer;

Tracer et disposer toutes rues, ruelles, carrés ou terrains aux termes et conditions que la compagnie pourra juger à propos, et faire et entrer en aucun arrangement ou contrat (avec toute personne, municipalité ou corporation) pour construire, diminuer la pente, paver, macadamiser et réparer les rues, chemins publics et trottoirs, ou pour construire, ouvrir et réparer les conduits, citernes, drainages et égoûts, aider par des avances d'argent à la construction et l'entretien des chemins, rues, ruelles, aqueducs, drainages, égoûts et autres travaux jugés propres à donner un meilleur accès à la propriété de la compagnie et pour augmenter sa valeur;

paiement pour toute propriété mob,-

Agir comme agents et courtiers pour l'achat, la vente, l'échange et le loyer d'immeubles et pour autres transactions de même nature;

Prêter de l'argent aux clients, propriétaires de lots et autres ayant des affaires avec la compagnie;

Prendre et détenir des hypothèques, obligations, garanties et charges sur propriété immobilière pour garantir toutes dettes dûes à la compagnie ou avances faites par icelle;

Faire les affaires de prêts et placements de toute sorte à l'exception des affaires de banque;

Agir comme agents et courtier d'assurance;

Faire toutes autres affaires, qui peuvent être convenablement conduites en rapport avec les susdits objets, ou nécessaires directement ou indirectement pour augmenter sa valeur ou rendre profitable les biens ou droits de la compagnie;

Acquérir par achat, bail ou autrement, toute partie des affaires, biens et obligations de toute personne ou compagnie faisant des affaires que la compagnie est autorisée à faire ou possédant des biens jugés convenables pour les fins de cette compagnie;

Entrer en société ou en aucun arrangement pour le partage des profits, union d'intérêts, coopération, risque conjoint, concession réciproque ou autrement, avec toute personne ou compagnie faisant ou engagée à faire ou sur le point de faire ou d'être engagée dans toutes affaires et transactions que cette compagnie est autorisée à faire ou engagée, ou toutes affaires ou transactions capables d'être conduites directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie; lui prêter de l'argent, garantir ses contrats ou aider autrement toute telle personne ou compagnie ou clients ou personnes ayant des relations d'affaires avec la compagnie, et prendre ou acquérir autrement des actions et garanties de toute telle compagnie et les vendre, détenir, émettre de nouveau, avec ou sans garantie, ou en faire le commerce autrement;

Acheter, prendre ou acquérir autrement et posséder des actions, obligations et débentures et autres garanties de toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblable à ceux de cette compagnie ou faisant toutes affaires capables d'être conduites directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie et établir, promouvoir ou aider autrement toute telle compagnie ou compagnies;

Entrer en arrangement avec toutes administrations ou autorités municipales, locales ou autrement, qui peuvent paraître utiles aux objets de la compagnie ou aucun d'eux, et obtenir de toute telle administration ou autorité tous les droits, privilèges et concessions que la compagnie jugera à propos d'obtenir et faire, exercer et exécuter tous tels arrangements, droits, privilèges et concessions;

Promouvoir toute compagnie ou compagnies dans le but d'acquérir tous ou aucun des biens et obligations de cette compagnie, ou pour toutes autres fins qui peuvent paraître directement ou indirectement, calculées pour le bénéfice de cette compagnie, et garantir et placer ou aider à placer le stock, obligations ou garantie de toute telle compagnie ou compagnies;

Construire, maintenir et changer toutes bâtisses ou travaux nécessaires ou convenables pour les fins de la compagnie, et construire, posséder et mettre en opération des chars et autres véhicules mus par la vapeur, l'électricité ou autrement pour les fins de la compagnie;

Placer les argents non immédiatement requis de la compagnie, en la manière qui pourra être déterminée de temps en temps, et en faire le commerce;

Emettre des actions acquittées, obligations ou débentures ou autres garanties en paiement ou partie de paiement pour toute propriété mobilière ou immobilière, meubles et immeubles, services, droits,baux, affaires, franchises, entreprises, pouvoirs, privilèges, licences ou concessions que cette compagnie peut légalement acquérir, et en paiement ou en partie de paiement d'iceux ou en échange pour actions, obligations, débentures ou autres garanties de toute autre compagnie faisant les affaires semblables à celles de cette compagnie ou y ayant rapport;

Rénumérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou qui peuvent être rendus en placant un aidant à placer ou garantissant le placement de toutes actions du capital de la compagnie ou toutes débentures ou autres garanties de la compagnie, ou dans ou au sujet de la formation ou l'avancement de la compagnie ou la conduite de ses affaires;

Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets promissoires, lettres de change, connaissements, mandats et autres instruments négociables ou transférables;

Vendre l'entreprise de la compagnie ou toute partie d'icelle pour telle considération que la compagnie jugera à propos, et en particulier pour actions, débentures ou garanties de toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie, ou en disposer;

S'amalgamer avec toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie;

Distribuer par dividendes ou autrement aucun des biens de la compagnie en espèces ou nature, parmi les membres et en particulier des actions acquittées, débentures ou stock de débentures de tout autre compagnie;

En général acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou acquérir autrement toute propriété mobilière ou immobilière et tous les droits ou privilèges que la compagnie peut juger nécessaires ou convenables pour les fins de ses affaires, et les vendre selon qu'il sera jugé à propos, ou en disposer autrement;

Faire, signer et exécuter tous les actes, contrats et documents quelconques qui peuvent découler des pouvoirs mentionnés aux présentes et propres aux fins et aux objets que la compagnie projetée a en vue; faire toutes autres choses qui peuvent être en rapport ou utiles à l'accomplissement des susdits objets et les faire, toutes ou aucune, comme patrons, agents et procureurs et exercer tous les pouvoirs conférés par la dite loi des compagnies, sous le nom de "Mount Royal Land Company Limited", avec un capital de quatre-vingt-dix-neuf mille piastres ($99,000.00), divisé en neuf cent quatre-vingt-dix (990) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce septième jour de décembre 1912.

C. J. SIMARD,

50—4 Sous-secrétaire de la province

—) o (—

Comparez-la avec n'importe quelle autre lager.

Embouteillée dans un atelier blanc comme neige.

Tous les ans, durant les fêtes, on demande de plus en plus la

LAGER BOHEMIAN D'EKERS

D'ailleurs, en tout temps, c'est une boisson très populaire....

"Nos brassées spéciales de Noel sont en vente."

The National Breweries Limited.

Une grande leçon

La supériorité des paysans du Danemark

Mme Louise Cruppi, de retour d'un voyage en Danemark, publie dans la "Revue" de Paris une intéressante étude, d'où nous extrayons les passages suivants, que nous livrons en méditation à tous ceux qui crient: Honneur à la province de Québec :

"Ce pays, de propriété très morcelées, ne connait pas les inconvénients de l'exploitation parcimonieuse du petit capitaliste, car, dans la proportion des neuf dixièmes, ses propriétaires sont groupés en coopératives. Le pays est donc exploité avec le plus luxueux raffinement de la culture scientifique. Le lait est analysé deux fois par mois par des laboratoires qui renseignent le propriétaire sur les moindres variations de sa qualité, leur indiquent les modifications à apporter à la nourriture du bétail. Sous l'influence de tels soins, et d'une habile sélection dans les espèces, le rendement annuel moyen d'une vache danoise a augmenté d'un cinquième dans ces dix dernières années. La terre est aussi analysée dans les laboratoires et chimiquement améliorée.

x x x

Les paysans laborieux, d'une haute moralité, chefs de nombreuses familles où chaque naissance semble un accroissement de fortune, atteignent un niveau intellectuel très supérieur à celui de leurs compatriotes ouvriers des villes, et même, dit-on, à celui des petits-bourgeois. Chaque village, même minuscule, à sa salle de conférences, où on s'entretient fréquemment de questions sociales, agricoles politiques, religieuses. Il a aussi quelquefois sa salle de bains, et les intérieurs des maisonnettes sont d'une propreté et d'un goût remarquables.

x x x

Aux premières questions posées, en Danemark, sur le mode d'éducation donné dans les campagnes, on nous a tout de suite répondu:

— Le développement intellectuel de nos paysans est dû aux hautes écoles.

x x x

Sans doute, la prospérité agricole du pays n'est pas exclusivement leur œuvre; elle tient à un ensemble de causes. Mais le rapport de cette prospérité avec l'extension des écoles est marquée par ce fait: que presque partout les fondateurs et directeurs de coopératives sont leurs anciens élèves; que les paysans (économes en tous pays) n'hésitent pas à donner de l'argent, et plusieurs mois du temps de leurs enfants, pour leur procurer la culture que ces écoles dispensent; qu'ils vont plus loin, et donnent même leur argent pour fonder ces universités.

x x x

Chaque région tient pour un honneur et un profit de posséder sa haute école. Le paysan considère comme une aristocratie d'y avoir passé; celui ou celle qui y a manqué paraît inférieur.

—Il faut que tu ailles à la haute école, dit un fermier à sa fille de ferme; sans cela tu resteras toujours une tête de bois!"

Un avis aux riches

Mgr. Gauthey, archevêque de Besançon, vient d'envoyer aux prêtres de son diocèse une lettre pastorale dans laquelle il se plaint de l'apathie et même de la mesquinerie des fidèles qui ont de la fortune.

Nous détachons de cette lettre les paragraphes suivants:

"Vous refuserez, désormais, purement et simplement les honneurs de l'Eglise à ceux qui n'auront pas versé une offrande proportionnelle à leurs ressources à la caisse du Denier du clergé.

...On se bornera strictement à ce qui est exigé par le rituel, pour les mariages et les sépultures: point de chants, une sonnerie aussi réduite que possible. Ce sera un cérémoniel au-dessous de celui qu'on emploie pour les pauvres.

...Nous espérons qu'il suffira d'avoir formulé ces sanctions pour faire réfléchir tous ceux qu'elles peuvent atteindre; mais nous faisons à MM. les curés une obligation rigoureuse de les leur appliquer strictement, sans compromission ni faiblesse, quelque peine qu'en doive ressentir leur cœur de pasteurs dévoués et compatissants."

—) o (—

Taux réduits de Noel

L'Intercolonial

Pour les vacances de Noël les taux ordinaires d'excursion seront accordés sur les chemins de fer de l'Intercolonial et de l'Ile du Prince Edouard, bons entre les gares, et aux jonctions. Les dates de départ sont du 21 décembre au 1er janvier et la limite du retour au 3 janvier.

Pour les gares audelà de Montréal, il y aura un taux spécial d'excursion aux mêmes dates avec la limite de retour. Les taux réduits qui sont accordés pour ces dates donneront l'avantage à ceux qui veulent visiter leurs parents et amis et pour les absents de venir chez eux pour célébrer la belle fête de Noël.

—) o (—

ACTION ET REACTION

Les Pilules Moro

Pour les hommes

valent mieux que les nombreux remèdes que j'ai essayés, dit M. A. Jalbert, Sanford, Me.

On peut difficilement s'imaginer quelle répercussion a sur tout le système le mauvais état de l'estomac. Ce qu'on appelle des maladies de coeur ou des maux de rognons sont souvent simplement la sensation reflexe de maux d'estomac. Les étouffements, les syncopes, qui sont les préludes de l'angine, de poitrine, découlent généralement d'indigestions.

L'estomac étant l'organe qui doit nourrir tous les autres organes en digérant les aliments, il est complètement impossible que les autres organes fonctionnent bien lorsque l'estomac fonctionne mal, puisque, par le fait même, ils cessent d'être bien nourris.

Quand l'estomac va mal, tout va mal aussi: cerveau, coeur, foie, reins, intestins, système nerveux. On a des maux de tête, des éblouissements, l'intelligence moins nette, les idées moins vives, l'humeur sombre, le dégoût du travail et on manque de force à l'ouvrage.

Le coeur devient irrégulier, on a la respiration plus difficile, des oppressions, des palpitations et des suffocations.

C'est le moment de se soigner sans perdre un instant, sans quoi l'impotence vous guette. Il faut vite prendre les Pilules Moro qui remettront l'estomac en bon état et, en même temps les reins. Ces bonnes pilules vous permettront de bien manger et de bien digérer et tout ira bien, car c'est l'estomac qui est la cause de tous ces désordres. Voici une lettre et un certificat de guérison qui donnent toutes les preuves à l'appui de ce que nous venons de dire.

Compagnie Médicale Moro,

272 rue Saint-Denis, Montréal

Messieurs,

J'ai souffert pendant huit ans d'une maladie d'estomac et de rognons qui ne me laissait ni trève ni merci, et j'étais rendu à un tel point de faiblesse que j'étais obligé de cesser de travailler et d'assister impuissant au désarroi de toutes mes espérances. Je croyais tout mon foyer désorganisé par cette cessation subite de l'ouvrage et par les pertes qui en étaient la conséquence, et je me lamentais de voir ainsi toute ma maison dans la tristesse et dans le besoin. C'est bien terrible quand le père de famille vient à perdre le moyen de faire vivre tout son monde et une année durant j'ai assisté, sans pouvoir y remédier, à cette débâcle dans mon foyer. J'ai essayé de tous les remèdes et de tous les médecins possibles, mais aucun n'était capable de m'apporter aucun soulagement.

C'est alors que ma femme insista si fort auprès de moi pour que je prisse les Pilules Moro dont elle lisait chaque soir les merveilleuses guérisons. J'eus le bon esprit et le bonheur de suivre ses conseils et c'est à cette heureuse inspiration que je dois aujourd'hui d'être complètement remis et bien portant et c'est pourquoi je vous écris pour vous remercier.

Mes douleurs d'estomac étaient épouvantables et me mettaient à la torture après chaque repas, c'est au point que j'osais à peine manger quand venait le temps de se mettre à table. Comme je ne pouvais rien digérer, il s'ensuit naturellement que j'allais toujours en m'affaiblissant. Je souffrais aussi de maux de tête intolérables qui me rendaient presque fou et m'enlevaient toute volonté. J'éprouvais des faiblesses de coeur qui faisaient croire à tout moment à un dénouement fatal ; quant à mes reins, ils étaient si douloureux et si sensibles que je ne pouvais m'asseoir sans être soutenu par des coussins tout autour du corps dans ma chaise.

Du jour où je me décidai à me confier aux Pilules Moro, je ne pris plus autre chose et je tins bon. Il me fallut en prendre plusieurs boites avant de m'apercevoir d'un soulagement, mais je ne perdis pas courage et je persévérai.

Aussitôt que l'amélioration se fit sentir, mon rétablissement marcha à grands pas. Je pus reprendre mon ouvrage, tout en continuant mon traitement. J'allai de mieux en mieux jusqu'au jour où il me fut donné de constater par moi-même que ma guérison était complète et que toute maladie avait heureusement disparu pour toujours.

J'ai employé en tout, pour ma guérison complète, quinze piastres de pilules et je ne regrette certes pas mon argent, car ce n'est pas la dixième partie de ce que j'ai dépensé en remèdes qui ne me faisaient aucun effet. Les Pilules Moro m'ont rendu la santé et c'est à mon avis le meilleur remède qu'il y ait au monde."—Votre dévoué, A. JALBERT, 5 Davis, Sanford, Me.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Il est à souhaiter que tous les hommes malades viennent voir les médecins de la Compagnie Médicale Moro ou leur écrivent, s'ils ne peuvent se rendre à leurs bureaux. Chaque malade pourrait ainsi être assuré que son cas, soumis à des médecins qui soignent spécialement les hommes depuis des années, serait traité immédiatement d'une façon appropriée et que sa guérison serait par conséquent plus rapide.

Les bureaux des Médecins de la Compagnie Médicale Moro, au No. 272 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, les mardis et samedis, et jusqu'à 6 heures les autres jours. Toutes les consultations sont gratuites.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c. pour une boite, $2.50 pour six boites. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

HYGIENE ET VETEMENT

M. le rédacteur,

Dans sa réponse à mon article du 30 Novembre dernier intitulé "le sous-vêtement Hygiénique", le Dr. Valin dans le "Pays" du 14 Décembre dit: "que quiconque veut trop prouver ne prouve rien". Je crois que les lecteurs du "Pays" en lisant attentivement l'article du Dr. Valin ont dû en effet se faire cette réflexion.

Je déclare, pour ma part, que je n'attache pas du tout d'importance aux expériences de laboratoires qu'on ne peut vérifier et qui ne donnent pas des preuves aussi convaincantes que la mise en pratique.

Les hygiénistes allemands que le Dr. Valin cite à l'appui de ses dires sont de la même patrie que le Dr. Jaeger étaient probablement intéressés.

Le Dr. Valin cite Rubner, mais dans un traité d'hygiène de J. Favrichon, je lis ce qui suit: "Rubner a démontré par de nombreuses expériences "que les fibres végétales absorbaient "mieux la sueur que les fibres animales. Des chaussettes en fil de lin "se débarrassent très vite, par l'évaporation de la sueur absorbée et "laissent le pied sec; la chaussette en "laine au contraire peut accumuler "une plus grande quantité de sueur, "mais comme l'évaporation se fait "très lentement, le pied reste humide et se refroidit. Il en est de même avec la chemise de laine."

Remarquons encore que la laine laisse en grande partie sur le corps, les produits de la sécrétion qui bouchent les pores de la peau, rendent impossible la respiration cutanée, dont le Dr. Bayr, dans "Science et Cure d'Eau", a démontré la grande importance au point de vue de l'activité des cellules des terminaisons nerveuses.

En Allemagne, la patrie de Dr. Jaeger, le promoteur des sous-vêtements de laine, une forte réaction s'est produite depuis quelques années, parmi les médecins contre la funeste doctrine des précautions, en faveur des idées plus justes de l'endurcissement.

Le docteur Stepp, de Ratisbonne, partisan convaincu du "régime laineux" s'est laissé convertir par son expérience personnelle. Il a publié le récit de la conversion qui mériterait d'être reproduit en entier, car en portant la laine il fut atteint d'un refroidissement tellement grave qu'il en fit une maladie de trois mois. "J'en revins, (écrit-il) mais "j'avais eu l'occasion de faire ample "connaissance avec toutes les bonnes qualités de la laine, avec les garanties que présentent les tissus de "laine". Et en conclusion il dit:

"C'est donc une fatale erreur de "confondre l'idée de CHAUD avec "celle de SALUTAIRE, pour se figurer qu'on peut se préserver du "refroidissement en se tenant au "chaud. Ce qui est caud n'est "pas toujours salutaire; au contraire la chambre surchauffée est directement malsaine et ramollit le corps "autant que le fait un vêtement "trop chaud. Ce qu'il y a de plus "mauvais pour la peau, c'est la chemise de laine, parce qu'elle ramollit "et rend incapable de résister aux variations de température."

Les ouvrages du célèbre hydropathe Kneipp de même que ceux du Dr. Lahmann montrent l'erreur fondamentale des théories de Jaeger. Le Dr. Lahmann dit du vêtement de Jaeger qu'il semble au début tout à fait agréable, surtout en hiver, parce qu'il augmente la sensation de chaleur et de bien-être. Mais peu à peu la peau s'échauffe trop et rend l'individu très sensible aux refroidissements.

L'auteur d'un traité d'hygiène connu, le Docteur Henrik Berg de Stockholm déclare que le règne de la flanelle n'a été qu'un affreux "humbug" qui fait autant de mal à la santé des gens que la confiance superstitieuse dans les remèdes. D'après ses observations les victimes des suggestions de Jaeger deviennent dans l'espace de trois ans nerveux et irritables, prennent l'eau froide en horreur, acquièrent une sensibilité extraordinaire aux variations de la température et finissent par souffrir de rhumatismes.

Le Dr. Valin admet qu'il conseille aux frileux la laine. Au lieu d'endurcir ces gens là par des moyens naturels: l'eau, l'air, le soleil et des sous-vêtements plus hygiéniques comme ceux de lin tricoté ou de grosse toile, le Dr. Valin est en train de préparer pour l'avenir une génération de frileux, de malingres, de souffreteux.

Il oublie que durant ces vingt dernières années des sociétés de médecine naturelle se sont organisées notamment en Allemagne, Autriche, Suisse, en faveur de la réforme du vêtement, de l'alimentation et de la médication naturelle. Que l'on revient quasiment au nudisme. Exemple: les établissements de plein air. Que des hommes autrement célèbres que ceux cités par le Dr. Valin, tels que le Danois J.P. Muller, l'auteur de "Mon Système" et le "livre du Plein Air", Mac Fadden de New-York, le Professeur Biltz en Allemagne auteur de la méthode qui porte son nom, sont des partisans des sous-vêtements de lin. Que le Docteur Victor Pauchet dans une conférence faite au Dispensaire des Dames de la Croix-Rouge à Amiens sur l'hygiène du vêtement recommandait entr'autres de ne porter que des tissus de lin à mailles comme sous-vêtements, jamais de la laine, ni de la flanelle sur la peau. Que le Docteur Léon Neuens de Bruxelles dans son traité de médecine naturelle dit sur la question du vêtement: "la toile de "lin ou de chanvre est celle qui absorbe le mieux l'humidité. La laine "ne vaut rien pour être appliquée directement sur la peau, en effet elle "est peu hygrométrique; ses mailles "formées de minces poils animaux "s'intertriquent et s'enchevêtrent rapidement, ne laissent plus de passage à l'air. La toile à gros fil de "lin au contraire représente le meilleur tissu qui puisse être appliqué "sur la peau; ses mailles larges, formées de fibres végétales très résistantes, ne s'obstruent pas facilement; sa friction un peu rude entretient le tonus de la peau."

Le Dr. Valin se trompe quand il dit que le lin ne convient qu'aux sanguins et aux gens gras. Pour ma part, je ne suis ni sanguin, ni gras. Quoique portant du lin, je suis en excellente santé et cependant outre cela je suis exclusivement végétarien, je ne bois jamais d'alcool et quotidiennement je prends des ablutions d'eau froide ou de neige et un peu d'exercice avec la fenêtre ouverte, même par les temps les plus froids. Toutes les personnes que je connais portant du lin ne sont ni des sanguins ni des gras et ce sont des habitués des bains froids. Celles qui étaient autrefois frileuses et mal portantes, se sont ragaillardies et endurcies par les bains d'eau froide et le port du lin.

Tous les meilleurs athlètes, lutteurs, professeurs de culture physique et élèves tant de Montréal que partout ailleurs sont en faveur du lin.

Le Dr. Valin dit, pour terminer son article, que c'est une exagération naïve et simpliste que d'expliquer la grandeur des Romains par le fait qu'ils se vêtaient de lin. Mais j'ai dit que comme les Egyptiens, les Grecs et les Romains ne se vêtissaient que de lin et si nous comparons leur état de bien-être, de santé et de force musculaire à notre population actuelle qui porte la laine la comparaison est toute à l'avantage du lin. Puisque, selon lui, la toile de lin est si nuisible, il faut croire qu'elle ne l'était pas trop du temps de ces peuples, car à aucune époque il n'a existé d'hommes mieux développés, mieux musclés, plus sains et si le vêtement de lin n'a pas contribué à en faire des hommes modèles de la vraie santé physique, le lin était considéré par eux comme ce qu'il y avait de plus hygiénique et de plus parfait.

Montréal, le 16 Décembre 1912,

J. B. FRANCIS.

—) o (—

PATRIOTISME

Dans un récent article de la "Revue des Deux Mondes," M. René Bazin cite une lettre qu'il prétend avoir reçu d'un habitant canadien-français et l'"Action" dit à ce sujet:

"Pour rien au monde, nous ne voudrions là-dessus mettre en doute la parole de M. Bazin. Tout de même, voilà une histoire qui demanderait des éclaircissements. La lettre n'est peut-être pas, si l'on veut, une merveille "d'écriture"; ce n'est ni du Pascal, ni du Voltaire, ni même du René Bazin. Mais enfin cela se lit; c'est écrit en français, clairement, simplement, sans fautes de syntaxe ni d'ortographe. **C'est dire qu'il n'y a pas cinq avocats, qu'il n'y a pas dix médecins, en notre cher pays, qui soient fichus d'en écrire une pareille.** Qu'un simple habitant de la Rivière-du-Loup (Montmagny) ait vraiment écrit celle que cite M. Bazin, nous ne voulons pas le nier; mais, encore une fois, la chose demande à être expliquée."

Mais c'est dénigrer sciemment son pays et sa race, cela, messieurs de l'"Action" que de prétendre qu'il n'y a pas cinq avocats, qu'il n'y a pas dix médecins chez nous qui puissent écrire sans fautes de syntaxe et sans fautes d'orthographe.

Nous allons vous dénoncer à Sir Lomer Gouin, à M. Tellier et aux braves gens de l'"Action Sociale".

Que ne criez-vous pas plutôt: "Honneur à la province de Québec," cela rapporte beaucoup plus et cela est la marque d'un patriotisme beaucoup plus sincère.

—) o (—

AVIS DE FAILLITE

RE :

DELPHIS GAUDREAU,
GAUDREAU LACHANAIE
BRICK CO.
LACHENAIE, Qué.

Sera vendu par encan public, sur les lieux, à LACHENAIE, vendredi le 27 Décembre 1912, l'actif mobilier en cette affaire, consistant en chevaux, voitures d'été et d'hiver, harnais, machines agricoles, volailles, animaux de ferme etc.

Les chevaux et les animaux de ferme seront vendus un à un.

Il sera aussi vendu un lot d'environ 275000 briques, à être prises sur les lieux.

Conditions: argent comptant avec en plus 1 p.c. pour droits du Gouvernement.

La vente commencera à 10.30 hrs. a.m. précises.

Pour autres informations, s'adresser aux cessionnaires soussignés.

CHARTRAND & TURGEON,
Cessionnaires.
55Frs Xavier, Montreal.
Marcotte Frères,
Encanteurs.

UNE

SACOCHE

Nouveau Modèle

POUR

Cadeau de Noel

C'est le Cadeau le plus acceptable, c'est aussi le plus apprécié

x x x

Nous avons un rare assortiment de sacoches— supérieur à tout ce que vous pouvez imaginer— tous les cuirs, toutes les dimensions, tous les styles avec fermoirs nouveaux, argent, doré ou recouvert en cuir. Ces sacoches sont de véritables œuvres d'art.

Acheteurs et visiteurs sont également bienvenus.

Lamontagne Limitée.

BLOC BALMORAL

RUE NOTRE DAME OUEST. MONTREAL. Can

PRES DE LA RUE McGILL.

UN CADEAU IDEAL POUR NOEL

QUE VAIS-JE DONNER ?

Voici un cadeau qui démontrera quel soin vous prenez à choisir un cadeau et quelle bonne pensée vous mettez à donner quelque chose d'utile.

ROTISSEUR A PAIN ELECTRIQUE

Et ce sera toujours un accessoire plaisant et confortable.

Un ustensile très commode pour préparer le déjeuner.

Avec le rôtisseur électrique vous pouvez en peu de temps vous préparer les meilleurs toasts. Vous n'attendez pas, vous ne surveillez pas, vous ne vous inquiétez pas et vous ne gaspillez pas. PRIX :

$4.50 à $8.00

The Montreal Light Heat & Power Company

Edifice Power,
83 RUE CRAIG OUEST.
Tel. Main 4040.

Magasin du haut de la ville,
358 RUE STE CATHERINE OUEST.
Tel. Uptown 4310.

Les idées de M. Maheu

N'ayons pas peur des mots

Ecoute, Catiche il ne faut pas prendre l'épouvante devant les mots comme un cheval rétif. Voyons qu'y a-t-il dans l'instruction obligatoire pour te faire peur?

—Rien que d'attendre prononcer ce mot les cheveux me dressent sur la tête. J'entends comme un bruit de chaines, et je sens une odeur de grillé.

—T'es folle, ma pauvre vieille, on ne se cabre pas ainsi à propos de rien. Vois donc la peur qu'on avait des chars autrefois. Je me souviens la première fois qu'ils ont passé par chez-nous, je revois encore cette grande bête noire aux yeux de feu qui se tortillait comme un serpent, l'écume à la gueule en lâchant des cris de morts. J'en avais la chair de poule et je pensais: Jamais de ma vie je me ferai charrier par cet animal là. Est-ce que nous sommes pis qu'autrefois? Notre village n'a-t-il pas progressé depuis. Est-ce que nous ne sommes pas contents d'embarquer dans les chars, ça va bien le train de la Grise hein? J'ai assez vécu pour m'être aperçu qu'on change d'idées comme les loups, de poil. Mon esprit a fait peau neuve souvent depuis que je suis au monde. Rien ne me surprend maintenant que j'ai vu des voitures marcher sans chevaux et des hommes voler dans l'air comme des oiseaux. Est-ce que tu voudrais battre le beurre avec la main et aller laver ton linge sur le bord de la rivière? Reviendrais-tu à la chandelle et aux mouchettes? Est-ce que je voudrais pousser sur la charrue et faire mes foins à la faucille, quand je peux "labourer" mon champ et mes récoltes assis tranquillement en fumant ma pipe!.....

—Tu es toujours à me rabattre les oreilles avec ton pays qui dit qu'il y a trop de notaires, trop d'hommes de professions, et vous voulez instruire tout le monde. On se plaint que la main d'œuvre est rare, ce sera bien pis, quand il n'y aura plus que des gratte papier. Nos garçons après qu'ils ont eu fait un cours, on a pas pu les garder avec nous. On manque de bras et nos enfants sont loin de nous le bec à l'eau et les bras croisés!.....

—Qu'est-ce que tu veux, ma vieille, on a cru bien faire, on était "ordilleux" on voulait que nos garçons soient des monsieurs et l'on en a fait des crève-faim!..... Ah!, si c'était à refaire!..... Ce que je veux ce n'est pas le collège et la latin obligatoires: On a tort de se casser la tête pour apprendre à casser du latin quand on a une terre à casser. On peut être habitant, et instruit en même temps. Il me semble qu'il y aurait moins de terres abandonnées si les gens apprenaient la culture avec l'orthographe. Prends moi par exemple, si j'avais eu plus d'instruction...

—C'est égal, emprisonner les gens qui n'envoient pas leurs enfants à l'école, c'est une cruauté! Ça ressemble à la marine c'te affaire là et au service obligatoire. C'est un mot révolutionnaire, il y a du feu, de la mitraille dedans!

—Il y a une foule de choses, obligatoires qui ne t'ont pas tant effarouché, le mariage, la noce et la robe de soie obligatoires comme la jupe et le pantalon. La naissance et la mort de même le vaccin et la taxe aussi. Dans mon temps, le sel et le séné, la saignée, mais surtout l'huile de castor étaient obligatoires. A la moindre fièvre, papa sortait de l'armoire la bouteille graisseuse et ne me demandait pas: Veux-tu prendre un bon remède, mon homme, je vais te donner cinq cents. Il m'ouvrait la bouche, me pinçait le nez et m'envoyait le remède dans le ventre, comme je fais au Noir quand je lui fourre de la poudre de condition. Mais tout est obligatoire. Est-ce qu'i, n'y a pas la moutonnerie obligatoire? Le titre obligatoire de catholique pour faire partie de la Saint Jean-Baptiste. L'amitié de M- Gouin obligatoire pour décrocher un fauteuil au Conseil Législatif.

Un bon échevin, celui-là, voulait de sirloin et la dinde obligatoire, le jour de Noël au moins, comme ce roi qui en tenait pour la poule au pot obligatoire!.....

Il n'y a que pour l'instruction que ce mot obligatoire fait prendre le mors aux dents.

Arthur Maheu

Choses de France

M. Poincaré a la ligue de l'Enseignement — L'inspection médicale des écoles

Le Cercle parisien de la Ligue française de l'Enseignement célébrait récemment avec un éclat tout particulier, le 45e anniversaire de sa fondation. M. Raymond Poincaré, président du conseil et ministre des affaires étrangères, fêtait cette commémoration avec le concours des présidents des deux Chambres, MM. Antonin Dubost et Paul Deschanel, avec celui de MM. Guist'hau, et Steeg, ministres de l'instruction publique et de l'intérieur, et Morel, sous-secrétaire d'Etat au même ministère. Parmi les députés présents, on remarquait: MM. Ferdinand Buisson, Abel Ferry, Charles Dumont, Paul Bourély, et autres.

Au champagne, M. Dessoye a retracé à grands traits l'œuvre poursuivie par la Ligue de l'Enseignement et a porté la santé de M. Raymond Poincaré.

Le président du conseil a pris ensuite la parole. Dans une brève allocution, il s'est félicité de la précieuse collaboration qu'apporte la Ligue au gouvernement.

M. Poincaré a continué en ces termes: "Je savais, messieurs, par une grande fréquentation de la Ligue, que mon ami, M. Dessoye interprétait très exactement la pensée de vos adhérents.

Votre Ligue, messieurs, notre Ligue a tenu un Congrès qui avait véritablement la valeur d'un symbole.

Oui, elle a montré une fois de plus que libre auxiliatrice du gouvernement de la République dans l'éducation de la démocratie elle était, elle restait digne de collaborer avec l'Etat à la formation des citoyens.

Et les citoyens que vous cherchez à former, que vous réussissez à former ne sont pas les habitants de je ne sais quelle société idéale retranchée du temps et de l'espace et isolée dans un monde imaginaire.

Non, ce sont des Français d'aujourd'hui, c'est-à-dire des hommes qui appartiennent à un pays riche de siècles et de souvenirs, qui n'entendent rien renier de sa longue et glorieuse histoire et qui en même temps ont charge de l'avenir. Vous leur recommandez de ne jamais négliger les devoirs sacrés de solidarité s'imposant à toutes les sociétés modernes, qui souhaitent encore de toute leur force et s'emploient à développer le bien-être du peuple dans la liberté du travail, et dans la paix, mais vous leur rappelez aussi qu'il n'est pas de nation qui soit maîtresse absolue des événements, que toutes elles sont environnées d'intérêts rivaux et que les plus résolument pacifiques doivent être assez fortes pour savoir et pouvoir défendre contre toute agression leur patrimoine matériel et leur patrimoine moral."

La Chambre vient d'inscrire à l'ordre du jour de ses travaux la discussion du rapport fait au nom de la commission de l'enseignement par M. Gilbert Laurent sur le projet de loi relatif à l'inspection médicale dans les écoles primaires.

Le rapport présente d'abord un résumé historique de la question. Projetée par la Convention nationale, contenue en germe dans la loi du 28 juin 1833 et le décret du 21 mars 1855, l'inspection médicale a été organisée— au moins sur le papier — par la circulaire Ferry du 14 novembre 1879, l'article 9 de la loi du 30 octobre 1886 et l'article 141 du décret du 18 janvier 1887. Mais lois, décrets et circulaires sont restés lettre morte, faute de crédits spéciaux. A cette heure, l'inspection médicale fonctionne dans 36 départements seulement et n'est rémunérée que dans 8. En outre, pour 19 départements elle est organisée dans quelques villes isolées. A Paris, elle existe, mais elle est loi de donner les résultats désirables.

M. Gilbert Laurent rappelle aussi que, quelques jours avant le dépôt de son rapport, M. Guist'hau, assistant au premier congrès des médecins inspecteurs scolaires (20 juin 1912), insista, dans son discours d'ouverture sur l'importance de toutes les questions qui touchent à l'hygiène de l'école.

Inutile de revenir sur la nécessité de l'inspection médicale à l'école primaire publique, obligatoire en fait. Mais il est bon de préciser sur quoi cette inspection doit porter: choix de l'emplacement de l'école, plan, aménagement, aération, éclairage, chauffage, mobilier, nettoyage et désinfection des locaux, état sanitaire des élèves, éviction des malades, développement physique des écoliers, gymnastique, jeux, exercices, cantines scolaires, bains, douches, etc.

Pour organiser cet important service, des crédits sont nécessaires. L'Etat, les départements et les communes doivent alimenter la caisse de l'inspection médicale, dans les conditions fixées par la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. C'est une somme de quatre millions à trouver. On la trouve chaque année pour le service des épizooties, au ministère de l'agriculture. "Ne pouvons-nous faire pour la conservation et le préservation humaine ce que nous faisons pour la conservation et la préservation de notre bétail?..."

LE NOUVEAU TEXTE DU PROJET DE LOI.

Le rapport se termine par l'énumération des six articles qui composent le nouveau projet de loi. Résumons-les en quelques lignes:

L'article premier organise effectivement l'inspection médicale des écoles par les médecins-inspecteurs locaux exerçant sous le contrôle d'un médecin-inspecteur départemental, rétribués par le Conseil général et par les communes.

L'article 2 indique d'une façon complète sur quoi doit porter l'inspection médicale scolaire. Il prescrit la tenue de carnets anthropopédagogiques individuels et d'un casier sanitaire pour chaque école.

Les dépenses du service de l'inspection médicale sont énumérées et réglementées par l'article 3.

—) o (—

Les idées

Effort permanent

Les événements des Balkans donnent une idée de ce que serait la guerre universelle. Dans une guerre qui a duré à peine un mois, un tiers de l'effectif des armées a été détruit. Cent cinquante mille hommes sur cinq cent mille ont été mis hors de combat. C'est une proportion sans précédent dans les guerres modernes. C'est la reproduction, en période civilisée, de ces grandes destructions des temps barbares où des armées entières, des peuples entiers disparaissaient. Un baillon a été mis par les belligérants sur la bouche des correspondants militaires qui n'ont guère été que des prisonniers. La censure s'est exercée sur toutes leurs lettres et sur toutes leurs dépêches; et c'est dans une sorte de nuit, déchirée ça et là par quelques éclairs sinistres, que le drame s'est développé. Que de douleurs, quelles misères infinies cachées sous ce voile! On commence à peine à les entrevoir. Nulle part les hôpitaux n'ont suffi à l'abondance des blessés. Par milliers ils ont péri dans la boue des chemins, ou au cahotement des chariots tombant dans les ornières. Par milliers et par milliers ils ont souffert de la soif jusqu'au délire: et les mourants se disputaient le premier verre d'eau trouble apportée de la Maritsa bourbeuse et gonflée par les pluies. La famine a sévi sur l'armée turque qui, manquant de munitions et de vivres, pâtissant d'une désorganisation du régime turc fomentée depuis des générations par les intrigues de l'Europe, a gravi, si je puis dire, le Calvaire de l'Islam. Et la famine menace maintenant le peuple bulgare. Il s'est donné tout entier. Il a mis en mouvement tous ses hommes jeunes et vieux. Il a vidé les champs, les maisons, les boutiques, les ateliers. Et ceux qui restent là-bas, les débiles, les enfants, les vieillards, les femmes, commencent à se demander avec angoisses, dans l'arrêt de toutes les transactions, dans la pénurie de toutes choses, si les vivres qui coûtent déjà terriblement cher ne vont pas leur manquer tout à fait. Et voilà que le choléra, collaboration de la nature à la sauvagerie humaine, fait son apparition dans les débris turcs de Tchataldja; et qui sait si le fléau ne refluera pas sur Constantinople, s'il n'y attendra pas sournoisement les alliés qui rêvent d'une entrée triomphante, et s'il ne sera pas le premier fleuron de la couronne d'Empire dont l'esprit du tsar Ferdinand est halluciné!

Peut-être, quand sera tombée l'ivresse de la victoire et de la force, quand il faudra faire le règlement des comptes, quand les alliés se trouveront tous, au lendemain de leur victoire devant le difficile et le terrible problème que la Turquie, à la fois indolente et violentée, n'a pu résoudre, je veux dire l'administration commune des races et des religions les plus diverses, peut-être se diront-ils qu'il aurait mieux valu pour eux préparer par leur union la solution pacifique du problème oriental. Jusqu'à la veille de la guerre qu'ils ont menée en commun, Grecs, Bulgares, Serbes se sont détestés, dévorés, égorgés les uns et les autres. En Macédoine, les bandes bulgares, les bandes grecques et les bandes serbes s'assassinaient. Si au lieu de se haïr et de ne s'entendre finalement que pour la guerre ils avaient fait alliance pour demander ensemble les réformes et les garanties nécessaires, s'ils avaient travaillé de bonne foi à guérir les maux de l'anarchie turque au lieu de l'aggraver par leurs querelles sanglantes, de l'envenimer par leurs intrigues et de l'exploiter pour leurs ambitions, ils auraient eu quelque chance de réaliser sans guerre, sans conquête, cette grande Confédération balkanique qui aurait compris la Turquie régénérée en même temps que les Etats chrétiens unis et solidaires. C'était depuis des générations l'espérance et le vœu des plus illustres démocrates de l'Europe et de la France. C'était le programme du petit groupe héroïque et sage des socialistes des Balkans. Maintenant, l'ordre nouveau va s'instituer, un ordre plus moderne où se développeront sans doute les forces de la production, les institutions de la démocratie, les organisations des travailleurs. Mais cet ordre naît dans un charnier. Et l'odeur de ce charnier commence à se répandre sur l'Europe, et l'Europe se dit: Si tels ont été les désastres de la guerre des Balkans avec un conflit limité, avec un chiffre de cinq cent mille combattants, avec des peuples essentiellement agricoles où la vie économique plus simple se détraque moins aisément que sera-ce quand des millions et des millions d'hommes, à l'Ouest et à l'Est de l'Europe, s'entasseront, se heurteront, et quand le mécanisme prodigieux et délicat des civilisations industrielles capitalistes et banquières sera arrêté, brisé ou faussé par une commotion formidable? Il y aura dans les choses une sauvagerie qui se communiquera aux hommes. Et si la Révolution sociale surgit de ce chaos, au lieu de se produire comme l'expression suprême du progrès, comme un acte supérieur de raison, de justice et de sagesse, elle sera une partie de l'universelle crise mentale, un accès de la fureur contagieuse propagée par les souffrances et les violences de la guerre.

Cela, tous les gouvernements, tous les hommes un peu sensés commencent à la pressentir. Et l'on commence à chercher les solutions conciliatrices qu'on aurait bien pu, depuis un demi-siècle, préparer.

Mais qu'un vain optimisme n'endorme pas le prolétariat européen. Des périls immédiats subsistent. Et puis, au-delà de la Turquie d'Europe et de la crise balkanique va se poser par la force des choses, le problème de la Turquie d'Asie qui mettra plus directement aux prises les ambitions rivales des puissances. Et enfin, les peuples finiront par se demander s'ils doivent être soumis périodiquement à ces crises, à ces menaces, à ces frissons précurseurs de fièvre. Le Congrès international de Bâle, concentrant en une parole unique toutes les voix prolétaires, signifie que la classe ouvrière européenne est résolue à fonder la solidarité des nations à sauver la civilisation humaine. Et il invite tous les travailleurs, tous les démocrates à un effort permanent pour la paix et pour le droit.

J. J.

—) o (—

EN SUISSE

Le Conseil fédéral de la Suisse a refusé de poser au Saint-Siège la question de savoir si le "motu proprio" de Pie X, interdisant aux catholiques de citer les ecclésiastiques en justice, soit comme inculpés, soit comme témoins, s'appliquait, ou non, à la Suisse. Le Conseil fédéral a estimé que la question était déjà résolue négativement par la Constitution fédérale, qui statue l'égalité des citoyens devant la loi, l'abrogation de la juridiction ecclésiastique, et que l'exercice des droits civils ne peut être restreint par des prescriptions ou des conditions de nature ecclésiastique ou religieuse, quelles qu'elles soient.

—) o (—

Intellectualité féminine

Un journal de la cité vient de rappeler les traits des plus célèbres bas-bleus de la science, surtout de la science exacte. On se demande comment un jeu de fibres aussi complexe et aussi délicat que celui de la femme peut s'accommoder de chiffres et de formules. On méconnait généralement les aptitudes féminines de ce côté; j'ai observé aux examens de couvent des facilités scientifiques étonnantes que je ne retrouvais pas dans les collèges mais je n'ai pas moins observé qu'il n'allait pas au tempérament féminin de cultiver ces aptitudes aude là du cours d'enseignement

On se demande ce que peut être la mentalité d'une savante, et d'une philosophe donc? Telle, cette française si charmante, Madame Ackerman, qui pourtant, poussait le noir jusqu'à dire: "Je me représente, le genre humain comme le héros d'un drame lamentable, qui se joue dans un coin perdu de l'univers, en vertu de lois aveugles, devant la nature indifférente, avec le néant pour dénouement."

Jamais le nihilisme philosophique d'aucun homme n'a rien trouvé de si terrible.

NATURE

—) o (—

AU NATIONOSCOPE

Nous entendrons la semaine prochaine au Nationoscope, l'œuvre la plus émouvante et la mieux charpentée d'un auteur très populaire chez nous; nous voulons parler de "Roger la Honte" de Jules Mary. La forte structure de cette pièce la place au premier rang parmi les œuvres du genre; l'intrigue est bien conduite et les scènes qui y sont greffées n'en diminuent en rien l'intérêt.

La distribution comprend: MM. Valhubert—Roger; J. R. Tremblay—Lucien; Mme Bella Ouellette — Mme Laroque, Verteuil—Mme de Noirville.

—) o (—

C'EST CERTAIN

"Maintenant que la question de l'instruction obligatoire, dit "LA VERITE", est sortie de la politique."

Pardon confrère, elle ne fait que d'y rentrer.

Six députés ont voté pour son adoption, cette année. Dans un an on en comptera davantage et avant longtemps, cette réforme deviendra loi.

C'est aussi certain que le soleil éclaire.

INTERESSANT CONCERT

Nous avons eu la bonne fortune d'assister au premier concert des élèves du Conservatoire de Musique Columbian, qui a été donné à la salle Y.M.C.A., mercredi soir. La salle était bondée de notre société d'élite qui a fort apprécié les travaux musicaux des élèves qui suivent les cours de cette importante institution.

Le programme comprenait diverses pièces de musique vocale et instrumentale des mieux choisies, et parmi ceux qui prirent part à cette intéressante démonstration artistique, nous avons admiré le talent de Mlle Inglis, Melle Labelle est une accompagnatrice douée et l'orchestre, sous l'habile direction du professeur J. B. Dubois exécuta avec beaucoup de précision différents morceaux dont surtout une composition de Tchaikowsky.

Nous félicitons les autorités du Conservatoire Columbian sur ce premier succès qui, nous espérons, sera suivi de bien d'autres à courte échéance.

—) o (—

Le Réveillon au "REGAL"

sera l'évènement sensationnel de

NOËL 1912

Tout le monde chic se donnera rendez-vous pour Noel,

Au Restaurant et au Rathskeller du "REGAL"

(Coin Ste-Catherine Est et St-Justin)

Téléphone Bell, Est 4751

Service parfait, Orchestre Ratto,
Prix raisonnables.

JOS. GRAVEL, Président. LOUIS PARIZOT, Gérant.

Réservez vos tables à l'avance.

Magnifiques Cadeaux pour NOEL

LIBERTY & CIE,

Londres et Paris

Liberty & Cie., sont les fournisseurs ordinaires des familles royales d'Europe, et tandis que leur établissement de Londres est un des plus intéressants magasins de nouveautés de l'univers, leurs produits donnent à tout magasin où ils sont étalés un beau cachet de distinction.

C'est avec plaisir que nous attirons votre attention sur les spécialités suivantes de Liberty & Cie, qui sont étalées dans notre "Département de draperies" au quatrième étage.

TAPIS ORIENTAUX, AMEUBLEMENTS, BIBELOTS EN CUIVRE, TAPIS DE TABLE, COUSSINS, BIBELOTS EN METAL, ECHARPES, ETC.

Les spécialités de Liberty & Cie. sont originales, exclusives — tout à fait différentes—les "plus belles que l'argent peut acheter," et elles ne sont mises en vente seulement qu'ici chez

G. A. Folland & Son Co.

519, RUE STE-CATHERINE OUEST

Notre magasin sera ouvert samedi soir, le 21 décembre.

M. Valiquette

LIMITED

471-477 ST. CATHERINE ST. EAST

Les cadeaux que les enfants apprécieront le plus.

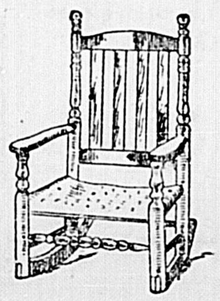

Berçantes pour Enfants.
En bois franc, bien fini, couleur Golden. Joli cadeau pour tout enfant. Prix . . . . . 98c.

Meubles pour enfants.

Finis à l'émail blanc et garnis de belles décorations. Bureau, $1.35, 1.50, 1.60, 1.80, jusqu'à $5.75.
Chiffonnier, $1.80, 2.00, 2.50, jusqu'à 5.50.
Cabinets et armoires, $2.75 jusqu'à 6.00.

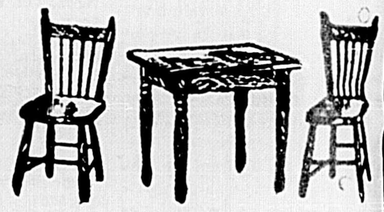

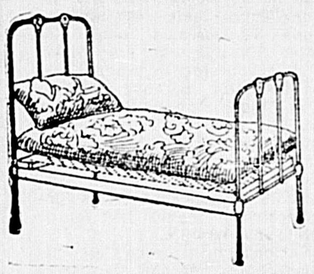

Sets pour enfants

Une table et deux chaises, vert, rouge et Golden. Prix . . $1.39

Lits de poupées (complet) $2.69

Faits de fer, finis émaillé. Le plus joli cadeau pour une petite fille. Complets avec spring, matelas et oreillers. $2.69

Voitures de poupées

Go-carts de poupées, pliants avec capote, roues en acier. Prix $2.97

477, Ste-Catherine Est, - Montréal.

OUVERT LE SOIR.

Vins de choix pour les fêtes.

LIQUEURS FRANÇAISES
de la Maison Vincent & Cie.

Chartreuse Gallifet	litre	$1.60	demi litre	$1.00
Chartreuse Gallifet, Verte	litre	2.00	demi litre	1.35
Fine Prunelle au Cognac	litre	1.60	demi litre	.85
Sherry Brandy	litre	1.35		
Curacao Blanc Cruche	litre	1.50	demi litre	.85
Curacao Rouge Cruche	litre	1.50	demi litre	.85
Crême Menthe Verte	litre	1.50	demi litre	.80
Curacao	litre bout.	1.50	demi bout	.80

VINS ROUGES

Vin Bordeaux	au gallon	$ .95		
Médoc Bordeaux Vieux	au gallon	1.10		

VINS EN CAISSE

Médoc	12 bouteilles la caisse	$2.75	demi bout	$3.25
St-Julien	la caisse	3.50	demi bout	4.00
G. & K. Bordeaux (extra)	la caisse	4.50	demi bout	5.50
St-Christoly	la caisse	4.75		
Château Bonnefons	la caisse	8.00	demi bout	8.50
Château Larose	la caisse	18.00	demi bout	18.50
Château Lafitte	la caisse	19.00	demi bout	19.50

VINS BLANCS

Sauterne	le gallon	$1.35		
Grave	la caisse	3.00		
Barsac	la caisse	4.00		
Grave Extra	la caisse	4.75		
Pavillon bleu, sec	la caisse	8.00	demi bout	8.50
Pavillon rouge, doux	la caisse	8.00	demi bout	8.50
Aigle Impérial Extra Dry	la caisse	9.00	demi bout	9.50
Château Yquem	la caisse	18.50	demi bout	19.00

VIN BOURGOGNE
Léon Violland & A. Bourgeois (Beaume)

Macon	la bouteille	$ .70	demi bout	$ .35
Beaujolais	la bouteille	.75	demi bout	.40
Pommard	la bouteille	.75	demi bout	.40
Beaume	la bouteille	.75	demi bout	.40
Chablis	la bouteille	.70	demi bout	.35
Nuits Mousseux	la bouteille	1.50	demi bout	.75
Chablis Mousseux	la bouteille	1.50	demi bout	.75

CHAMPAGNE

Victor Cliquot, Extra Dry, la bouteille				$2.00
Victor Cliquot, Extra Dry, la demi bouteille				1.00
Pommery	la bouteille	$3.00	demi bout	$1.60
Mumm	la bouteille	2.75	demi bout	1.50
Moët Chandon	la bouteille	2.75	demi bout	1.50
Champagne d'Espagne Cordoniu	la bouteille	2.60	demi bout	1.35

CHAMPAGNE A REDUCTION

Comte de Bernay	la bouteille	$1.00	demi bout	$ .60
Baron de Fresle	la bouteille	1.25	demi bout	.65
Vve Amyot	la bouteille	1.50	demi bout	.75

MOQUIN & FRERE

Importateurs de Vins et Liqueurs TEL. EST 168

Gros et Détail. 120, St-Denis, coin Dorchester, Montréal.

La lutte des notres dans l'Ontario

Les Canadiens-Francais sont divisés quant aux moyens de combattre

uns veulent s'en tenir à la question de droit, les autres voudraient faire sonner plur haut la note de religion

LA FONDATION D'UN NOUVEAU JOURNAL

eur le Directeur du "Pays",
Montréal.

Monsieur,

qui se passe en ce moment dans ovince d'Ontario, concernant nos françaises, est certainement de e à intéresser vos lecteurs. Ils t d'ailleurs, vous en avez déjà la lutte que nous avons à fai- ur le maintien de ces écoles et nservation de notre langue. Je bonc pas à revenir la-dessus. A olence, nous avons décidé de ré- e par la violence. Trouvant qu'injuste, trouvant odieux que uvernement impose des inspec- anglais et protestants à nos françaises et catholiques, d'un à l'autre de la province nous ordonné à nos enfants de quit- médiatement l'école lorsque ces teurs y entrent pour leurs visi- fficielles.

négociations ont été entrepri- être le gouvernement et la po- ion française par ses plus bril- représentants. Malheureuse- ien peur que la manière d'agir législature de Québec à l'égard ll Finnie ne rende impossible le que l'on attendait de ces né- tions. A cet égard il eut été sage pour nos députés de langue aise de laisser les protestants entre eux leurs propres affai- Ce sera un prétexte de plus pour éputés d'Ontario, quand viendra mps pour eux de se prononcer a question d'agir à notre égard e nous avons agi à leur égard. areille matière, tous les prétex- ont bons: les députés de Québec mêmes en ont fourni la preuve. autre chose, et plus grave encore celle-là, risque de compromettre définitivement le succès de la lutte. Nous sommes en train, nous Canadiens-français d'Ontario, de nous diviser sur la question de religion. Il faut bien s'entendre: nous sommes tous catholiques et nous avons tous à cœur la sauvegarde de nos droits de catholiques aussi bien que de nos droits nationaux. Au fond, nous croyons tous que la guerre qui nous est faite est plus de nature religieuse que nationale; ce n'est pas tant au parler français qu'à la croyance catholique qu'en veulent les orangistes de Toronto. Et c'est justement pour ce qu'ils sont convaincus de cela que nos chefs de bataille, dans cette guerre d'un nouveau genre ont décidé de s'en tenir strictement sur le terrain légal et de s'obstenir absolument de toute question religieuse. La "Justice", leur principal organe, on devrait dire le seul, tout en protestant de son dévouement à la cause catholique, n'a voulu se servir que d'une seule arme, la loi. En des articles vigoureux MM. Jules Tremblay et Maurice Morisset, ont flagellé les auteurs de la persécution, démontrant par une interprétation claire de la loi, des statuts et de l'usage établi, les droits de notre langue et nos droits à nos propres écoles.

Il y a dans l'Ontario une faction castor comme il y en a une à Québec. Pourvu que ces gens puissent se mettre de l'avant et poser aux champions en s'écriant: "Nous sommes les sauveurs de la religion de nos pères!" peu importe le reste. Ils sont capables de tout sacrifier pour en arriver là. Et quand la religion de nos pères a été en danger réel, se sont eux qui, par leurs agissements insensés, irréfléchis, en ont été la cause. Ils sont la cause de l'état de chose actuel dans la province d'Ontario. Naturellement, la "Justice" n'est pas assez catholique pour eux; elle n'use et n'abuse pas assez du mot de catholique; ne pas user et abuser ce mot à tout propos, à tort et à travers, c'est, aux yeux de ces castors endurcis, le premier pas vers la franc-maçonnerie. Je crois bien que l'on accusera de franc-maçonnerie, si déjà ils ne l'ont pas été, M.M. Tremblay et Morrisset pour leur attitude présente.

Ces bons castors ont décidé de répudier la "Justice", et de fonder un journal religieux. Ce journal portera le titre: le "Droit". Sa devise n'est pas encore connue. Quant à son esprit, on l'a déjà dit, ce sera celui de la "Coix". Nous n'étions pas assez éprouvés !

Le "Droit" portera la lutte sur le terrain religieux; ses rédacteurs seront de bons catholiques, eux, du moins; ils ne rougiront pas de la religion de leurs pères; ils la mettront de l'avant en toute chose et en toute occasion les pieds dans les plats et à compromettre à jamais le succès d'une lutte qui, sur ce terrain, sera devenue inégale.

C'est ainsi que nous sommes unis, dans l'Ontario; et c'est dans ces conditions que nous marchons au combat. Le résultat n'est pas douteux. Et ces bons castors ne se douteront même pas que la faute en sera à eux.

Votre tout dévoué,

PAUL-L- DESROCHES.

Ottawa, 16 déc., 1912.

Note de la Rédaction— Ce que nous en dit notre correspondant nous étonne d'autant plus, que la "Justice" est regardée, ici, dans Québec, comme un journal très catholique. Nous aurions été loin de croire que l'on tenait ses rédacteurs en suspicion, dans les cercles de l'A.C.J.C. d'Ontario.

n échec pour l'Allemagne

éfaite turque retombe sur les Allemands—La stratégie. et les armes turques, avaient été "made in Germany"

ne me laisserai pas aller à re- sur les instructeurs allemands r leur grand chef, le feld-maré- Von der Goltz, toute la respon- té des graves échecs qu'ont su- s Turcs. Le lot du maréchal et s équipes d'officiers est bon, chose entendue; à mal le peser, squerait de se faire de dange- illusions; or, il importe au haut point que nous n'en ayons ur les choses de la guerre. Les usions simplistes sont commo- mais il faut soigneusement s'en

"Daily Express" pense, il est de façon très juste, lorsqu'il é- "La stratégie turque était "ma- Germany"; le haut commande- turc a été construit en Allema- et c'est d'Allemagne que sont les instructeurs qui ont initié taillons turcs à la précision ma- tique du pas de parade. C'est lemagne qu'ont été fabriqués es s qui ont été réduits au silence s, et peut-être la souplesse plus de la stratégie française et s grande force de pénétration anons du Creusot ont servi à e la Turquie."

nous plait infiniment que ces s indiscutables soient dites par res que par nous, Français, et ous y trouvions la confiance en mêmes, en nos industries natio- en notre armée et en ses ef- continus de préparation à la e. Qu'il nous soit permis ce- nt de compléter ces constata- ar, si la part des Allemands du fait des élèves, s'atténuer il s'agit de leurs résultats ructeurs, elle s'accroit singuliè- t lorsqu'on la considère à un de vue plus général et autre- important pour le succès d'une e.

feld-maréchal Von der Goltz, é- it récemment la "Gazette du et de Westphalie", n'a pas le de se taire, maintenant que le e entier attend avec impatience dise pourquoi les Turcs ont é- é ces épouvantables défaites." aréchal ne l'a pas encore dit, ou oins il se serait contenté de ré- e, une fois pour toutes: "J'a- à instruire l'armée turque et à l'administrer!" Cette réponse un coin du voile, mais un coin ment; car, le maréchal semble er qu'il eût aussi à "organiser" e, dans une armée "organisa- instruction et administration" étroitement solidaires.

si vraiment, il est intéressant oir clair en cette affaire pour miner jusqu'où peut aller le f" allemand en matière d'expor- n militaire.

maréchal Von der Goltz est un lier de Constantinople; Il a fait urquie de longs et répétés sé- ; il y jouit d'un crédit consi- ble; il y représente la puissance aire allemande; il a vu le régime dien et le régime jeune-turc; eiller du premier, il est resté eiller du second. On ne peut ad- re qu'il ignore de l'Empire ot- an, quelles discussions de races, de religions et de partis le déchirent, quels dangers le menacent à l'extérieur. On ne peut admettre davantage qu'il ait oublié les pages de son livre, "la Nation armée", où il démontrait magistralement que "toute Constitution militaire dépend de l'état social, des ressources morales et matérielles du pays", et que "toute bonne organisation porte l'empreinte particulière du caractère national".

Sur les rives du Bosphore, le feld-maréchal se croit toujours sur les bords de la Sprée. Le caractère national des Turcs, mais c'est celui des Allemands! Et posément, sans plus s'inquiéter, l'auteur de "la Nation armée" fait fonctionner pendant des années l'inflexible méthode allemande et appliquer tranquillement ses principes. La maison de confections est réputée; pas de rectifications à faire; le vêtement ira: il va. Et voici ces braves Turcs déguisés en Allemands, mais se disposant de rien qui leur permettre de manier leur lourde et encombrante armure.

"La Nation armée turque" est théoriquement bâtie. Vienne la guerre et la colossale machine se mettra en mouvement. Et la guerre vint. Mais, où sont les chemins de fer, les routes, les voies de communications, les fonctionnaires, les approvisionnements, tout l'énorme attirail de choses et de gens disciplinés dont ont besoin des opérations d'une mobilisation complexe et d'une concentration rapide. Où sont les chefs, instruits et obéis, qui éviteront de disperser les corps, qui les rassembleront en des masses " à l'allemande", sauront les commander et les faire vivre, les mouvoir et les mener au combat. Von der Goltz leur a fait— comme, entre temps, aux Argentins— de nombreux exercices sur la carte; il a dressé tout ce monde; mais pas d'administration, il le dit lui-même... et, le jour venu, l'armée de Nazim-Pacha meurt de faim à cent kilomètres de Constantinople. Où sont les conceptions stratégiques d'antan ?

Où sont aussi les troupes de la vieille Turquie, fanatiques et résistantes? Le feld-maréchal y a introduit des éléments de toute races, de toutes religions. Périsse leur cohésion d'autrefois, mais vivent les principes. La nation armée turque a le nombre, répandu de la Macédoine à l'Arabie; ce nombre compte sur les almanachs; à la guerre, il ne sera qu'un encombrement. Périsse aussi la discipline, celle même des grands chefs. Le feld-maréchal s'accommode des faveurs jeunes-turques comme de celles d'Abdul-Hamid; il est tout à son organisation qu'il poursuit aveuglément.

Qui peut, du reste, douter de la discipline? Elle est à la prussienne. Elle en singe la dureté et la hauteur. Toutes les apparences sont là pour convaincre les Ottomans; le pas de parade, les défilés au cordeau, les saluts automatiques, les bourrades et les injures...

Et toutes ces apparences, celles de l'instruction, du dressage ou de l'organisation, cachent le principal, le décisif; la désorganisation profonde de l'Empire, son impossibilité à s'adapter un système militaire complexe, des méthodes trop rigides, tout un ensemble fait pour l'Allemagne et non pour la Turquie.

Ainsi éclaté l'énorme erreur commise par celui qui vantait la nécessité de l'harmonie entre la constitution militaire d'un peuple, son caractère et son état social; cette erreur s'accroit en responsabilité, du masque dont elle a couvert les causes profondes de défaite et des illusions dont elle a bercé les Turcs.

Elle ne serait pas à relever, si elle était le fait du seul feld-maréchal Von der Goltz; mais elle est représentative de l'état d'esprit et de l'orgueil allemands; elle en est la véritable marque.

P. D.

"MIGNONNE, ALLONS VOIR SI LA ROSE..."

Un nouveau bouquin

Guy Delahaye, le curieux poète des "Phases" vient de se révéler de nouveau tout ce qu'il y a de moins "fils soumis et obéissant" dans un ouvrage qu'il intitule "Mignonne, allons voir si la Rose.....est sans Epines."

Déjà dans son premier volume, au grand scandale des tenants du saint-Jean-baptiste littéraire, il faisait fi des usages reçus, se soustrayait à toutes les entraves de la routine conventionnelle, enfin, il osait, avait dit Laberge, "Etre lui-même". Et il s'en défend aujourd'hui par de typiques sarcasmes.

Le nouveau bouquin de Delahaye— plutôt un opuscule— est précédé d'une préface de genre, signée Olivar Asselin, et de quelques notes où l'auteur cingle ceux qui "oculos habent et non videbunt", comme il les désigne.

Puis vient un "Prélude.....—?.....—Prologue" contenant "La Méduse".

"La Méduse" est un poème miniature que l'auteur appelle féérie.

Tout y est disposé comme un plan de campagne. Et de fait la féerie se termine par une charge, la "furia française".

Au premier abord des petits vers La Muse
L'amuse,
semblent un jeu de patience, une réussite.....littéraire; mais il n'en est rien. C'est du sarcasme le plus pur, le plus mordant déguisé en calembours. Et l'on commence déjà à s'apercevoir que la Rose..... n'est pas sans épines.

Le corps même de l'ouvrage est une série d'études, véritables dissections de la pensée. Ces études se basent sur des pièces soit inédites, soit déjà publiées, soit même d'un auteur étranger.

Le tout est groupé par scènes empruntées à la vie d'amoureux, de Médecin, et d'artiste, mêlée quelque peu de bohème. C'est bien le milieu, l'élément de Delahaye.

Hier encore, carabin de vingt ans, il est resté ce qu'il était: enthousiaste, studieux et artiste.

Il mêle agréablement ses enthousiasmes d'amoureux à ses connaissances médicales, à ses visions d'artiste, et peint la vie sous ces trois aspects différents.

Sa technique présente certainement du nouveau, mais n'a rien de choquant.

Tantôt profond psychologue, tantôt observateur savant, Delahaye nous apparait aujourd'hui plutôt pince-sans-rire, "blagueur-à-froid.". Il rigole à la façon de Figaro, se moquant des sots, etc.

Voyez la dédicace de son livre : "A ceux d'un dédain absolu pour la médiocrité, d'un rire immense devant la bêtise". Aussi adopte-t-il pour madone, la Jaconde de Vinci, "Notre-Dame du Sourire dédaigneux". Cet ouvrage va certainement susciter de la polémique. On le trouvera insignifiant, bizarre, médiocre, et tout ce que vous voudrez.

Mais on n'arrivera pas à détrôner le poète, car poète il y a.

GEORGES DU VAL

—) o (—

LE TUNNEL SOUS LA MONTAGNE

Les travaux pour le percement du tunnel sous le Mont Royal sont poussés activement sur trois points, c'est-à-dire de chaque bout et au milieu formant actuellement un creusage de 3000 pieds. Si les travaux continuent de progresser à la même proportion la Compagnie de chemin de fer Canadien Nord pourra atteindre le cœur de la ville avec ses trains vers le mois de septembre prochain, atteignant le site de la nouvelle gare sur les rues Dorchester et Lagauchetière.

A l'entrée principale presque tout le travail est fini, c'est un percement de 2000 pieds. Au puits à Maplewood, au chemin Bellingham dans Outremont le creusage est rendu à 280 pieds, savoir 140 pieds de chaque côté. Au puits sur la propriété Joseph, angle des rues Dorchester et Ste Monique il y a 700 pieds ou plus vers le nord et 100 pieds vers le sud de percés.

Les travaux avancent d'une manière satisfaisante et il y a actuellement 640 hommes à l'ouvrage et on pourrait en employer d'autres; la guerre dans les Balkans a enlevé au Canadien Nord plusieurs de ses hommes qui sont retournés dans leur pays natal. La longueur totale du tunnel sera de 16,000 pieds ou trois milles et trois dixièmes.

On est à faire de nouveaux plans d'améliorations dans la ville modèle pour le printemps; les rues seront pavées, des trottoirs construits et on y bâtira de nouvelles demeures. Il y aura des embellissements, tels que pare et champs de jeux, des rues larges, ce qui réalisera l'idée de la vie large et confortable.

—) o (—

UN GROS CHEQUE

Un chèque qui a dû faire plaisir hier au Trésorier, est celui qu'il a reçu de M. Georges Marcil pour le montant de $13,403.15. Ce montant considérable est pour taxes personnelles et ne couvre pas les immenses propriétés de M. Marcil sur le bord du Lac St Louis ni l'ancien site du Herald, rue St Jacques, au carré Victoria, dont il s'est porté acquéreur récemment, et sur lequel il doit ériger un gratte-ciel l'an prochain. M. Andrew Carnegie paie le plus fort montant de taxes personnelles à New-York. A Montréal, cette distinction revient à M. Marcil.

—) o (—

CONCERT GRATUIT

AU THEATRE NATIONAL DIMANCHE SOIR.

Dimanche soir à 8 hrs., précises la Cie Berliner donnera sa quatrième audition de musique (fanfare, instruments et chant) de Musique Classique et Moderne.

Le Public est invité. Entrée gratuite.

—) o (—

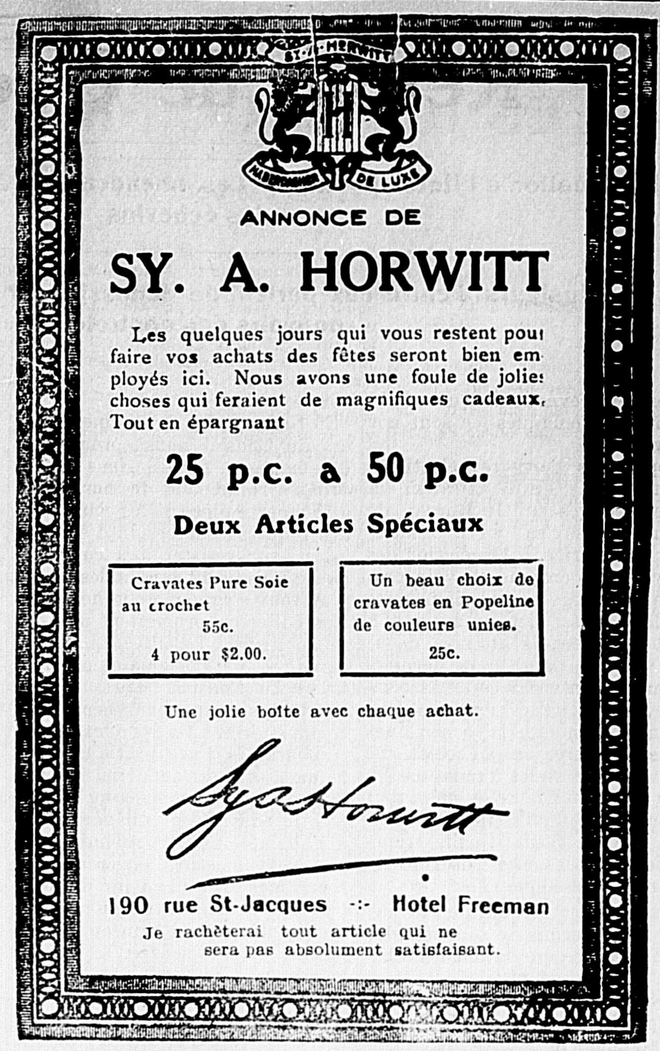

ANNONCE DE

SY. A. HORWITT

Les quelques jours qui vous restent pour faire vos achats des fêtes seront bien employés ici. Nous avons une foule de jolies choses qui feraient de magnifiques cadeaux. Tout en épargnant

25 p.c. a 50 p.c.

Deux Articles Spéciaux

Cravates Pure Soie au crochet
55c.
4 pour $2.00.

Un beau choix de cravates en Popeline de couleurs unies.
25c.

Une jolie boite avec chaque achat.

Sy. A. Horwitt

190 rue St-Jacques -:- Hotel Freeman

Je rachèterai tout article qui ne sera pas absolument satisfaisant.

AUX NOUVEAUTES

Après le grand succès de sa Revue, voici que la Direction des Nouveautés revient à son repertoire habituel et nous offre, pour la semaine de Noël une des pièces les plus jolies et les plus amusantes qu'on puisse voir : "LES GAITES DU VEUVAGE", comédie en 3 actes, par Grenet-Dancourt, l'auteur de tant de choses charmantes.

En mettant à l'affiche "LES GAITES DU VEUVAGE", M. Harmant nous offre une pièce délicieuse, gaie, reposante, bien faite pour ces jours de fête où l'on ne doit chercher qu'à se distraire.

—) o (—

PATINAGE A ROULETTES

Avez-vous été au Forum ? Avez-vous vu le patinoir à glace! Telles sont les questions qu'on se demande dans tous les cercles sportifs depuis l'ouverture du patinoir à glace au Forum. Et il y a une raison, car tous les amateurs de patinage s'accordent à dire qu'ils n'ont jamais vu une couchée de glace aussi belle et aussi dure que celle du Forum. Aussi, le patinage à glace élargit-il chaque jour ses conquêtes au Forum, grâce à sa glace superbe et au confort qu'il offre à sa clientèle.

PARC SOHMER

DIMANCHE, 22 DECEMBRE 1912.

Magnifique programme, Dimanche, aux deux représentations de 3 heures et 8 heures.

THE MUSICAL SOAN FAMILY, Neuf instrumentistes, chant, etc.

JACK & FORIS, Acrobates Européens, équilibristes.

LAJESS & LAJESS, Contortionistes et anneaux romains.

WALTER LAMAR, L'incomparable Siffleur.

TAISIO BROS, Jongleurs Japonais.

MUCKLE MAC TRIO, Chansons et danses écossaises.

Pa musique du Parc, sous la direction du Prof. J. J. Goulet, dans un répertoire varié et choisi..

La Ville Modèle de l'Amérique

UNE VILLE DANS UNE VILLE

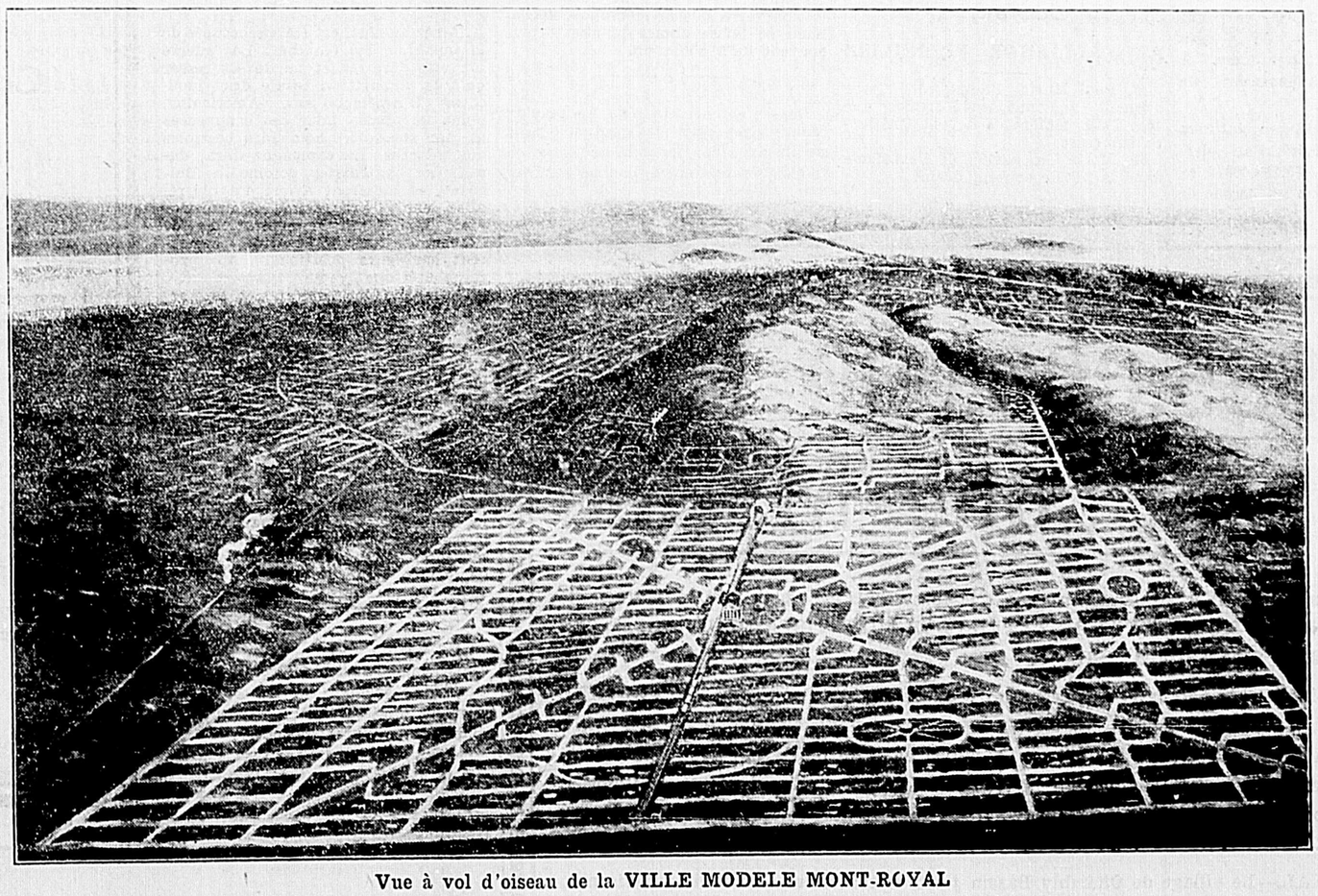

Vue à vol d'oiseau de la VILLE MODELE MONT-ROYAL

Achetez un cadeau de Noël qui vous rapportera des bénéfices en piastres et en cents — Augmentation de fortune.

Cette gravure est une reproduction de la peinture à l'huile — 4 x 6 — qui se trouve dans nos bureaux. Elle représente le plus extraordinaire développement des temps modernes. La peinture vout la peine qu'on la voit, mais il vaut mieux aller directement sur la propriété où l'on voit les merveilleux progrès qui ont été faits.

A sept minutes du centre des affaires de Montréal. Alentours exclusifs et tranquilles.

La nouvelle brochure illustrée est maintenant prête; on y trouve l'historique du projet du tunnel et d'intéressantes données sur le développement de Montréal, les manufactures, les produits, etc. La vue à vol d'oiseau est une oeuvre d'art. Cette plaquette sera adressée à n'importe qui sur demande.

Ne retardez pas, nous nous l'enverrons tout de suite. Renseignez-vous avant l'augmentation.

Voulez-vous m'envoyer s.v.p. votre brochure et une carte-postale du Mont Royal.

Nom .....

Adresse ..... (L.P.)

The Canadian Northern Montreal Land Co.,
LIMITED

Canadian Northern Building, 230, Saint-Jacques, Montréal.

DAVIDSON & McRAE, Agents généraux. Tél. Bell, Main 4840.

Retour de Québec

La situation à l'Hotel-de-Ville — Les amendements à la charte — Surprise des échevins

Plusieurs d'entre eux parlent de démissionner — Les nouveaux pouvoirs des controleurs

Des gens revenus de Québec absolument estomaqués, ce sont nos échevins.

Depuis les dernières élections, en février, qu'ils tiraient à boulets rouges sur le Bureau de Contrôle et sur sa mère tendrement protectrice, l'Association des Citoyens, ils croyaient avoir pratiqué une large brèche dans cette citadelle; aussi bien, en arrivant à Québec, furent-ils atterrés de se voir acculés dans leurs derniers retranchements par cette Association avec laquelle ils refusaient péremptoirement, trois semaines passées, d'entrer en négociations. C'est comme si les Turcs, des lignes de Tchatalja retoulaient tout à coup les Bulgares tambour battant jusqu'à Sofia. Quelle stupéfaction pour les sujets du roi Ferdinand, n'est-ce-pas?

Sans traiter la question au mérite, il est permis de se demander maintenant ce que feront les échevins.

—Si l'on nous enlève encore de nos privilèges, clamait M. Turcot, j'abandonne à la fois mon mandat de député et mon mandat d'échevin dans Laurier. J'en appelerai au peuple dont nous sommes les représentants, après tout, et j'espère que mes collègues feront de même.

Plusieurs édiles qui, moins heureux que M. Turcot, n'ont qu'un mandat à sacrifier, ont fait montre de dispositions semblables. Reste à savoir s'ils iront jusqu'au bout.

En tout cas, les prochaines séances du Conseil nous promettent des émotions fortes. Nous entendrons certainement des harangues à l'emporte-pièce et les couvercles des pupitres ont besoin d'être solides pour résister aux coups de poing qui seront lancés dessus.

A tout seigneur tout honneur! Nos édiles en promettent une dure au maire Lavallée, qui a demandé à Sir Lomer Gouin l'abolition du Conseil, après s'être longtemps prononcé contre les commissaires. Ils rendent aussi responsables d'une partie de leurs maux l'échevin Médéric Martin, qui par ses "next meeting" répétés fit passer ses collègues pour une bande d'obstructionnistes.

—Next meeting! crièrent plusieurs membres du comité des bills privés, à la Législature, lorsque le représentant de Papineau voulût parler. On lui servait sa propre médecine.

Que feront maintenant MM. Turcot, Séguin, Mayrand, Martin, Giroux, Ménard et autres? Démissionneront-ils pour se présenter à nouveau devant les électeurs? Les contribuables auront-ils l'opportunité de se prononcer sur les amendements insérés dans la charte par la Législature?

Deux courants bien distincts se dessinent dans les rangs du Conseil:

Les uns veulent combattre jusqu'au bout, rejeter le budget de 1913, plonger l'administration municipale dans le marasme, forcer une nouvelle session de la Législature, au risque d'être détruits, mais en tombant face à l'ennemi.

Les autres disent que leur tâche est encore belle, que leur rôle de surveillants leur permettra de tenir le public au courant de l'administration, par la presse et qu'ils rendront beaucoup de services à la Ville.

Bien plus, l'échevin L. A. Lapointe, leader du Conseil, a un record qu'il tient en réserve. Il assure que les amendements du Comité des Citoyens, au lieu de mettre les commissaires plus à l'aise, leur créeront une foule d'embarras, venant en flagrante contradiction avec d'autres clauses de la Charte. Il ne veut pas signaler tout de suite ces embrouillaminis; mais on sait que l'échevin Lapointe a plus d'un tour dans son sac.

Le pouvoir absolu des contrôleurs sur les chefs de département ne laisse pas de rendre ces fonctionnaires inquiets. Plusieurs craignent la décapitation. Enfin, pour résumer, un nuage gros de menaces plane sur l'hôtel de ville.

Que surgira-t-il de cette situation compliquée? L'avenir le dira. En tout cas on peut dire de chez Concordia comme on disait de certaine ville de France: Il y aura du bruit dans Landerneau!

SEXTUS

—) o (—

Finances et pavages

Plus la ville a d'argent, plus les rues sont mal entretenues!

Cela continuera-t-il?

Chaque fois qu'on a demandé de l'argent aux contrôleurs, sauf nécessairement quand il s'agissait de scheemes comme les boulevards de l'Aqueduc ou l'embellissement du Champ de Mars, le docteur Lachapelle et M. Ainey ont répondu que la caisse municipale était vide.

Tout récemment, il y a au plus, trois semaines, dans une discussion au conseil de ville, au sujet de pavages, M. Lachapelle déclarait que la ville n'avait pas d'argent.

Or ces jours derniers, les journaux ont publié les chiffres des revenus de la ville. L'évaluation de la propriété imposable qui n'était que de $381,-148,206 l'an dernier a sauté cette année à $507,712,595, soit une augmentation de $126,564,389, ce qui avec les augmentations de la taxe d'eau de la taxe d'affaires donne à la ville $1,965,000 à dépenser de plus que l'an dernier.

Les revenus de la ville se chiffrent maintenant à $10,250,000; l'an dernier ils s'élevaient à $8,285,000, ce qui était déjà beaucoup au dessus de l'année précédente.

Comment expliquer devant de tels chiffres que les rues et les trottoirs de Montréal aient été en si mauvais état durant l'automne et l'été?

Nous en avions vu déjà de belles à Montréal, mais ce que nous avons vu cette année dépassait tout.

Et pourtant ce sont les propriétaires riverains qui paient le coût des pavages.

C'est à n'y rien comprendre.

Plus la ville a d'argent à sa disposition, plus les rues sont mauvaises.

Comme cette année, "la situation financière de Montréal apparait sous un jour lumineux"— c'est la "Presse" qui dit cela— devrons-nous nous attendre à ce que ce que soit encore pis que l'an dernier.

Que sera-ce, grands dieux?

P. PARADIS.

—) o (—

A L'ALLIANCE FRANÇAISE

M. Paul Morin, l'auteur du "Paon d'Email" a donné jeudi dernier une très belle conférence devant l'Alliance française.

M. Morin a parlé de l'exotisme dans la poésie contemporaine.

L'"INDISCRET"

On annonce la publication d'un nouveau journal illustré, l'"Indiscret".

Son premier numéro qui sera également son numéro de Noel fera sensation, paraît-il.

En vente la semaine prochaine à 5 sous.

—) o (—

PLUS SA RAISON D'ETRE

On parle de faire disparaître le "next meeting". Mais l'échevin Méderic Martin n'aura plus sa raison d'être.

—) o (—

PLUS SOUVENT QU'A SON TOUR

M. René Bauset vient de publier un petit volume de renseignements très intéressants sur Montréal. Population, dette, propriété imposable ou non imposable, longueur de rues pavées, de rues macadamisées etc.

Un de ces jours nous comparerons les chiffres avec ceux de Toronto.

L'on verra que la métropole du Canada se laisse damer le pion plus souvent qu'à son tour.

—) o (—

Dans l'enfance de tous les peuples, comme dans celle des particuliers, le sentiment a toujours précédé la réflexion, et en a été le premier maitre.

—) o (—

GAZETTE RIMEE

SUR LES TOITS

Dédié à tous ceux qui ont encore de l'espoir.

De cheminée en cheminée,
Quand il finira sa tournée,
Le vieux Noël certainement
Se dira, non sans agrément:
—"Je suis un bonhomme à la mode
Dont la tâche devient commode.
Dans tous les coins de l'Univers,
A l'abri de beaux sapins verts,
Parents, amis, jouent à ma place
Le Santa Claus couvert de glace
Portant des bonbons, des bijoux,
Des fourrures et des joujoux—"

x x x

Et quand Noël, par habitude,
De longitude en latitude,
S'en viendra jusqu'à Montréal,
Il ne trouvera pas banal
L'arbre garni pour la Province
Québéquoise que l'on évince.
Oh! Les flambeaux seront nombreux,
Les rubans de tous chaleureux,
Les discours emplis de promesses
Mais dans le fond des deux sabots,
Les parents ne seront pas beaux.

x x x

Sir Lomer, toujours magnanime,
Offre aux gens indignes d'estime
Une confortable prison,
Où l'on mange et boit à foison.
Avec un ensemble notoire,
A l'Ignorance obligatoire
Le Parlement vote un fleuron.
Bourassa n'offre qu'un clairon
Qui sonne faux; et Lachapelle
Donne aux contribuables la pelle
Qui tout le long de l'Aqueduc
Pouvait enrichir un grand duc.

x x x

De cheminée en cheminée,
Quand il finira sa tournée,
Noël sans doute se dira:
—"J'aurai mieux fait que ces gens-là!

Rav

20 Décembre, 1912.

—) x (—

ARBRE DE NOEL

Pour la première fois, il y aura cette année à Montréal une fête vraiment française. C'est-à-dire qu'aucun élément de discorde n'y règnera. Sous les auspices de l'Union Nationale Française, une Kermesse sera joyeusement réglée à l'Arsenal du 65ème, avenue des Pins, le dimanche, 29 courant.

La fête commencera à 2 heures et la distribution des jouets aux enfants pauvres aura lieu entre 4 et 5 heures.

Pendant l'après-midi, il y aura concert tombola, buffet et de nombreuses attractions.

—) o (—

LA GUERRE AUX MOUCHES

Le "Matin" de Paris publiait l'autre jour la note suivante au sujet de la guerre aux mouches:

L'Amérique fut, cet été préoccupée de la question des mouches. La guerre fut vite déclarée et ne devait cesser qu'à la disparition totale des mouches. L'Amérique aux Americains, point de place pour ces ennuyeuses et, par surcroit, homicides bestioles voltigeantes. La campagne dura, dura... Les hygiénistes, comme les Bulgares, se lassèrent avant d'avoir réalisé leur programme l'armistice vint, imposé par la méditation de l'hiver, et les adversaires demeurent sur leurs positions. Au prochain été, doc!

Cependant un résultat net est acquis. Une ville a été conquise sur les mouches. Willington, dans l'Arkansas, en était infestée; les épidémies s'y propageaient excessivement, les petits enfants mouraient par trop Les hygiénistes se levèrent et, sans métaphore, décrétèrent l'état de siège; la ville fut inondée d'alcool méthylique à plusieurs reprises; on désinfecta les maisons, les objets de toutes sortes que pouvaient avoir pollué les mouches. La campagne dura un mois; l'ennemi disparut sans laisser larves ni regrets. Et les conséquences attendues s'ensuivirent: l'épidémie, qui désolait périodiquement les quartiers pauvres, fut oubliée complètemtnt.

Le "Matin" n'est vraiment pas gentil pour l'ancien maire Guérin; il n'en parle même pas et pourtant c'est lui qui a inventé ces tournois contre les pauvres mouches.

Devant la postérité, ce sera son titre de gloire.

—) o (—

CONDOLEANCES

Ce matin ont eu lieu les obsèques de Madame Edmond Emond, née Annie Caron. Une nombreuse assistance suivit le funèbre convoi jusqu'au cimetière de la Côte des Neiges. La défunte laisse dans la douleur M. Edmond Emond, son époux;; Madame Lyons Gauthier, sa fille et ses deux fils, Chenier et René.

A la famille si cruellement éprouvée, le "Pays" adresse ses sincères condoléances.

—) o (—

AU REGAL ON SE REGALE

Le diner d'ouverture du "Regal" obtint jeudi soir un gros succès. Dans une salle splendide, artistiquement décorée, MM. Jos. Gravel et L. Parisot offrirent à leurs nombreux amis un excellent souper arrosé de bons vins, de musique gaie et de discours spirituels. C'est un heureux présage pour l'Avenir du Restaurant et du Rathskeller du "Regal".

—) o (—

AVIS

Avis est par le présent donné qu'un dividende de deux dollars par action sur le capital de cette institution, a été déclaré et sera payable à son bureau-chef, à Montréal, le et après jeudi, le 2 janvier prochain, aux actionnaires enregistrés à la clôture des affaires le 14 décembre prochain.

Par ordre du Bureau de Direction,

A. P. LESPERANCE, Gérant,

Montréal, le 25 novembre 1912.

REPARATIONS

Réparations de meubles de tous genres, rembourés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, $1.00. Plumes désinfectées. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell Est 2075.

Tél. Main 6481. Résidence, Est 5529.

JACQUES & VIGER
COURTIERS
En Immeubles et Assurances.
SPECIALITE DE PRETS SUR PREMIERE HYPOTHEQUE
Chambre 401,
Edifice Dominion Express,
145 rue St-Jacques, Montréal.

ORPHEUM
2.10 p. m. 8.10 p. m.
SEMAINE PROCHAINE
15—25 cents. 15—75 cents.
RAY COX
La Fille Aviatrice
8—GRANDES ATTRACTIONS—8
LES SOEURS FARBER
Deux des plus jolies filles dans le vaudeville. Retenez vos sièges maintenant pour les fêtes.

CONSEILS PRATIQUES
— DE —
"La Parisienne"

Voici Noel!
Voici la neige!
Voici le froid!

Pour sauvegarder votre santé,
Il faut porter des fourrures chaudes.

Pour sauvegarder votre élégance,
Il faut porter des fourrures à la mode.

Pour sauvegarder vos intérêts,
Il faut acheter les plus jolies fourrures pour le moins cher possible.

"La Parisienne" a prévu tout cela en créant de ravissants modèles bon marché à la dernière mode. Nos similés de Lynx Noir, de Vison du Nord, de Martre de Zibeline, d'Hermine Royale, de Loutre et de Seal, etc., défient toute concurrence à égalité de prix.

Nos sets en Renard et en Loup étonnent les connaisseurs les plus difficiles.

Quant à nos sorties de théâtre et nos manteaux de tous genres, ils sont aussi confortables que chics.

Venez les voir de suite,
Vous serez convaincus.

"La Parisienne"
531, Ste-Catherine Est
(Au-dessus de la Cie Brodeur)
Tél. Bell, Est 3342. Près Amherst.

BRITISH COLONIAL
FIRE INSURANCE COMPANY
Bureau Principal: EDIFICE ROYAL
2 Place d'Armes, MONTREAL.
Agents Speciaux Demandes
THEODORE MEUNIER, Directeur-Gérant.
Tel. Main 7726 et Main 4574

Si $35,000,000
pour une Marine

plaisent à l'Angleterre, il est également certain que vous verrez avec plaisir notre intéressante OFFRE DE NOEL.—350 ARPENTS DE TERRE POUR SUBDIVISER DANS LE CENTRE DU VILLAGE DE CHAMBLY-BASSIN.

Ce splendide terrain a 9 arpents de front sur le chemin public et est situé à 50 PIEDS DE LA STATION. Il offre ainsi tous les charmes de la campagne joints aux avantages de la ville. COMMUNICATIONS FACILES.—Le village est sur la ligne du C. V. R., à Montréal. Cette propriété est située au centre du village, à environ 50 pieds de la station du Southern Counties R. Des chars partant de Youville à toutes les heures feront bientôt le service de Chambly en moins de trente minutes. On est à construire une route idéale entre Longueuil et Chambly.

SITE IDEAL.—Le village de Chambly Bassin jouit de toutes les commodités modernes; AQUEDUC PERFECTIONNE, LUMIERE ELECTRIQUE, TROTTOIRS EN CIMENT, ETC.

La rivière Chambly, une des plus jolies rivières de cette région du Canada, vient se jeter dans un beau bassin de plus de 3 MILLES DE LARGE, VIS-A-VIS LE VILLAGE—un en droit idéal pour la pêche et le sport aquatique.

Cette propriété est à vendre en bloc et comme immeuble elle offre le placement le plus avantageux, tandis que pour les spéculateurs qui voudraient la subdiviser en lots, cette offre est riche de promesses.

Pour plus de détails, s'adresser à TEL. MAIN 1404

Johnson & Dagenais
AGENTS D'IMMEUBLES 58 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

Un Cadeau de Noel qui rapporte de l'argent

Comparez les terrains des bords du lac avec n'importe quoi

DU TERRAIN—Le seul cadeau qui durera toujours—dont la valeur augmentera—et qui vaudra toujours de plus en plus pour celui qui le recevra.

Toutes les autres choses se détériorent ou s'usent promptement ou se consument.

Regardez où vous voudrez, vous netrouverez pas un plus beau cadeau de Noel qu'un contrat pour un lot dans

Les Jardins de la Baie Dorval
Les Jardins Strathmore
Les Jardins Lakeside
Strathmore Acres
Banlieues du Lac Saint-Louis, tout près.

Donnez cette fois quelque chose qui en vaille la peine—un beau terrain sur les bords du Lac Saint-Louis. Nos clients réalisent là de l'argent tous les jours.

QUATRE JOURS—Nous avons le temps de vous montrer les propriétés et d'avoir le contrat d'achat prêt pour le 25.

Venez nous voir, écrivez ou téléphonez (Main 3791).

Nous bâtissons des maisons pour un nombre limité de clients, remboursable sur le pied de 10 p.c. comptant la balance payable comme un loyer.

Geo. Marcil & Cie,
180, Rue St-Jacques, Montréal.
Veuillez m'envoyer tous les détails de vos propriétés sur le bord du lac avec les renseignements sur votre vente à placements combinés.
NOM ....
ADRESSE ....(Py)

Améliorations déjà faites — des chemins, trottoirs, égouts, l'eau et la lumière électrique.

Automobiles
ROCHET - SCHNEIDER
LYON, PARIS, LONDRES, MONTREAL.
782 rue Sainte-Catherine Ouest - - Montréal